

Projet de recherche
Chaire de recherche du
Canada en patrimoine bâti

**L'étude des valeurs patrimoniales
du campus principal de l'Université de
Montréal
mai 2008**

Christina Cameron

titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti
École d'architecture, Faculté de l'aménagement
Université de Montréal

Claudine Déom

professeure adjointe
École d'architecture, Faculté de l'aménagement
Université de Montréal

Nicole Valois

professeure adjointe
École d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement
Université de Montréal

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE



Université 
de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	2
I INTRODUCTION.....	3
II OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE.....	5
III DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.....	10
IV VALEURS PATRIMONIALES DES IMMEUBLES	16
V VALEURS PATRIMONIALES DES PAYSAGES	83
VI VALEURS PATRIMONIALES DU CAMPUS PRINCIPAL	125
VII CONCLUSION	130
Annexe 1 : La carte des immeubles et des entités paysagères du campus principal de l'Université de Montréal	
Annexe 2 : Les critères d'évaluation des objets de paysage	
Annexe 3 : La méthode d'évaluation proposée par le Bureau d'évaluation des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP)	
Annexe 4 : Les critères d'évaluation des entités paysagères	
Annexe 5 : La carte synthèse des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal	

Remerciements

Les auteures de ce rapport aimeraient remercier les personnes suivantes pour leur contribution à cette étude :

L'équipe de recherche

- Léandre Bérubé-Lebrun, assistant de recherche;
- Daniel Da Silva, assistant de recherche;
- Maryse Filion, assistante de recherche;
- Alexandra Lemieux, assistante de recherche;
- Guillaume Paradis, assistant de recherche;
- Sébastien Pinard, assistant de recherche



Les personnes-ressources

- Victoria Angel, gestionnaire, Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, Direction générale des lieux historiques nationaux, Parcs Canada;
- Agnès Anger, technicienne en éditique, École d'architecture, Université de Montréal;
- Pierre Bédard, géologue et enseignant à l'École polytechnique et à l'UQAM;
- Madame Boyer, Division des archives de l'Université de Montréal;
- Susan Buggey, professeure associée à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal;
- Claudette Chapdelaine, agente d'administration, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti;
- Robert Couvrette, directeur général de la Direction des immeubles, l'Université de Montréal;
- Simon Doucet, responsable de l'informatique, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal;
- Jacques Goldstyn, géologue;
- Louise Grenier, Centre d'exposition de l'Université de Montréal;
- Anne-Marie Lalonde, Cartothèque de l'Université de Montréal;
- Pierre Landry, Direction des immeubles, Université de Montréal;
- Ron Williams, architecte paysagiste.

I INTRODUCTION



Fig.1 Vue du campus principal de l'Université de Montréal
Source : Direction des immeubles, Université de Montréal, 2005.

Cette étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal s'inscrit dans le processus de l'élaboration d'un nouveau plan directeur pour les espaces appartenant à l'Université. Puisque le site du campus principal se trouve sur le flanc nord du mont Royal et qu'il se trouve dans un secteur protégé, il est tout à fait juste que les autorités de l'Université de Montréal démontrent une préoccupation quant à la protection du patrimoine du campus. En fait, voilà plusieurs années que le campus principal de l'Université de Montréal fait l'objet d'un encadrement légal visant la protection du patrimoine du mont Royal. On rappellera que c'est en 1987 - suite à des modifications de la Loi sur les biens culturels octroyant aux municipalités un pouvoir de reconnaître le patrimoine sur le territoire - qu'a été créé le site du patrimoine du mont Royal par la Ville de Montréal. Par la suite, en 2005, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a décrété arrondissement historique et naturel le territoire du mont Royal dont le campus de l'Université de Montréal fait partie. Cet arrondissement est unique au Canada et la présence de l'Université de Montréal sur le flanc nord contribue grandement à le définir.

Au moment du décret, la Direction du patrimoine du Ministère de la Culture et des Communications du Québec a encouragé les propriétaires de l'arrondissement à faire appel aux compétences de professionnels reconnus dans toutes les disciplines concernées afin d'acquérir des connaissances relatives aux multiples facettes que

comportent les valeurs patrimoniales : « On doit privilégier les études professionnelles qui tiennent compte de l'ensemble des données et valeurs liées à l'identité du bien et du secteur traité ».¹

Au moment du dépôt de son plan directeur en 1995, l'Université de Montréal avait signé une entente-cadre avec la Ville de Montréal confirmant son intention de contribuer à la conservation des espaces à protéger sur le site du patrimoine du mont Royal. Lors des consultations sur le nouveau plan directeur en 2007, l'Université a réitéré sa volonté de respecter les valeurs patrimoniales de son campus principal, incluant le cadre bâti et les espaces verts.²

Pour évaluer les valeurs patrimoniales du campus, le Vice-rectorat – Planification a fait appel à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement. Il a confié à la titulaire de la Chaire, la professeure Christina Cameron, et aux chercheuses associées, les professeures adjointes Claudine Déom et Nicole Valois, un mandat de recherche en trois volets. Le premier volet consiste en l'élaboration d'un outil d'évaluation de la valeur patrimoniale des différentes composantes du campus (paysagères et architecturales) considérées individuellement. Le second volet consiste en l'évaluation de chacune de ces composantes et ce, dans le but de répondre au troisième volet qui vise à déterminer les valeurs patrimoniales pour l'ensemble du campus principal.

Les trois chercheuses principales ont impliqué des étudiants de la Faculté dans le travail de recherche. L'équipe fut composée de trois étudiants de la maîtrise en Conservation de l'environnement bâti de l'École d'architecture, Daniel Da Silva, Maryse Filion et Alexandra Lemieux, ainsi que de trois étudiants du baccalauréat en architecture de paysage, Léandre Bérubé-Lebrun, Guillaume Paradis et Sébastien Pinard.

Ce rapport débute avec un résumé des objectifs et de la méthodologie adoptés par l'équipe de chercheurs. Suivront les principaux moments du développement physique du campus principal depuis l'implantation de l'Université au cours des années 1920. Les deux chapitres suivants sont constitués des énoncés de valeurs patrimoniales respectivement pour les composantes bâties et paysagères. Le dernier chapitre, quant à lui, propose une vue globale sur les valeurs patrimoniales du campus. Celles-ci s'articulent autour des aspects historiques et emblématiques du lieu, le milieu naturel, le milieu construit et les paysages.

Ce rapport pourrait constituer la base de diverses consultations menées par l'Université dans le but d'élaborer une politique institutionnelle pour son patrimoine afin d'en assurer une gestion optimale à cet égard. Notons que bien peu de corps publics ont intégré ces dimensions dans la gestion de leur actif immobilier. L'Université a donc l'occasion de se démarquer en tant que gestionnaire exemplaire en matière de conservation du patrimoine.

II OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Cette étude sur les valeurs patrimoniales du campus de l'Université de Montréal est menée par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement. La titulaire de la Chaire, la professeure Christina Cameron, et les chercheuses associées, les professeures adjointes Claudine Déom et Nicole Valois, ont reçu un mandat de recherche du Vice-rectorat – Planification de l'Université de Montréal.

Les objectifs

L'objectif de cette recherche se définit en trois volets, à savoir :

- Élaborer un outil d'évaluation de la valeur patrimoniale des différentes composantes architecturales et paysagères du campus principal;
- Évaluer chacune de ces composantes paysagères et architecturales et établir des énoncés de valeurs patrimoniales pour chaque entité;
- Déterminer les valeurs patrimoniales pour l'ensemble du campus principal.

Ce projet de recherche donnera lieu à un rapport qui sera transmis au Vice-rectorat – Planification dont les éléments pourront constituer la base d'une gestion optimale des éléments patrimoniaux du campus et d'un projet de politique institutionnelle à leur égard.

La méthodologie

La recherche a été réalisée en trois phases. La phase 1 fut dédiée au montage de la documentation concernant les immeubles et les aménagements paysagers faisant partie du campus principal de l'Université de Montréal (Annexe 1). La phase 2 s'est concentrée sur l'analyse et l'évaluation des valeurs patrimoniales de ces immeubles et de ces aménagements paysagers. Pendant la phase 3, l'équipe s'est penchée sur l'examen des valeurs patrimoniales de l'ensemble du territoire.

Pour mener ce projet de recherche, les chercheuses principales ont impliqué des étudiants de la Faculté de l'aménagement, notamment des étudiants de la maîtrise en Conservation de l'environnement bâti de l'École d'architecture et des étudiants du baccalauréat en architecture de paysage.

Phase 1 : Documentation et observation

Architecture

Comme dans toute démarche cherchant à dégager les valeurs patrimoniales d'un endroit, la collecte d'informations de nature historique et l'observation des lieux

constituent la première étape. Dans un premier temps donc, l'équipe de recherche a constitué des dossiers individuels de documentation pour les 34 bâtiments appartenant à l'Université de Montréal situés sur le campus principal.³ La base documentaire de ces dossiers est composée principalement de sources secondaires retraçant l'histoire de l'institution et le développement de son campus, de même que l'histoire de l'architecture au Québec et de ses créateurs.⁴ Des visites des bâtiments (incluant les intérieurs) ont complété ces recherches. L'information trouvée à propos des bâtiments a été consignée dans une fiche individuelle organisée en quatre rubriques: identification, intérêt historique, architecture, environnement. Ces rubriques comportaient différents champs qui ont permis de compiler les précisions nécessaires pour formuler un énoncé de valeur patrimoniale (étape suivante). Notons enfin que chaque fiche comportait un plan de localisation du pavillon ainsi que des photographies des lieux.

Suite au montage de la documentation, les assistants de recherche ont préparé une proposition d'énoncé de valeur patrimoniale, étape finale de cette première phase du projet. La rédaction de ces énoncés préliminaires fut bonifiée par une formation d'une journée dispensée par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) à Montréal au mois de septembre. Nous reviendrons sur le BEEFP sous peu.

Paysage

En tout premier lieu, afin de prendre connaissance des aspects paysagers du campus et de leurs intérêts, une première reconnaissance *in situ* des paysages a été menée. Munis de cartes et de la liste des objets paysagers annoncés dans l'offre de service, soit la voirie, la végétation, le relief, les vues et les aménagements, l'équipe a relevé et photographié les caractéristiques afin de prendre connaissance des attributs de chacun. En parallèle, une recherche documentaire spécifique à chacun de ces objets a été effectuée en regard de ce qui a persisté dans le temps et de la qualité actuelle. Parmi ces documents, des ouvrages généraux sur l'histoire du campus ainsi que des photos et des cartes anciennes ont été consultés. Les plans directeurs de 1964, 1968 et de 1995 ont été également examinés. Cette prise de connaissance a été suivie de la caractérisation et d'une première évaluation des objets paysagers selon un certain nombre de critères (Annexe 2).

Concernant les ensembles paysagers, nous avons consulté le plan original de chacun de ces aménagements lorsqu'il était disponible. Bien que très utiles pour dater les aménagements, les dates sont approximatives étant donné que les plans « tels que construits » n'étaient pas tous disponibles.

Les données sur les végétaux proviennent principalement de deux documents : *l'Inventaire cartographique des végétaux des zones aménagées du campus de l'Université de Montréal*, réalisé en 2004 par Danielle Dagenais et collaborateurs et *Espaces naturels et semi-naturels du campus de l'Université de Montréal*, réalisé en 2003 par Patrick Boivin, Jacques Brisson et André Bouchard. Des articles publiés dans *Forum* portant sur deux actions de reboisement en 2006 sur le campus nous ont

également été utiles. Ces ouvrages ont permis de faire la synthèse de la valeur de la végétation, dans les limites que présentait chacune des études (réf. Bibliographie, pp 132-140). Ainsi, l'évaluation de la valeur horticole des végétaux de l'inventaire de Dagenais était basée sur des critères de maturité (arbres ayant plus de 60cm de diamètre de tronc) et de rareté; puis, la valeur écologique de l'étude de Boivin et autres était basée sur la rareté, l'intégrité, la valeur écologique. Pour connaître l'évolution morphologique du boisé sur le campus, les cartes polyphasées de 1924 à 1994 du plan directeur de Ouellet (1995) ont été fort utiles.

Très tôt dans l'histoire de l'implantation de l'Université, les vues ont été reconnues comme importantes. Ce constat nous a conduit à répertorier les vues vers et à partir du campus. Ainsi, tout le territoire du campus a été sillonné afin de relever les caractéristiques de chaque vue. Les vues du campus vers le campus n'ont toutefois pas été considérées, compte tenu qu'aucun aménagement n'a été pensé afin de mettre en valeur une composante du campus.

Les données sur le relief et les composantes géomorphologiques ont été recueillies grâce aux ouvrages de Pierre Bédard, enseignant en géologie à l'École Polytechnique de Montréal et à l'UQAM. Le mont Royal constitue pour lui un des territoires d'observation inscrit au programme des excursions de ses cours. Ces documents ont été fort précieux pour comprendre le caractère des affleurements et leur valeur pédagogique.

Cette étape de recherche documentaire et d'analyse *in situ* a permis de mettre en valeur les éléments d'intérêt du paysage du campus de sorte qu'à l'étape suivante, ils puissent contribuer à évaluer les entités paysagères. Autrement dit, cette étape s'est concentrée sur les objets tandis que l'étape suivante a considéré des ensembles territoriaux.

Phase 2 : évaluation des différentes composantes

Architecture

Sur la base des dossiers documentaires compilés à la phase 1, la seconde étape de ce projet de recherche a consisté en une évaluation sommaire des valeurs patrimoniales de chacun des bâtiments du campus principal appartenant à l'Université de Montréal. Pour ce faire, rappelons que la méthode d'évaluation proposée par le Bureau d'évaluation des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) servait de modèle (Annexe 3).

L'équipe a donc examiné chacun des bâtiments sous les aspects suivants:

- les associations historiques, (thématique, personnage/événement, histoire particulière);
- l'architecture (conception esthétique, conception fonctionnelle, exécution et matériaux, concepteur);

- l'environnement (emplacement, cadre, point d'intérêt).

Il en résulte un pointage accordé à chacune des composantes qui reflète sa valeur **élevée** (de 75 à 135, le maximum qu'il est possible d'accorder), **moyenne** (de 51 à 74 points) ou **faible** (de 0 à 49 points).⁵ Le contenu de cet énoncé reflète également sur lequel (ou lesquels) des grands critères cette valeur repose.

Paysage

L'équipe a évalué les aspects patrimoniaux selon le regroupement de deux méthodes, soit la caractérisation paysagère et l'évaluation patrimoniale des campus universitaires américains et canadiens. La première a été utile pour l'identification et la caractérisation des objets paysagers de même que pour déterminer les critères conduisant au découpage du territoire en entités homogènes. La deuxième a servi à constituer les critères d'évaluation des entités paysagères.

Toutefois, le caractère double du campus de l'Université de Montréal attribuable à la présence forte des boisés d'une part et des espaces aménagés de l'autre a nécessité de penser une nouvelle manière d'aborder l'évaluation. Trois types d'entités ont été identifiées :

- 14 entités bâties;
- 4 entités naturelles;
- 3 entités voirie.

Chaque entité a été évaluée en regard des objets paysagers caractérisés à la phase 1. Les critères d'évaluation sont basés sur les significations historiques, architecturales, géophysiques, naturelles, et l'intégrité (Annexe 4). On accorde une valeur élevée, moyenne ou faible à chaque entité selon les modalités suivantes. Une entité bâtie possède une valeur **élevée** avec un pointage entre 110 et 120 points, **moyenne** (de 85 à 109 points) ou **faible** (de 0 à 84 points). Un pointage accordé à une entité de type naturelle reflète sa valeur **élevée** (de 87 à 131 points), **moyenne** (de 47 à 86 points) ou **faible** (de 0 à 46 points). Finalement un pointage accordé à une entité voirie reflète sa valeur **élevée** lorsqu'elle se situe entre 68 et 110 points, **moyenne** (de 36 à 67 points) ou **faible** (de 0 à 35 points). Les résultats de l'analyse de chaque entité paysagère se trouvent dans le chapitre V.

Il importe de rappeler les limites de cette méthode. Ainsi, notons qu'une entité peut avoir un pointage bas, mais contenir un ou plusieurs éléments d'intérêt exceptionnel. Par exemple, on trouve sur le site de la faculté de musique un point de vue exceptionnel sur le secteur nord de la ville, puis un aménagement resté intact depuis le début de la construction. Bien que ces deux composantes procurent un pointage élevé, la signification historique et architecturale de ce secteur est si faible que le pointage est bas. Aussi, on remarquera que parmi les entités bâties ayant une grande valeur, on trouve des lieux récemment aménagés de même que des lieux anciens. Ceci s'explique par le fait que pour les ensembles récents, la valeur architecturale est très élevée puis

la valeur historique très basse tandis que pour les aménagements anciens, c'est le contraire.

Il importe de préciser au lecteur que la méthode privilégiée pour cette étude, soit celle qui fragmente le campus et analyse la valeur patrimoniale de chacune de ses entités prises individuellement, avait pour but de dégager les valeurs patrimoniales de l'ensemble du campus principal. Les énoncés de valeurs patrimoniales des immeubles (chapitre IV) et des paysages (chapitre V) doivent donc être perçus comme des parties formant un tout. Bien que l'évaluation de ces fragments se soit avérée essentielle pour comprendre le campus, chaque pointage résulte d'une évaluation sommaire. Chacun de ces fragments mériterait une étude patrimoniale approfondie afin de mieux en saisir les caractéristiques et les particularités à conserver et à transmettre.

Phase 3 : Évaluation globale

Suite à l'analyse des valeurs patrimoniales des immeubles individuels et des entités paysagères, cette phase visait à dégager des valeurs patrimoniales pour l'ensemble du territoire du campus principal. L'évaluation des fragments (édifices et entités paysagères) a mis en valeur des phases d'expansion du campus, des modèles de développement et leurs sources d'inspiration. Les types de valeurs proposées pour l'ensemble du campus s'inspirent de celles formulées pour la Colline parlementaire à Ottawa, une étude qui réussit de capter les valeurs patrimoniales globales de ce lieu.⁶ Les résultats de cette réflexion s'expriment par une liste des valeurs globale au chapitre VI ainsi que par une carte de synthèse illustrant les valeurs patrimoniales de l'ensemble du campus principal à l'Annexe 5.

III DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le campus de l'Université de Montréal s'est développé en plusieurs phases. La première (1928-1955) correspond à l'implantation de l'Université sur le flanc nord du mont Royal à partir de 1928 selon le plan d'Ernest Cormier. La seconde phase (1960-1968) se distingue en fonction de la rapide expansion que connaît le campus. Cette croissance se poursuit, mais sur un temps plus long au cours de la phase subséquente, une troisième, qui s'étend de 1968 à 1995. La dernière, enfin, débute avec le plan directeur de 1995. Elle se poursuit jusqu'à nos jours alors que s'élabore le prochain plan prévu pour 2009. Nous rappellerons ici brièvement ces phases dont le découpage prend appui sur l'élaboration de quatre plans directeurs,⁷ sur l'année de construction des différents immeubles du campus et de la réalisation des aménagements paysagers.

Phase 1 : L'implantation de l'Université sur le flanc nord du mont Royal (1928-1960)⁸

Fondée en 1889 en tant que succursale de l'Université Laval à Montréal, l'Université de Montréal acquiert son indépendance en 1920. À cette époque, l'institution loge dans un édifice de la rue Saint-Denis, dans le Quartier latin de Montréal. C'est en 1924 que l'Université décide d'implanter son campus sur le site de l'ancienne carrière Bellingham sur le flanc nord du mont Royal. En suivant les plans d'aménagement élaborés par l'architecte Ernest Cormier en 1926 et 1927, l'Université entreprend l'implantation progressive de son campus, un projet dont la réalisation est ralentie par des difficultés financières et la Guerre. Ce n'est qu'en 1943 que le pavillon Principal (le pavillon Roger-Gaudry) ouvre ses portes. Il ne sera complètement occupé qu'en 1955 en raison de modifications à la programmation d'origine.



Fig. 2 Vue du campus principal
Source: Division des Archives de l'Université de Montréal, ca 1931

Avec sa tour iconique et sa cour cérémoniale, le pavillon Principal, le foyer académique du campus, devient le symbole de l'institution et joue un rôle déterminant dans l'établissement du caractère du campus. Pendant cette période, on assiste aussi à l'implantation de deux pavillons destinés à la vie étudiante soit la première résidence (Résidence «A»), et le centre social (pavillon J.-A. DeSève) tous deux érigés entre 1949 et 1956. L'architecte Ludger Venne, qui succède à Ernest Cormier pour la poursuite des travaux d'élaboration du campus, inscrit ces réalisations dans la poursuite du plan de Cormier en les implantant dans les secteurs prévus avec une architecture imprégnée d'une forte ressemblance avec le pavillon Principal. Pendant

cette première phase, l'aménagement paysager du site est caractérisé par le tracé continu d'un axe de circulation est-ouest qui se veut le prolongement du boulevard Mont-Royal. Cet axe passe devant le pavillon Principal et donne accès à la cour d'honneur dont les formes sont constituées (parterre circulaire et parterres latéraux).

Phase 2 : Un campus en expansion (1960-1968)

Au début des années 1960, l'Université de Montréal amorce une période intense de développement de son campus principal pour répondre à l'augmentation de la population étudiante et à la diversification des disciplines enseignées. Un plan directeur, le second, est élaboré en 1964 par la firme d'urbanistes-conseil de Jean-Claude La Haye dans le but d'«étudier le potentiel des terrains de l'Université, en vue d'en déterminer l'utilisation optimum.»⁹



Fig.3 Vue du stade d'hiver, construit entre 1960 et 1966

Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2007

Au cours de ces huit années, le campus de l'Université de Montréal s'organise : on entreprend des projets pour améliorer l'offre de services aux étudiants (Résidence «A» annexe, pavillon Thérèse-Casgrain et stade d'hiver), on construit des édifices destinés à abriter les équipements techniques utilitaires (la centrale thermique et le poste Hydro-Québec, par exemple) et on aménage des locaux de recherche et d'enseignement pour recevoir la nouvelle clientèle étudiante (laboratoire René-J.-A.-Lévesque, pavillons Claire-McNicoll, Maximilien-Caron, 3200 Jean-Brillant et Lionel-Groulx).

L'Université accroît donc son parc immobilier de façon significative par la construction de onze nouveaux pavillons et l'acquisition de neuf bâtiments situés à proximité.¹⁰ Certaines de ces constructions se situent sur le territoire appartenant alors à l'Université : c'est le cas des bâtiments destinés à abriter les équipements techniques du campus situés derrière le pavillon Principal. D'autres prennent place sur le site adjacent au pavillon Roger-Gaudry, un terrain autrefois la propriété des Franciscains, délimité par la rue Jean-Brillant et l'avenue Decelles dont l'Université se porte acquéreur. C'est d'ailleurs là que se construit l'ensemble des pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant autour de la place de la Laurentienne. Plusieurs des immeubles érigés pendant cette période résultent des transformations du système scolaire québécois qui ont cours au début des années 1960 et qui se caractérisent par une intégration des écoles spécialisées et des cours classiques aux universités.

Cette période de croissance rapide est aussi celle qui donne au campus ses premiers aménagements paysagers. En effet, en suivant les énoncés de principes d'aménagement formulés dans le plan directeur de 1964, l'Université crée des espaces autour des immeubles du campus dans le but de le doter d'aires de repos aménagées pour la communauté universitaire. Ces espaces sont conçus en tant qu'éléments construits complémentaires aux édifices dont ils deviennent en quelque sorte l'extension. La place de la Laurentienne, qui est conçue en même temps que le sont les pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant, constitue sans conteste l'exemple le plus éloquent de cette volonté.



Fig. 4 Vue de la place de la Laurentienne construite en 1968

Source : Chaire de recherche en patrimoine bâti, 2007

Finalement, c'est au cours de la phase 1960-1968 que s'amorce le processus d'isolement du campus de son cadre urbain par le biais des tracés de circulation. En effet, cette époque marque la fermeture du tronçon est du boulevard Mont-Royal au profit de la création du chemin de la Rampe qui permet l'accès au campus depuis le boulevard Édouard-Montpetit. Des circuits piétons apparaissent progressivement afin de relier les espaces de repos et faciliter les déplacements sur le campus.

Phase 3 : La poursuite de la croissance et la consolidation des acquis (1968-1995)

En avril 1968, l'Université de Montréal invite l'urbaniste Jean-Claude La Haye à élaborer un nouveau plan directeur pour le campus principal.¹¹ Ce plan est jugé nécessaire afin de préciser davantage les paramètres devant encadrer le développement du campus. Ce document a pour but de répondre aux besoins de l'Université tout en introduisant une nouvelle vision quant à l'intégration du campus dans l'ensemble de la structure urbaine. Il vise également à «consolider les éléments de l'infrastructure fonctionnelle».¹² Ce document est celui qui guidera le développement du campus principal de l'Université pendant plus d'un quart de siècle, soit jusqu'en 1995, alors qu'un nouveau plan sera adopté.



Fig. 5 Vue du centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM), construit entre 1973 et 1976

Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2007

Cette phase de l'histoire physique du campus s'inscrit dans la continuité de la précédente, c'est-à-dire une expansion du territoire qui se traduit par la construction et par l'acquisition d'immeubles destinés à des fins de recherche, d'enseignement et à la vie sur le campus. C'est au cours de cette phase que le campus principal acquiert une grande partie des caractéristiques physiques qu'on lui associe aujourd'hui, exception faite des ajouts contemporains constituant le pôle scientifique le long de la ligne de propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et à proximité de la Polytechnique (nous y reviendrons à la phase suivante).

En effet, ces vingt-cinq années permettent le parachèvement de constructions initiées sous le plan de 1964, soit le garage Louis-Colin et les Résidence «C». Elles sont aussi témoin d'autres nouvelles constructions dont le financement provient de mécènes, telles que le pavillon Samuel-Bronfman et le pavillon Liliane-de-Stewart. Finalement, les acquisitions se poursuivent, quoiqu'au ralenti, avec l'achat du pavillon de la Faculté de l'aménagement, du pavillon de la Faculté de musique et de la salle Claude-Champagne.

Cette phase est aussi caractérisée par une attention particulière aux aménagements paysagers du campus, une caractéristique innovatrice relevant du plan de 1968. Dans ce document, les caractéristiques naturelles du campus (affleurements rocheux, végétation et topographie) sont soulignées avec plus de véhémence avec le souhait de les intégrer dans le design des espaces libres et ce, afin de rendre compte et de préserver les particularités naturelles du site conformément au plan de zonage de la Ville de Montréal. Jean-Claude La Haye, dont l'agence d'urbanistes-conseil se voit confier le mandat d'élaborer le plan directeur de 1968, est en grande partie responsable de la conception des aménagements du campus de cette époque qu'il conçoit sur l'ensemble du site. Il en résulte des éléments-signature encore visibles de nos jours tels que les piliers de pierre des champs marquant les différentes entrées du campus, les murets en madriers de bois et des éléments de mobilier tels que les lampadaires et les mains courantes. Notons enfin, que cette phase du développement dote le campus d'un nombre non-négligeable d'œuvres d'art public, dont certaines s'intègrent à ces nouveaux aménagements extérieurs.

Phase 4 : Le renforcement d'un pôle scientifique et technologique sur la montagne (1995 à aujourd'hui)

Plus récente, la quatrième et dernière phase du développement du campus principal débute en 1995 avec le plan directeur de Jean Ouellet (urbaniste), Michel Boisvert (architecte) et Jean Paré (urbaniste). Elle s'étend jusqu'à aujourd'hui alors que s'élabore le nouveau plan directeur qui inclut le site de l'ancienne cour de triage du Canadien Pacifique à Outremont. Exception faite de la modernisation du pavillon de la Faculté de l'aménagement (1997-1998), l'expansion récente de l'Université se concentre à l'ouest et à l'arrière du pavillon Principal sur les principaux territoires disponibles pour la construction à ce moment.¹³



Fig. 6 Vue du pavillon J.-A.-Bombardier, construit entre 2002 et 2003

Source : Chaire de recherche en patrimoine bâti, 2007

Le développement du campus au cours de cette période résulte en la création d'un pôle scientifique regroupant plusieurs immeubles dédiés à l'enseignement et à la recherche des disciplines scientifiques et technologiques. La création de ce pôle avait débuté à la fin de la phase précédente par la construction du pavillon André-Aisenstadt (informatique) en 1994. La construction de ces nouveaux bâtiments est en partie redevable à d'importants dons financiers provenant du secteur privé, démontrant ainsi un partenariat bien développé entre le milieu académique et l'entreprise privée québécoise. Les pavillons Marcelle-Coutu (pharmacie), Jean-Coutu (recherche en immunologie et en cancérologie) et J.-Armand-Bombardier (nanosciences et nanotechnologies), qui s'ajoutent aux pavillons André-Aisenstadt et Paul-G.-Desmarais (1996-physiologie et sc. neurologiques) en 2004, confirment l'importance de la recherche scientifique à l'Université de Montréal. Finalement, le Centre des technologies de fabrication de pointe en aérospatiale (2003) et le pavillon Lassonde (agrandissement de l'École polytechnique en 2005) renforcent le rôle de ce secteur comme un pôle d'excellence en recherche et en enseignement supérieurs et ce, même si ces édifices ne sont pas la propriété de l'Université.

L'avènement de ce plan coïncide avec la création d'une entente-cadre entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal pour la conservation du mont Royal. Les principes clés de cette entente portent sur la « prépondérance de l'environnement boisé »¹⁴, le respect des vues, l'amélioration des espaces libres et la consolidation du boisé, dont le reboisement du dépôt à neige. Subséquemment, la coulée verte telle qu'identifiée au plan de 1995, est augmentée par le reboisement de deux secteurs, soit celui de l'ancienne pente de ski et celui près des résidences.

Ce portrait rapidement esquissé des différentes phases de développement du campus principal permet de constater que l'Université de Montréal a, depuis le début de son histoire sur la montagne, sans cesse eut recours à un plan directeur pour guider sa

croissance. Au fil des années, ces grandes orientations se sont raffinées non seulement en fonction de la croissance de l'institution (c'est-à-dire la création de nouveaux départements et de secteurs de recherche), mais aussi en fonction d'une sensibilité accrue à la présence du mont Royal. Cette sensibilisation s'est traduite par une préoccupation croissante pour la conservation des aspects naturel et paysager de la montagne et par une volonté d'en tirer profit.

IV VALEURS PATRIMONIALES DES IMMEUBLES

No. de fiche **Page**

Phase 1 : L'implantation de l'Université sur le flanc nord du mont Royal (1928-1955)

1- Pavillon Roger-Gaudry	18
2- Résidence «A»	21
Pavillon J.-A. DeSève	21

Phase 2 : Un campus en expansion (1960-1968)

3- Pavillon Claire-McNicoll	23
4- Stade d'hiver du centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM)	25
5- Résidence «A» Annexe	27
6- Pavillon Thérèse-Casgrain	29
7- Laboratoire René-J.-A.-Lévesque	31
8- Pavillon Lionel-Groulx	33
Pavillon Maximilien-Caron	33
Pavillon 3200 Jean-Brillant	33
9- Centrale thermique	35
10- Pavillon de la Direction des immeubles	37
11- Poste Hydro-Québec	39
12- Pavillon Marie-Victorin	41
13- Pavillon Marguerite-d'Youville	43
14- Pavillon 3032-3034 Édouard-Montpetit	45
Pavillon 2801-2815 Édouard-Montpetit (vendu en 2007)	45
Pavillon 2101 Édouard-Montpetit	45
15- Pavillon 3050-3060 Édouard-Montpetit	47
16- Pavillon 2910 Édouard-Montpetit	49

Phase 3 : La poursuite de la croissance et la consolidation des acquis (1968-1995)

17- Garage Louis-Colin	51
18- Résidence «C»	53
19- CEPSUM (centre sportif)	55
20- Pavillon Samuel-Bronfman	57
21- Pavillon Liliane-de-Stewart	59
22- Pavillon 3744 Jean-Brillant	61
23- Pavillon de la Faculté de musique	63
24- Salle Claude-Champagne	65
25- Pavillon de la Faculté de l'aménagement	67
26- Pavillon André-Aisenstadt	70

*Phase 4 : Le renforcement d'un pôle scientifique et technologique sur la montagne
(1990 à aujourd'hui)*

27- Pavillon Paul-G.-Desmarais	72
28- Pavillon Jean-Coutu	74
29- Pavillon Marcelle-Coutu	76
30- Agora Morris et Rosalind Goodman	78
31- Pavillon J.-A.-Bombardier	80

Notes :

- 1) le numéro de fiche correspond au numéro d'identification des immeubles sur les cartes de l'annexe 1 et 5;*
- 2) toutes les photos de ce chapitre proviennent de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, sauf la photographie de l'affiche du pavillon Roger-Gaudry qui provient des Archives de l'Université de Montréal.*

1-Pavillon Roger-Gaudry (ailes Est, Centrale, Ouest)

No Serv. des immeubles	511 (Est, Central, Ouest)
Appellation actuelle	Pavillon Roger-Gaudry
Autre(s) appellation(s)	Pavillon principal
Adresse	2900, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle	Aile Est : Chimie, Biochimie, Physique, Art dentaire, Bibliothèque Chimie et Biochimie; Aile Ouest : Médecine, Chimie, DGTIC, Polycopie Aile Centrale : Amphithéâtre E.-Cormier, Hall d'honneur, Rectorat, Bibliothèque de la santé, Librairie, Archives de l'Université, Régie de l'immeuble

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	114
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le pavillon Roger-Gaudry est construit selon les plans de l'architecte montréalais Ernest Cormier en deux phases distinctes, soit de 1923 à 1931 puis de 1941 à 1943. Le pavillon est composé de trois parties reliées entre elles et disposées de façon symétrique les unes aux autres : la portion centrale, surmontée d'une tour de 22 étages, est flanquée de deux ailes latérales disposées en avancé comptant chacune 6 étages. Le pavillon Roger-Gaudry constitue la pièce maîtresse d'un plan directeur du campus principal, le premier de l'Université, élaboré par l'architecte Cormier.

Valeur historique

Première université francophone montréalaise et d'abord la succursale montréalaise de l'Université Laval de 1889 à 1920, l'Université de Montréal se situe à l'origine dans le Quartier Latin. Suite à un incendie, l'institution, qui acquiert son indépendance en 1920, délaisse la rue Saint-Denis pour s'installer sur le flanc nord du mont Royal. À une période où le nationalisme canadien-français est en pleine effervescence sous

l'égide de penseurs tels que Lionel Groulx, Esdras Minville et Henri Bourassa, l'émancipation nationale passe par la formation d'une intelligentsia francophone. La construction du premier pavillon de l'Université de Montréal sur le flanc nord de la montagne incarne bien cette façon de penser. Le choix de l'emplacement du pavillon Principal n'est d'ailleurs pas fortuit. Il s'inscrit dans une continuité historique, la montagne ayant agi depuis longtemps comme pôle d'attraction pour les institutions religieuses catholiques montréalaises. Son emplacement sur la montagne répond directement à l'évolution de l'urbanisation de Montréal qui contourne le mont Royal et atteint les secteurs limitrophes de l'ancien village de la Côte-des-Neiges. Les années 1960 sont également marquantes pour l'histoire du pavillon. Alors que la Révolution tranquille projette le Québec dans la modernité, l'Université se voit libérée de sa direction cléricale. Roger Gaudry, duquel le pavillon tient son toponyme depuis 2003, devient le premier recteur laïc de l'établissement en 1965.

Valeur architecturale

La conception du pavillon Roger-Gaudry et du premier plan directeur de l'Université pour le campus de la montagne est confiée à l'architecte montréalais, Ernest Cormier, en 1926. Cet architecte (1885-1980) figure parmi les plus importants de l'histoire de l'architecture québécoise et canadienne du 20^e siècle, tant en raison de l'impressionnante quantité de projets auxquels il participe que du caractère innovateur de sa production. Cormier possède une formation d'ingénieur (de l'école Polytechnique de Montréal) et une en architecture de l'école des Beaux-Arts de Paris, dont il est d'ailleurs un des rares diplômés à cette époque. Tout en intégrant la formation classique de l'architecte, la production de Cormier innove par l'emploi de matériaux modernes, tels que le béton, de même que par les formes et les volumes de ses projets qui se distancent de la tendance Beaux-Arts, si bien ancrée en Amérique du Nord au cours de la première moitié du 20^e siècle, vers la modernité architecturale caractérisée par le fonctionnalisme et l'épuration des façades et des surfaces. Le pavillon Roger-Gaudry constitue un des projets importants, sinon le plus important, de la carrière de cet architecte.

L'architecture de ce pavillon est très représentative de l'évolution de l'architecture québécoise au cours de la première moitié du 20^e siècle, une période qui se caractérise par l'introduction de la modernité en architecture. Dans ce projet, cette modernité se manifeste par l'utilisation du béton pour la structure de l'édifice, lequel permet des plans libres adaptables aux besoins des facultés et l'érection de la tour haute de 52 mètres. La modernité se perçoit également dans le traitement des façades extérieures caractérisées par la verticalité de ses lignes, les jeux de saillies et de retraits et le dépouillement de l'ornementation. La facture des espaces intérieurs de l'aile centrale (le hall d'honneur et l'amphithéâtre Ernest-Cormier), quant à elle, est très représentative du courant Art déco par l'emploi de surfaces en marbres colorés, de détails en laiton (grille de ventilation) et de formes épurées (plafond).

Malgré ces manifestations de la modernité architecturale, le plan du pavillon Roger-Gaudry demeure solidement ancré dans la tradition de l'architecture conventuelle

québécoise et ce, en raison du contexte historique de l'Université de Montréal caractérisé par une forte influence du monde religieux. La configuration symétrique des volumes nous rappelle l'architecture des ensembles conventuels montréalais qui s'articulent souvent autour d'une cour d'honneur en façade. Cette symétrie qui, en trois dimensions offre un ensemble architectural monumental, est évocateur de l'influence courant Beaux-Arts qui anime un grand nombre de compositions architecturales au cours des années 1920.

Finalement, le pavillon Roger-Gaudry demeure une composante du campus dont l'intégrité architecturale est remarquable, compte tenu de son ancienneté. Malgré la disparition regrettable de certains espaces intérieurs d'origine au fil du temps – notamment la bibliothèque située au-dessus du hall d'honneur –, la répartition des aires consacrées aux laboratoires, aux bureaux, aux salles de cours et aux circulations (couloirs, escaliers en colimaçon et ascenseurs) de même que leurs finis (tuiles céramiques vertes et beiges) ont été pour la plupart conservés. Ceci témoigne d'une grande qualité d'exécution des travaux. De l'extérieur, l'architecture du pavillon a également conservé des composantes d'origine importantes soit, d'abord, sa silhouette et aussi ses ouvertures (portes et fenêtres).

Valeur environnementale

Malgré le fait que le territoire autour du pavillon Roger-Gaudry a fait l'objet de plusieurs transformations depuis son implantation par l'ajout de nombreux pavillons et le tracé de chemins de circulation, le pavillon demeure l'élément structurant du campus. Son emplacement à proximité de l'escarpement a contribué à déterminer la localisation des autres composantes du campus. En étant ainsi adossé à la dénivellation du mont Royal, le pavillon Roger-Gaudry demeure le bâtiment le plus visible du campus et ce, depuis plusieurs kilomètres.

2- Pavillons J.-A.-DeSève et Résidence «A»

Pavillon J.-A.- DeSève :

No Serv. des immeubles 515
Appellation actuelle Pavillon J.-A.-DeSève
Autre(s) appellation(s)
Adresse 2332, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle Registraire, services aux étudiants,
salles de cours.



Pavillon Résidence «A» :

No Serv. des immeubles 513
Appellation actuelle Résidence «A»
Autre(s) appellation(s)
Adresse 2442, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle Résidences universitaires
(115 chambres)



Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	43

Description du lieu

Les pavillons J.-A.-DeSève et Résidence «A» sont construits entre 1949 et 1956 selon les plans de l'architecte Ludger Venne. Situés à proximité l'un de l'autre, ces bâtiments occupent le secteur Est du campus où se trouvent également d'autres édifices dédiés à la vie universitaire, tels que le CEPSUM et d'autres résidences. La présence de ces deux pavillons et leur emplacement correspond aux intentions formulées dans le plan de l'architecte Ernest Cormier, concepteur du pavillon Roger-Gaudry et du premier plan directeur du campus sur le mont Royal.

Valeur historique

Ces deux pavillons sont associés à la phase initiale de développement du campus sur la montagne, soit celle qui répond au plan directeur d'Ernest Cormier de 1926. En effet, parmi les composantes de ce plan, Cormier propose la construction d'un centre étudiant ainsi que des résidences étudiantes dans la portion Est de l'actuel campus. Bien que l'emplacement exact et les formes architecturales qu'il a suggérés n'aient pas été respectés à la lettre par son successeur, l'architecte Ludger Venne, ces deux pavillons s'inscrivent dans la continuité de la réalisation du plan de Cormier. Ils sont aussi représentatifs de la croissance physique du campus qui s'amorce suite à la Guerre et qui se poursuivra de façon soutenue à partir des années 1960.

Valeur architecturale

L'architecture de ces pavillons témoigne de la période de transition que connaît l'architecture québécoise au sortir de la seconde Guerre mondiale. En effet, bien que les créateurs de cette époque aient pour la plupart tous abandonné les formes classiques, la modernité architecturale se manifeste encore avec réserve. L'effort de précurseurs tels que Cormier pour l'abandon de l'ornementation et le dépouillement des façades ainsi que pour le rationalisme se poursuit dans la conception esthétique et fonctionnelle des pavillons J.-A.-DeSève et Résidences «A». L'influence de Cormier est également perceptible par l'emploi de la brique de couleur chamois utilisée pour le revêtement des façades. Ceci permet une meilleure intégration architecturale de ces bâtiments avec le pavillon principal.

Valeur environnementale

Les pavillons J.-A.-DeSève et Résidence «A» sont des composantes déterminantes de l'ensemble des constructions de ce secteur du campus que l'on peut qualifier de «village étudiant» en raison de la concentration d'édifices destinés à la vie étudiante sur le campus principal. En effet, leur présence est bien soulignée dans le quartier d'abord par le fait qu'ils donnent sur le boulevard Édouard-Montpetit. Par ailleurs, ils sont bien en vue par la présence d'une place publique en forme de rond-point au centre de laquelle se trouve la figure d'Édouard Montpetit sur un socle.

3- Pavillon Claire-McNicoll

No Serv. des immeubles	511 Aile Z - salle de cours
Appellation actuelle	Pavillon Claire-McNicoll
Autre(s) appellation(s)	Aile Z du pavillon principal (Roger-Gaudry)
Adresse	2950, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle	Salles de cours

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	28



Description du lieu

Construit entre 1962 et 1965 selon les plans des architectes Robillard, Jetté et Beaudoin, le pavillon Claire-McNicoll est mitoyen à l'aile Ouest du pavillon Roger-Gaudry. Son entrée principale donne sur le chemin de la Tour. Une entrée secondaire située sur la façade Sud donne accès au bâtiment à partir du chemin des Services. À proximité de ce pavillon se trouvent le garage Louis-Colin et le pavillon André-Aisenstadt auxquels il est relié par un accès souterrain. L'édifice a fait l'objet d'une rénovation majeure en 2002 par l'agence d'architecture Desnoyers, Mercure. Cette rénovation incluait le réaménagement des salles de cours, le remplacement des finis intérieurs et l'ajout de circulations verticales logées dans un appendice vitré situé en façade principale.

Valeur historique

Ce pavillon est associé à la phase d'expansion du campus amorcée à partir des années 1960. Il représente une première solution pour suppléer au manque d'espace d'enseignement sur le campus dont les activités se regroupaient dans le pavillon Roger-Gaudry. Il inaugure cette phase d'expansion qui donnera lieu à la construction de nouveaux pavillons d'enseignement tels que les pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant (érigés entre 1965 et 1968). Par ailleurs, le pavillon porte le nom de celle qui fut une figure marquante du milieu de l'éducation. En effet, Claire McNicoll fut enseignante au secondaire, au collégial et à l'Université de Montréal. Elle occupa différents postes administratifs, dont celui de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue à partir de 1998. Le 17

septembre 2002, il fut décidé de donner à l'aile Z le nom de pavillon Claire-McNicoll suite à son décès le 26 juillet de la même année.

Valeur architecturale

L'architecture de ce pavillon s'inscrit dans le courant fonctionnaliste qui prévaut à cette époque au Québec. Sa forme cubique traduit une conception fonctionnelle simple qui répond au besoin d'aménager des salles de cours. Son parement de brique, qui laisse néanmoins transparaître le béton de la structure, assure une meilleure intégration à son voisin immédiat, le pavillon Roger-Gaudry. De l'architecture d'origine de ce bâtiment il ne subsiste que le volume principal et son parement de brique chamois et de béton.

Valeur environnementale

Malgré le fait qu'il se situe en bordure du chemin de la Tour, ce pavillon passe souvent inaperçu en raison de la présence dominante du pavillon Roger-Gaudry et du pavillon André-Aisenstadt dont la construction remonte à 1994. L'environnement du pavillon Claire-McNicoll est fortement minéralisé, exception faite d'une petite pelouse aménagée à l'avant.

4- Stade d'hiver du centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM)

No Serv. des immeubles	523
Appellation actuelle	Stade d'hiver du CEPSUM
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2050, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle	Complexe sportif d'hiver (patinoire, terrain de football), service des sports, salles de cours, cliniques de kinésiologie.

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	73
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le stade d'hiver du CEPSUM est conçu et construit entre 1960 et 1966 selon les plans des architectes David, Barott et Boulva. Situé dans la portion Est du campus principal de l'Université de Montréal, le stade d'hiver constitue le premier bâtiment sportif à être construit sur le campus. Son voisin immédiat à l'ouest, le Centre sportif, est érigé quelques années plus tard entre 1973 et 1976. Le stade d'hiver présente une façade sur rue de 2 étages surélevée par rapport au boulevard Édouard-Montpetit qui se trouve à proximité devant. Le stade est relié à la station de métro Édouard-Montpetit depuis l'inauguration de cette dernière en 1988. Enfin, le lieu accueille les joutes de football universitaires des Carabins de l'Université de Montréal.

Valeur historique

La construction du stade fait partie de la deuxième phase d'expansion du campus qui a lieu à partir de 1960, celle qui occasionne sur le campus principal de nombreuses nouvelles constructions. Le stade concrétise les volontés de l'institution de se doter d'un équipement sportif sur son territoire, une volonté qui avait d'ailleurs déjà été formulée dans le plan d'Ernest Cormier de 1927 pour ce même secteur du campus. Le stade d'hiver remplace certaines des activités sportives se déroulant dans l'édifice du *Young Men Hebrew Association* (situé à l'angle de l'avenue du Parc et de l'avenue du Mont-Royal) qu'acquiert l'Université de Montréal en prévision de la création de son Département d'éducation physique en 1964. Lors des jeux olympiques de 1976, le stade d'hiver et le CEPSUM sont utilisés pour l'entraînement des athlètes et certaines compétitions sportives.

Valeur architecturale

Le stade d'hiver propose une architecture dont les mérites reposent à la fois sur ses caractéristiques esthétiques et fonctionnelles, de même que sur la qualité de son exécution. D'une part, la structure en béton laissée à nu est couronnée d'une toiture en porte-à-faux au-dessus des gradins d'une très grande originalité et efficacité. Côté rue, cette même toiture se prolonge au-dessus des espaces abritant les salles de cours et les espaces réservés aux cliniques. Un couloir de circulation en façade est doté de grandes fenêtres permettant un éclairage naturel. La toiture est en cuivre, ce matériau comptant parmi les plus résistants pour les revêtements de toit. Elle donne l'impression de déborder sur les façades latérales de l'édifice avec des bandes étroites verticales au-dessus de murs latéraux en béton également travaillés avec ce motif.

Le stade d'hiver est l'œuvre de l'agence d'architecture montréalaise David, Barott, Boulva. Cette dernière s'est fait connaître par sa contribution au projet Habitat 67 avec Moshe Safdie. Pendant sa carrière, cette agence a conçu plusieurs projets institutionnels. On lui doit notamment le Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts (1967), le Planétarium Dow (1966) et l'actuel palais de justice (1966-71) tous à Montréal.

Valeur environnementale

Situé à proximité de l'emplacement d'une ancienne carrière de pierre qui cessa ses opérations au moment de l'implantation de l'Université au cours des années 1920, le stade d'hiver bénéficie d'un environnement dont le caractère naturel et construit est demeuré relativement intact depuis sa construction, si ce n'est que de l'aménagement de la station de métro Édouard-Montpetit en 1988 et la disparition de la pente de ski. L'implantation judicieuse du pavillon, qui oriente ses gradins vers le mont Royal et qui positionne le volume réduit de sa façade bien en vue du domaine public, contribue à mettre en valeur la montagne. Finalement, en raison des joutes sportives qui s'y déroulent, le stade d'hiver possède une reconnaissance qui dépasse les frontières du campus.

5- Pavillon Résidence «A»

No Serv. des immeubles	587
Appellation actuelle	Pavillon Résidence «A» annexe
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2442, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle	Résidences universitaires

Évaluation patrimoniale

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	28



Description du lieu

Le pavillon Résidence «A» annexe est construit en 1963 selon les plans de l'architecte Paul Lambert. Ce bâtiment de 3 étages est érigé derrière l'immeuble des résidences «A» auquel il est relié par une passerelle.

Valeur historique

Le pavillon Résidence «A» annexe témoigne de la phase d'expansion du campus principal de l'Université au cours des années 1960. La hausse de la clientèle, qui nécessite la construction de pavillons d'enseignement, génère également un besoin pour des studios pour accueillir des étudiants de l'extérieur de la ville. Ce pavillon précède la construction d'autres résidences qui suivront ultérieurement, soit le pavillon Résidence «C» (1965-70) et le pavillon Thérèse-Casgrain (1963-64).

Valeur architecturale

L'architecture de ce pavillon est représentative de l'architecture fonctionnaliste, ce qui signifie que les formes du bâtiment répondent à sa fonction. Le pavillon, de forme rectangulaire, propose un plan simple avec des chambres réparties de part et d'autre d'un axe de circulation longitudinal central. Le pavillon solutionne également avec efficacité la dénivellation du site sur lequel il est construit. En effet, une série de piliers en béton en forme d'«Y» supporte la structure du côté nord de l'édifice. Notons enfin que le parement de brique chamois, la même que pour le pavillon Résidence «A», permet une bonne intégration du bâtiment à son voisin.

Valeur environnementale

Depuis la construction du pavillon Résidence «A» annexe, ce secteur du campus a connu plusieurs transformations, dont l'aménagement des sentiers et des escaliers menant au pavillon Résidence «C». Cependant, le pavillon cadre toujours bien avec son environnement immédiat en raison de sa volumétrie qui est compatible avec celui des Résidence «A» ainsi que son emplacement derrière ce pavillon.

6- Pavillon Thérèse-Casgrain

No Serv. des immeubles	520
Appellation actuelle	Pavillon Thérèse-Casgrain
Autre(s) appellation(s)	La tour des Vierges
Adresse	2450, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle	Résidences universitaires (168 chambres)

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	73
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le pavillon Thérèse-Casgrain est l'œuvre de l'agence architecturale Papineau, Gérin, Lajoie et Leblanc. Sa construction remonte à 1963 et 1964 et est contemporaine à celle du pavillon Résidence «A» annexe. La tour des Vierges, surnommée ainsi en raison du fait que ces résidences universitaires sont destinées exclusivement aux étudiantes, compte 16 étages. L'immeuble est situé en bordure du boulevard Édouard-Montpetit, immédiatement à l'est du boisé qui constitue la fin de la coulée verte du mont Royal. Le pavillon a obtenu la médaille Massey (aujourd'hui le prix d'architecture du gouverneur général du Canada) en 1967, le premier bâtiment du campus à recevoir un prix prestigieux d'architecture.

Valeur historique

Ce bâtiment témoigne de la croissance de la fréquentation à l'Université de Montréal à partir des années 1960, dont l'arrivée en masse des femmes aux études universitaires. Afin de faire face à cette augmentation, l'Université augmente la capacité de l'hébergement du « village étudiant ». Le pavillon des résidences pour filles est nommé en l'honneur de Thérèse Casgrain en 2003, cette dernière se voulant une figure marquante de la vie politique et de la lutte pour les droits de la femme dans l'histoire du Québec et du Canada.

Valeur architecturale

Le pavillon Thérèse-Casgrain est un bon exemple du courant brutaliste en architecture, lequel connaît une popularité au Québec et en Amérique du Nord à partir des années

1960. Cette architecture se caractérise par son fonctionnalisme (les formes répondent à la programmation) et par l'emploi du béton de façon franche, c'est-à-dire sans recouvrement et sans coloration. S'il est vrai que le pavillon Thérèse-Casgrain n'est pas le seul à incarner cette architecture sur le campus (on pense au garage Louis-Colin, au 5255 Decelles et au pavillon Résidence «C»), il réussit à se dégager de l'aspect massif qui caractérise habituellement l'architecture brutaliste par des subterfuges architecturaux ingénieux qui rehaussent sa conception esthétique. En effet, l'alignement des parois de béton courbées en façades et leur disposition en redans créent les lignes pures de la tour. Cette pureté des formes est également livrée par la forme en éperon du plan de l'édifice, lequel s'assoit sur un socle surélevé par rapport à la rue. Le tout résulte en un objet architectural sculpté, voire plastique, dont l'originalité est incontestable et dont la qualité de l'exécution se vérifie encore de nos jours.

La forme en éperon constitue une réponse ingénieuse à la fonction de résidences. En effet, les circulations verticales et les aires de services sont aménagées le long d'un des côtés du triangle (celui de l'entrée principale), permettant ainsi aux chambres d'être aménagées parallèlement aux deux autres parois. L'angle le plus aigu du triangle, quant à lui, abrite un autre escalier. L'éclairage naturel des chambres est assuré par des fenêtres étroites insérées dans la succession des panneaux en béton dont la forme courbée agit en tant que brise-soleil. Finalement, l'implantation de la tour (selon un axe nord-est par rapport à l'entrée principale), permet de maximiser cet éclairage.

L'agence d'architecture montréalaise Papineau, Gérin-Lajoie, Leblanc constitue une des plus réputées et influentes au Canada au cours des années 1960 et 1970. Ces architectes conçoivent un nombre important de projets institutionnels, dont le pavillon du Québec de l'Exposition universelle en 1967, la station de métro Radisson (1972) et l'aérogare de l'aéroport de Mirabel (1969-1974). Ils reçoivent en 1967 la médaille Massey (aujourd'hui le prix d'architecture du gouverneur général du Canada) pour les qualités esthétiques et fonctionnelles du pavillon Thérèse-Casgrain.

Valeur environnementale

Les 16 étages de cette tour, sa disposition sur un socle et son emplacement en bordure du boulevard Édouard-Montpetit font en sorte de rendre bien visible ce pavillon dans le secteur Est du campus. Son environnement immédiat, caractérisé par le boisé situé immédiatement à l'ouest et par le prolongement de la place du monument d'Édouard-Montpetit à l'est, a connu peu de transformations depuis sa construction.

7- Pavillon René-J.-A.-Lévesque

No Serv. des immeubles	527
Appellation actuelle	Pavillon René-J.-A.- Lévesque
Autre(s) appellation(s)	Laboratoire René-J.-A.-Lévesque
Adresse	2905, chemin des Services
Fonction actuelle	Pavillon de recherche et entrepôt des collections d'anthropologie

Évaluation patrimoniale

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	47



Description du lieu

Le pavillon René-J.-A.- Lévesque est un bâtiment conçu par l'agence d'architecture Jodoin, Lamarre, Pratte et construit entre 1965 et 1968. L'édifice est construit partiellement en souterrain afin de loger un laboratoire de physique nucléaire, une fonction qui a changé depuis. Le pavillon, qui abrite des unités de recherche en physique, n'est pas accessible au public. Un stationnement desservant les pavillons environnants est aménagé sur une portion de sa toiture.

Valeur historique

Ce pavillon est représentatif de la phase d'expansion de l'Université qui a pris place entre les années 1960 et 1968. Il est le premier pavillon destiné exclusivement à la recherche nucléaire sur le campus et ce, même si la recherche nucléaire s'effectuait déjà dans le pavillon Roger-Gaudry à partir de 1942. Le toponyme du pavillon désigne un personnage important dans la communauté académique de l'Université de Montréal. En effet, le professeur émérite René J.A. Lévesque a fondé dans les années 1960 le Laboratoire de physique nucléaire qui porte aujourd'hui son nom. Par la suite, il a été le directeur du Département de physique, le doyen de la Faculté des arts et des sciences, le vice-recteur à la recherche et le président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada. Le contexte politique mondial qui régnait à cette époque de la Guerre froide, entraîne une effervescence de la science nucléaire. René J.A. Lévesque s'est intéressé à l'accélérateur nucléaire de Chalk River dans les années 1940, soit le premier accélérateur s'étant implanté hors les frontières des États-Unis.

Valeur architecturale

Ce pavillon est représentatif du courant fonctionnaliste en architecture au cours des années 1960. Sa fonction première de recherche en laboratoire est traduite par son architecture. En effet, en raison de la manipulation de produits chimiques, le pavillon se démarque par son gabarit discret au-dessus du sol, par son imposant système de ventilation et par l'absence de fenêtres. La firme ayant conçu le pavillon René-J.-A. Lévesque, soit l'agence Jodoin, Lamarre et Pratte, œuvre dans le domaine de l'architecture depuis les années 1950. Elle est reconnue surtout pour ses bâtiments institutionnels, scolaires et hospitaliers. L'agence contribue à la conception d'autres bâtiments sur le campus, notamment le pavillon Samuel-Bronfman.

Valeur environnementale

Le pavillon s'intègre au flanc du mont Royal étant donné qu'une partie du laboratoire est souterraine. Il passe inaperçu derrière le poste d'alimentation d'Hydro-Québec. Il s'intègre également avec les immeubles voisins qui lui sont pour la plupart contemporains.

8- Pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant

Pavillon Lionel-Groulx :

No Serv. des immeubles 532-C
Appellation actuelle Pavillon Lionel-Groulx
Autre(s) appellation(s)
Adresse 3150, rue Jean-Brillant
Fonction actuelle Bureaux et recherche (FAS)



Pavillon Maximilien-Caron :

No Serv. des immeubles 532-A
Appellation actuelle Pavillon Maximilien-Caron
Autre(s) appellation(s)
Adresse 3101, chemin de la Tour
Fonction actuelle Enseignement/recherche
(Fac. de droit)



Pavillon 3200 Jean-Brillant :

No Serv. des immeubles 532-B
Appellation actuelle Pavillon 3200 Jean-Brillant
Autre(s) appellation(s)
Adresse 3200, rue Jean-Brillant
Fonction actuelle Salles de cours et services
(COOP étudiante, librairie, régie du secteur ouest, pastorale, entreposage)



Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	80
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	

Description du lieu

Les pavillons Lionel-Groulx, Maximilien-Caron et 3200 Jean-Brillant ont été conçus par les architectes Beauvais et Lusignan et construits au cours de la même période, soit

entre 1965 et 1968. Leur architecture de brique et de béton est semblable ainsi que leur volume respectif, si bien qu'ensemble, ils forment un pôle bien reconnaissable sur le campus. Les pavillons Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant sont visibles depuis la rue Jean-Brillant. Le pavillon Maximilien-Caron, quant à lui, est situé derrière le pavillon Lionel-Groulx. Les trois édifices sont disposés autour de la place de la Laurentienne, laquelle fut aménagée à la même époque.

Valeur historique

Les bâtiments font partie de la deuxième phase de développement du campus principal, qui s'opère entre 1960 et 1968. Plus précisément, ils constituent les premiers bâtiments à prendre place sur la portion ouest du campus sur un terrain autrefois la propriété des Franciscains, une communauté religieuse présente à Montréal depuis 1890 et très impliquée dans le milieu de l'éducation. La construction de ces nouveaux pavillons témoigne de l'essor des sciences sociales dans l'enseignement supérieur ainsi que de la hausse de la fréquentation universitaire au Québec suite au rapport Parent en éducation. Le toponyme Maximilien-Caron est étroitement lié à l'usage de ce pavillon, soit celui d'abriter la Faculté de droit. En effet, il évoque celui qui fut le premier professeur de carrière de la faculté, doyen de la Faculté de droit en 1961 et celui qui institua le doctorat en droit.

Valeur architecturale

L'architecture de ces 3 pavillons témoigne du type d'architecture qui prédomine dans l'architecture québécoise au cours des années soixante soit le courant fonctionnaliste. Celui-ci se perçoit par la sobriété de l'ornementation, par l'adéquation entre la forme et la fonction et par l'emploi du béton de façon brute. La ressemblance de leur architecture rehausse ces caractéristiques et contribue à donner à cet ensemble son caractère unique sur le campus.

Valeur environnementale

Les 3 pavillons forment un ensemble facilement repérable sur le campus en raison de leur emplacement rue Jean-Brillant. La position de chacun des pavillons de même que leurs accès s'articulent en fonction de la place de la Laurentienne et contribuent à en circonscrire la superficie. Ces trois édifices forment ainsi le fondement de ce secteur du campus.

9- Centrale thermique

No Serv. des immeubles	512
Appellation actuelle	Centrale thermique
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2805, chemin des Services
Fonction actuelle	Centrale thermique desservant les pavillons Roger-Gaudry, Dir. des immeubles, Claire-McNicoll, René-J.-A.-Lévesque, André-Aisenstadt, Paul-desmarais, Marcelle et Jean-Coutu, Samuel-Bronfman, garage Louis-Colin.

Évaluation patrimoniale

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	40



Description du lieu

La centrale thermique est conçue selon les plans des architectes Duplessis, Labelle, Derome et sa construction a lieu entre 1961 et 1964. Le bâtiment de 4 étages est situé à l'arrière du pavillon Roger-Gaudry, à proximité d'autres bâtiments dédiés au fonctionnement du campus, tel que le pavillon de la Direction des immeubles.

Valeur historique

La construction de la centrale thermique correspond au début de la phase d'expansion de l'Université de Montréal sur le campus de la montagne à partir de 1960. L'arrivée de cette composante technique du campus est d'ailleurs reliée à la construction de nouveaux pavillons puisqu'elle permet d'accroître et de centraliser le système de chauffage.

Valeur architecturale

L'architecture de la centrale thermique est fonctionnelle. En effet, ses formes et son volume correspondent aux dimensions de l'équipement qu'elle abrite. L'architecture n'en est pas pour le moins intéressante et ce, en raison du mur-rideau (façade nord) qui procure un effet de légèreté en plus d'un éclairage naturel généreux. L'utilisation de la brique chamois permet l'harmonisation visuelle de la centrale avec le pavillon Roger-

Gaudry. Enfin, la centrale est l'œuvre des architectes Duplessis, Labelle et Derome. Ces derniers sont les créateurs du pavillon Marguerite-d'Youville (anciennement l'Institut Marguerite-d'Youville) en 1962.

Valeur environnementale

La centrale est située dans un secteur du campus qui se distingue par sa vocation technique et dont les principales composantes (le poste d'Hydro-Québec, 1967 et le pavillon de la Direction des immeubles, 1963-64) lui sont contemporaines. La centrale reprend l'implantation du pavillon Roger-Gaudry, ce qui démontre un souci d'harmonisation avec le plan d'implantation d'Ernest Cormier.

10- Pavillon de la Direction des immeubles

No Serv. des immeubles	519
Appellation actuelle	Pavillon de la Direction des immeubles
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2787, chemin des Services
Fonction actuelle	Direction des immeubles et service de la sécurité

Évaluation patrimoniale

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	28



Description du lieu

Le pavillon de la Direction des immeubles est construit en 1963-64 selon les plans des professionnels Lemay et Leclerc. Au moment de sa construction, l'édifice aurait servi d'entrepôt. Il abritera par la suite la Direction des immeubles. Le bâtiment de 2 étages est situé à l'arrière du pavillon Roger-Gaudry, à proximité d'autres bâtiments dédiés au fonctionnement du campus tel que la centrale thermique et le poste Hydro-Québec.

Valeur historique

Le pavillon de la Direction des immeubles fait partie de la phase d'expansion de l'Université de Montréal qui a pris place entre les années 1960 et 1968. Cette époque a connu une augmentation considérable du nombre de bâtiments et d'équipements affiliés à l'Université, attribuable soit à leur construction ou à leur achat. Cette expansion a nécessité la création de la Direction des immeubles afin de gérer le nombre croissant de locaux et de bâtiments appartenant à l'Université de Montréal.

Valeur architecturale

À l'instar des bâtiments s'inspirant du courant fonctionnaliste, le pavillon de la Direction des immeubles reflète son usage premier, soit d'être un entrepôt. L'emploi du béton à l'état brut l'associe à l'architecture brutaliste que l'on retrouve ailleurs sur le campus (au pavillon 5255 Decelles, par exemple).

Valeur environnementale

Le pavillon est situé dans un secteur du campus qui se distingue par sa vocation technique, dont les principales composantes (le poste d'Hydro-Québec, 1967 et la centrale thermique, 1961-64) lui sont contemporaines. Le pavillon de la Direction des immeubles reprend l'implantation du pavillon Roger-Gaudry, ce qui démontre un souci d'harmonisation avec le plan d'implantation d'Ernest Cormier.

11- Poste Hydro-Québec

No Serv. des immeubles	588
Appellation actuelle	Poste Hydro-Québec
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2950, chemin des Services
Fonction actuelle	Poste de conversion de voltage

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	27



Description du lieu

La construction de cet immeuble remonte à 1967. Son concepteur est inconnu. Le bâtiment consiste en un abri pour les technologies permettant la transformation du voltage afin de pourvoir de courant électrique le campus. L'édifice est situé à l'arrière du pavillon Roger-Gaudry, à proximité d'autres bâtiments dédiés au fonctionnement du campus tels que le pavillon de la Direction des immeubles et la centrale thermique.

Valeur historique

Le poste d'alimentation Hydro-Québec témoigne de la phase d'expansion de l'Université de Montréal au cours des années soixante. Cette décennie a permis une augmentation considérable du nombre de bâtiments et d'équipements affiliés à l'Université, attribuable soit à leur construction ou à leur achat. Cette expansion a nécessité l'aménagement d'infrastructures afin de desservir le campus. Le poste d'Hydro-Québec est représentatif de l'introduction de nouvelles technologies permettant au campus d'être efficace, notamment celle en matière d'hydro-électricité au moment même où le Québec développe son expertise internationale en la matière.

Valeur architecturale

L'architecture du poste d'alimentation Hydro-Québec (ses formes et ses matériaux) est très simple et efficace et ceci pour répondre à sa fonction, soit celle d'abriter la technologie permettant la conversion de voltage pour la distribution aux pavillons implantés sur le flanc du mont Royal.

Valeur environnementale

Le poste Hydro-Québec est situé dans un secteur du campus qui se distingue par sa vocation technique et dont les principales composantes (la centrale thermique, 1961-64 et le pavillon de la Direction des immeubles, 1963-64) lui sont contemporaines. En raison de son volume, le bâtiment prend place de façon discrète dans le paysage du campus.

12- Pavillon Marie-Victorin

No Serv. des immeubles	555
Appellation actuelle	Pavillon Marie-Victorin
Autre(s) appellation(s)	ancien collège Jésus-Marie
Adresse	90, avenue Vincent-d'Indy
Fonction actuelle	Faculté des arts et des sciences Faculté des sciences de l'éducation

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	38



Description du lieu

Érigé en 1959 selon les plans de l'architecte Félix Racicot, le pavillon Marie-Victorin se situe à la limite Est du campus principal, au bout du boulevard Édouard-Montpetit. Cet édifice de 5 étages est construit à l'origine pour les sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie pour loger le Collège Jésus-Marie.

Valeur historique

Le pavillon Marie-Victorin (anciennement le collège Jésus-Marie) évoque l'étroite association entre l'Université de Montréal et les communautés religieuses à Montréal dans son histoire. Ce pavillon est aussi un témoin de la phase d'expansion du campus qui a lieu à partir des années 1960. Cette expansion s'est réalisée par la construction de nouveaux édifices sur le campus principal. Elle s'est aussi manifestée par l'acquisition de plusieurs autres dont l'Institut Marguerite-d'Youville (devenu le pavillon Marguerite-d'Youville).

Valeur architecturale

Le plan du pavillon Marie-Victorin se démarque de celui des autres bâtiments du campus par l'articulation complexe de ses volumes. D'une part, il reprend la conception traditionnelle des édifices conventuels québécois composés de corps de logis longitudinaux disposés de façon symétrique les uns par rapport aux autres. La disposition de ces ailes de bâtiments en forme de «V» fermé est cependant inhabituelle. Elle a pour effet de créer un jardin intérieur de grande qualité autrefois utilisé par les religieuses. Ce pavillon est l'œuvre de l'architecte Félix Racicot. Ce

dernier a conçu 2 autres bâtiments appartenant au campus principal, soit le pavillon de la Faculté de musique (1959) et la salle Claude-Champagne (1961). On note d'ailleurs des ressemblances de l'architecture entre ces 3 pavillons, notamment la présence d'un portail en saillie signalant l'entrée principale du bâtiment de même que l'emploi d'une même brique chamois.

Valeur environnementale

L'aménagement de l'édicule de la station de métro Édouard-Montpetit en 1989 n'a que très peu altéré l'environnement du pavillon Marie-Victorin qui, en raison de son emplacement au bout du boulevard Édouard-Montpetit, est très visible dans le secteur. Aussi, en raison de son gabarit réduit (5 étages), le bâtiment cadre bien à cette intersection de l'avenue Vincent-d'Indy et du boulevard Édouard-Montpetit où se trouvent une école et des immeubles résidentiels de faible densité. Finalement, l'alignement du pavillon Marie-Victorin, de la salle Claude-Champagne et du pavillon de la Faculté de musique le long de l'avenue Vincent-d'Indy constitue une frontière Est au campus principal dont la logique formelle prend racine dans l'histoire institutionnelle de ce secteur.

13- Pavillon Marguerite-d'Youville

No Serv. des immeubles	559A
Appellation actuelle	Pavillon Marguerite-d'Youville
Autre(s) appellation(s)	ancien Institut Marguerite-d'Youville
Adresse	2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Fonction actuelle	Faculté de médecine (santé environnementale et santé au travail, réadaptation, orthophonie et audiologie) Faculté des sciences infirmières

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	53
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

La construction du pavillon Marguerite-d'Youville remonte à 1962 selon les plans des architectes Duplessis, Labelle et Derome. Ce pavillon est mitoyen au pavillon Liliane-de-Stewart qui est situé derrière sur le lot. Le pavillon Marguerite-d'Youville est constitué de 4 volumes distincts disposés en dents de scie et revêtus d'un parement de brique chamois, exception faite du premier, le portail, qui est de pierre. Les volumes comptent 7 étages chacun, le dernier au nord apparaissant moins élevé en raison de son emplacement dans la dénivellation du site. À l'origine, le pavillon est érigé pour la congrégation des Sœurs Grises afin d'abriter l'Institut Marguerite-d'Youville. L'Université de Montréal en devient le propriétaire en 1967.

Valeur historique

Le pavillon Marguerite-d'Youville évoque l'étroite association entre l'Université de Montréal et les communautés religieuses à Montréal dans son histoire. En effet, l'Université collabore avec des institutions religieuses pour l'enseignement de différentes disciplines. L'Institut Marguerite-d'Youville, créé et géré par les Sœurs Grises (dont la mère fondatrice fut Marguerite d'Youville), devient une école affiliée à l'Université en 1935 dispensant des cours en sciences infirmières jusqu'à la création de la Faculté de nursing en 1962. Ce pavillon constitue également un témoin de la phase d'expansion du campus principal qui a lieu à partir des années 1960. Cette expansion s'est réalisée par la construction de nouveaux édifices sur le campus principal. Elle s'est aussi manifestée par l'acquisition de plusieurs autres, dont le collège Jésus-Marie (devenu le pavillon Marie-Victorin).

Valeur architecturale

Le pavillon Marguerite-d'Youville est un bon exemple de l'architecture institutionnelle rationaliste des années 1960 au Québec. Ses volumes dépouillés d'ornementation sur les façades extérieures ainsi que l'aménagement simple et efficace de ses espaces intérieurs le démontrent bien. Le plan du pavillon propose une série de 4 volumes disposés en dents de scie, ce qui permet un éclairage naturel maximal des façades ouest. Le matériau dominant sur ses façades, la brique chamois, s'inscrit dans la tradition de l'architecture conventuelle et institutionnelle prévalant à partir des années 1920 et qui se poursuit après la seconde Guerre mondiale. L'entrée principale est bien soulignée par la présence d'un portail de pierre généreusement fenêtré qui enrichit la qualité de cet espace. C'est précisément à cette entrée que se trouve une œuvre d'art se déployant sur un mur entier. L'œuvre, *Début du Christianisme – Moyen âge et évolution du Nursing*, est créée en 1982 par l'artiste Jiri Georges Lauda. Elle est constituée d'une mosaïque de tuiles de céramique de couleurs variées. Finalement, le pavillon est conçu par les architectes Duplessis, Labelle et Derome. Parmi les autres projets de cette agence, on note les stations de métro Jean-Talon et Rosemont (toutes deux en 1966) de même que la centrale thermique du campus (1961-64).

Valeur environnementale

La construction du pavillon Liliane-de-Stewart derrière le pavillon Marguerite-d'Youville à partir de 1976 n'a que très peu modifié l'environnement. Par sa marge de recul par rapport à la voie publique et la présence d'un petit parterre gazonné de même que par son gabarit, le pavillon Marguerite-d'Youville cadre bien dans le paysage de ce secteur du chemin de la Côte Sainte-Catherine caractérisé par la présence d'institutions et d'immeubles résidentiels à faible densité.

14- Pavillons 2101 et 3032-3034 Édouard-Montpetit

Pavillon 3032-3034 Édouard-Montpetit :

No Serv. des immeubles 543
Appellation actuelle Pavillon 3032-3034 Édouard-Montpetit
Autre(s) appellation(s)
Adresse 3032-3034, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle loué à l'Agence universitaire de la francophonie



Pavillon 2801-2815 Édouard-Montpetit :

No Serv. des immeubles 544
Appellation actuelle Pavillon 2801-2815 Édouard-Montpetit
Autre(s) appellation(s)
Adresse 3032-3034, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle **VENDU** (résolution du Comité exécutif du 17 avril 2007)



Pavillon 2101 Édouard-Montpetit :

No Serv. des immeubles 546
Appellation actuelle Pavillon 2101 Édouard-Montpetit
Autre(s) appellation(s)
Adresse 2101, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle Clinique médicale, clinique psychologie, Centre de soutien aux études et développement de carrière



Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	40

Description du lieu

Les deux pavillons sont d'anciens immeubles d'appartements situés à proximité du campus principal, en bordure du boulevard Édouard-Montpetit. La construction de ces immeubles remontent à la fin des années 1920 et au début des années 1930.

L'Université de Montréal en devient le propriétaire entre 1960 et 1968, au cours de la seconde phase de développement du campus. Il est à noter que l'Université a tout récemment vendu (2007) l'immeuble du 3032-3034 boulevard Édouard-Montpetit. Un projet de rénovation complète est en cours afin d'y aménager des unités d'habitation en copropriété divise.

Valeur historique

Acquis au cours de la décennie des années 1960, cet ancien immeuble d'appartements (de même que ceux du 3050-3060 boulevard Édouard-Montpetit) témoigne de l'importante expansion du campus principal de l'Université de Montréal à cette époque. Cette expansion s'est concrétisée par la construction de nouveaux pavillons mais également par l'achat de bâtiments déjà existant tels que le pavillon Marie-Victorin (l'ancien collège Jésus-Marie des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie) ou l'immeuble d'appartements sis au 2910 boulevard Édouard-Montpetit (à l'angle de la rue Louis-Colin).

Valeur architecturale

L'architecture de cet immeuble d'appartements témoigne de l'évolution de la typologie résidentielle à cette époque. En effet, il constitue un moyen par lequel une classe moyenne peut s'offrir un logement luxueux comprenant plusieurs services, sans pour autant à avoir à supporter le coût d'une résidence privée. On peut encore de nos jours reconnaître certains des détails ornementaux et des divisions intérieurs d'origine bien que les lieux aient été adaptés afin d'accueillir des fonctions contemporaines. Les aménagements intérieurs, assez raffinés ont en effet été conservés dans plusieurs espaces. La conception esthétique des façades s'inspire des styles en vogue au moment de la construction teintée du mouvement Beaux-Arts (le 2101 Édouard-Montpetit) et Art déco (le 3032-3034 Édouard-Montpetit).

Valeur environnementale

En raison de leur implantation au moment du développement de l'avenue Maplewood (aujourd'hui le boulevard Édouard-Montpetit), ces pavillons s'intègrent très bien dans le paysage urbain de ce côté de la voie publique. Leur environnement immédiat au sud (soit le site du campus principal) lui, a subi d'importantes transformations pendant les années trente.

15- Pavillon 3050-3060 Édouard-Montpetit

No Serv. des immeubles	542
Appellation actuelle	Pavillon 3050-3060 Édouard-Montpetit
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	3050-3060, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle	services de l'Université : bureaux du Syndicats des professeurs, ceux des chargés de cours, autres.

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	32



Description du lieu

Ce pavillon est un ancien immeuble d'appartements situé à proximité du campus principal, en bordure du boulevard Édouard-Montpetit. Sa construction remonte à 1958. L'Université de Montréal en devient le propriétaire au cours de la seconde phase de développement du campus, soit entre 1960 et 1968.

Valeur historique

Acquis au cours de la décennie des années 1960, cet ancien immeuble d'appartements (de même que ceux du 3032-3034 et du 2701 boulevard Édouard-Montpetit) témoigne de l'importante expansion du campus principal de l'Université de Montréal à cette époque. Cette expansion s'est concrétisée par la construction de nouveaux pavillons, mais également par l'achat de bâtiments déjà existant tels que le pavillon Marie-Victorin (l'ancien collège Jésus-Marie des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie).

Valeur architecturale

L'architecture de ce pavillon témoigne de l'intégration des préceptes de l'architecture fonctionnelle dans le domaine de la construction résidentielle au Québec. Tout en s'inspirant du modèle d'organisation des conciergeries de l'avant-guerre, cet immeuble présente des façades dépouillées d'ornementation tout en employant des matériaux modernes. On peut encore aujourd'hui reconnaître certaines des caractéristiques et des divisions intérieures des aménagements d'origine bien que les lieux aient été adaptés afin d'accueillir des fonctions contemporaines.

Valeur environnementale

En raison de son implantation plus tardive sur cette voie publique, le pavillon 3050-3060 Édouard-Montpetit se trouve dans un paysage urbain qui a peu changé depuis la fin des années 1950. Bien qu'il s'intègre bien à la trame urbaine par sa typologie et par son volume, ses attributs formels et ses matériaux contrastent avec l'environnement principalement constitué d'immeubles construits avant la seconde Guerre mondiale.

16- Pavillon 2910 Édouard-Montpetit

No Serv. des immeubles	545
Appellation actuelle	Pavillon 2910 Édouard-Montpetit
Autre(s) appellation(s)	Stone Castle
Adresse	2910, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle	FAS (philosophie), FESP

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	40



Description du lieu

Ce pavillon est un ancien immeuble d'appartements situé à proximité du campus principal, en bordure du boulevard Édouard-Montpetit. Sa construction remonte à 1932. L'édifice de 4 étages présente une façade en pierre. L'Université de Montréal en devient le propriétaire au cours de la première phase de développement du campus principal, soit entre 1960 et 1968.

Valeur historique

Acquis au cours de la décennie des années 1960, cet ancien immeuble d'appartements (de même que ceux du 3032-3034 et du 2701 boulevard Édouard-Montpetit) témoigne de l'importante expansion du campus principal de l'Université de Montréal à cette époque. Cette expansion s'est concrétisée par la construction de nouveaux pavillons mais également par l'achat de bâtiments déjà existant tels que le pavillon Marie-Victorin (l'ancien collège Jésus-Marie des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie).

Valeur architecturale

L'architecture de cet immeuble d'appartements témoigne de l'évolution de la typologie résidentielle à cette époque. En effet, il constitue un moyen par lequel une classe moyenne peut s'offrir un logement luxueux comprenant plusieurs services, sans pour autant à avoir à supporter le coût d'une résidence privée. On peut encore de nos jours percevoir des traces des aménagements originaux du 2910 Édouard-Montpetit. Ses intérieurs se démarquent aussi par l'intégrité des matériaux utilisés ainsi que par la richesse de l'ornementation. La conception esthétique du bâtiment se distingue

également par l'utilisation d'un parement extérieur en moellons et d'une toiture à la mansarde, éléments très singuliers sur le boulevard Édouard-Montpetit.

Valeur environnementale

Le pavillon 2910 Édouard-Montpetit occupe une position stratégique au sein du campus de l'Université de Montréal. En effet, il est situé à la jonction d'axes de circulation importants, soit le boulevard Édouard-Montpetit et l'avenue Louis-Colin. De plus, il est adjacent à la station de métro Université de Montréal. Sa visibilité, dans le quartier ainsi qu'auprès de la clientèle étudiante, est donc assez forte.

17- Garage Louis-Colin

No Serv. des immeubles	528
Appellation actuelle	Garage Louis-Colin
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	5255, avenue Louis-Colin
Fonction actuelle	Garage pour automobiles

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	78
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le garage Louis-Colin est érigé entre 1965 et 1968 selon les plans des architectes Ouellet, Reeves et Alain. La construction de forme longitudinale prend place de façon parallèle à l'avenue Louis-Colin. Entièrement construit en béton, le garage compte 1300 places de stationnement réparties sur 6 étages de même qu'un circuit piétonnier qui le relie aux pavillons Lionel-Groulx, Samuel-Bronfman et Roger-Gaudry. Une portion de son sommet est aménagée en une aire de repos pour les étudiants. Le garage a obtenu la médaille Massey en 1970 (aujourd'hui le prix d'architecture du gouverneur général du Canada), le second bâtiment du campus à mériter ce prix (après le pavillon Thérèse-Casgrain en 1967).

Valeur historique

Cette structure témoigne de l'importante expansion que connaît le campus pendant les années 1960. Plus précisément, son apparition sur le campus renvoie à la troisième phase de l'évolution du territoire de l'Université (1968-1995), celle qui consolide les acquis de la période précédente. Cependant, bien qu'il fût terminé au moment de cette troisième phase, la construction du garage Louis-Colin est initiée à la fin de la seconde phase, celle qui correspond à une expansion significative du campus principal et à son organisation. Cette structure utilitaire incarne la volonté de l'Université de faciliter sa fréquentation de façon générale – compte tenu de son emplacement à flanc de colline – et plus particulièrement par une clientèle étudiante plus éloignée nécessitant des déplacements automobiles. Il symbolise finalement l'essor de l'automobile comme moyen privilégié de transport en Amérique du Nord à partir des années 1960.

Valeur architecturale

Le garage se distingue de l'ensemble des édifices du campus en ce qu'il constitue la seule structure conçue pour abriter un parc de stationnement. Son expression architecturale est originale, surtout pour ce type d'édifice qui n'est habituellement pas l'objet d'un travail créatif. L'architecture du garage Louis-Colin, tout en étant représentative du courant fonctionnaliste en architecture (soit, où la forme du bâtiment répond *stricto sensu* à sa fonction), utilise des dispositifs imaginatifs pour répondre à sa fonction. On notera à titre d'exemples les places de stationnement en porte-à-faux afin de permettre l'évacuation de la neige ou encore l'intégration du flanc rocheux du mont Royal en guise de paroi arrière. L'utilisation du béton, laissé à l'état brut et travaillé en motifs de bandes verticales est tout à fait typique de ce genre d'architecture associée au courant brutaliste. Les architectes Ouellet, Reeves et Alain ont reçu la médaille Massey pour le concept architectural de ce projet. Des trois concepteurs, Jean Ouellet est le plus notoire. Il participe, entre autres, à l'élaboration de l'ensemble d'habitations les Îlots Saint-Martin (Montréal, 1969) et du Complexe Desjardins (Montréal, 1971-76).

Valeur environnementale

Bien en vue depuis l'avenue Louis-Colin, le garage demeure dans un environnement immédiat dont les caractéristiques (quartier résidentiel à faible densité dont les constructions emploient des matériaux traditionnels) restent inchangées. En raison de sa localisation en bordure de la rue Louis-Colin, il est très visible dans le secteur.

18- Pavillon Résidence «C»

No Serv. des immeubles	531
Appellation actuelle	Pavillon Résidence «C»
Autre(s) appellation(s)	Résidences 70
Adresse	2350, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle	Résidences universitaires

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	33



Description du lieu

Érigé entre 1965 et 1970 selon les plans de l'architecte canadien Gérard Notebaert, le pavillon Résidence «C» est constitué de 2 tours de 12 étages chacune reliées par un corps de logis de 2 étages abritant un café étudiant et des espaces à bureaux pour l'administration des résidences du campus principal. Le pavillon est situé sur le flanc du mont Royal, derrière les Résidences «A» et «A» annexe qu'il surplombe. On y accède à pied par un escalier qui origine de la place publique située entre le pavillon J.-A.-deSève et les Résidences «A». Ce pavillon Résidence «C» est le dernier à compléter l'ensemble des résidences universitaires sur le campus. Sa construction suit de près celle du pavillon Thérèse-Casgrain.

Valeur historique

La construction du pavillon Résidence «C» est terminée au moment de la phase 3 du développement du campus principal, soit celle qui consolide les acquis de la phase précédente. Sa construction est néanmoins amorcée au cours de la deuxième grande période de développement du campus alors qu'un grand besoin de résidences était à combler. Les Résidences «C» constituent une des composantes du «village étudiant» de l'Université.

Valeur architecturale

L'emploi du béton sans traitement particulier fait en sorte d'associer cette construction à l'architecture brutaliste, un courant en vogue à l'époque et qui est alors déjà bien incarné sur le campus, notamment par le pavillon Thérèse-Casgrain et le garage Louis-Colin. Son plan en «H», inhabituel pour le campus, se veut une solution efficace pour

répondre au programme, soit de pourvoir des chambres (dans les tours) et des espaces de services communs (corps de logis).

Valeur environnementale

De l'ensemble des résidences universitaires du campus, les Résidences «C» sont celles qui bénéficient d'un environnement le plus marqué par l'aspect naturel de la montagne et ce, en raison de leur proximité avec la coulée verte du mont Royal. Cet environnement demeure relativement intact depuis la construction de l'édifice.

19- Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal

No Serv. des immeubles	535
Appellation actuelle	Centre d'éducation physique et des sports
Autre(s) appellation(s)	CEPSUM
Adresse	2100, boul. Édouard-Montpetit
Fonction actuelle	Centre sportif (avec plateaux, gymnases et vestiaires et services reliés aux sports) ; département de kinésiologie

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	61
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le CEPSUM est conçu et construit entre 1973 et 1976 selon les plans des architectes Longpré, Marchand, Goudreau, Dobush et Stewart. Le pavillon de forme rectangulaire est disposé en bordure du boulevard Édouard-Montpetit, à côté du stade d'hiver auquel il est d'ailleurs relié par une passerelle piétonne construite au moment de l'inauguration de la station de métro Édouard-Montpetit en 1988. Le bâtiment compte l'équivalent de 8 étages disposés en différents volumes qui se déploient dans la dénivellation de la montagne. Des plateaux d'exercice sont aménagés derrière sa façade avant revêtue de brique de ciment brun. À l'intérieur de l'édifice, au-dessus de l'escalier menant à l'entrée principale se trouve *Trapèze*, une œuvre d'art de l'artiste québécoise Carole Simard-Laflamme. L'œuvre, commandée par l'Université en 1981, est composée de 20 panneaux de textile en claire-voie de différentes couleurs.

Valeur historique

La construction du centre fait partie de la troisième phase de développement du campus qui s'étend de 1968 à 1995, celle qui poursuit le développement fulgurant de la phase précédente et en consolide les acquis. Le CEPSUM vient compléter les équipements du campus consacrés au sport. L'histoire de ce bâtiment est liée à la venue des Jeux Olympiques à Montréal en 1976. En effet, sa construction est en grande partie redevable aux subventions gouvernementales pour la création d'infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire de Montréal dont, entre autres, le Centre Claude-Robillard. Lors des Jeux Olympiques de 1976, le stade d'hiver et le CEPSUM sont utilisés pour l'entraînement des athlètes et certaines compétitions sportives.

Valeur architecturale

La conception fonctionnelle de cet édifice constitue sa caractéristique la plus intéressante. Depuis l'extérieur, les volumes sont déployés en retrait afin d'épouser la dénivellation du mont Royal. À l'intérieur, le Centre propose une répartition de ses espaces et de ses axes de circulation qui permet une utilisation optimale et efficace du lieu. La distinction entre l'accès réservé aux usagers et celui pour le public assistant aux compétitions dès l'entrée principale commune ou encore la présence des aires de repos immédiatement au-dessus de cette entrée n'en sont que quelques exemples.

Valeur environnementale

Tout comme l'édifice qui lui est voisin, le stade d'hiver, le CEPSUM est bien en vue du domaine public. L'accès au bâtiment est facilité par la présence d'un aménagement paysager signé Jean-Claude La Haye qui utilise également de façon avantageuse la dénivellation naturelle du site. Par ailleurs, en raison de son implantation dans un quartier résidentiel de Montréal (Outremont et Côte-des-Neiges) et en fonction des activités sportives qu'il abrite, le Centre connaît un rayonnement qui dépasse les frontières immédiates du campus.

20- Pavillon Samuel-Bronfman

No Serv. des immeubles	504
Appellation actuelle	Pavillon Samuel-Bronfman
Autre(s) appellation(s)	Bibliothèque LSH
Adresse	3000, rue Jean-Brillant
Fonction actuelle	Bibliothèque Lettres et sciences humaines (LSH)

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	56
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

La construction du pavillon Samuel-Bronfman s'échelonne entre 1985 et 1988 selon les plans des agences d'architecture montréalaises Jodoin, Lamarre, Pratte et Dimitri Dimakopoulos et Associés. Ce bâtiment de brique brune compte sept étages. Il abrite la Bibliothèque des lettres et des sciences humaines. Puisqu'il est situé sur les abords de la place de la Laurentienne derrière le pavillon Lionel-Groulx et le garage Louis-Colin, le bâtiment est peu visible depuis la rue Jean-Brillant.

Valeur historique

Ce bâtiment est associé à la troisième phase du développement du campus, soit celle qui poursuit la construction de nouveaux pavillons et qui consolide les acquis des années 1960-1968 (la deuxième phase). Le pavillon Samuel-Bronfman est un des premiers exemples (avec le pavillon Liliane-de-Stewart) de l'expansion du campus redevable aux dons de grands mécènes de la société québécoise. En ce sens, il annonce le phénomène de philanthropie qui aura cours pendant la quatrième phase de développement du campus à partir de 1995. Au moment de la construction de la bibliothèque, la somme qui y est consacrée représente le don le plus important du secteur privé de l'histoire de l'Université. Par le fait même, ce bâtiment constitue une manifestation concrète de l'action philanthropique de Samuel-Bronfman, un homme d'affaire pour l'ensemble du Canada, dans le monde universitaire.

Valeur architecturale

L'architecture de ce pavillon est un bon exemple du style post-moderne que l'on retrouve appliqué aux édifices institutionnels et gouvernementaux à partir de la fin des années 1970 au Québec. Le Complexe Terrasses de la Chaudière (Gatineau, terminé en 1978), le complexe Guy-Favreau (Montréal, 1977-1983) ou encore les pavillons Judith-Jasmin et Hubert-Aquin de l'UQAM (Montréal, 1972-1976) en sont d'autres exemples. La conception fonctionnelle du pavillon Samuel-Bronfman propose des éléments intéressants tels que la généreuse lumière naturelle rendue possible par la disposition de fenêtres en bandeaux, de même que par la présence d'un vaste atrium central autour duquel s'articulent l'axe de circulation verticale et les espaces consacrés aux rayons et à la consultation. Une œuvre d'art, un mobile composé de plaques de métal taillées et assemblées avec un câble d'acier, est suspendue au centre de cet espace dégagé. Elle est contemporaine au bâtiment. Son concepteur Jean Noël, est un artiste québécois formé à l'École des Beaux-Arts de Montréal et qui connaît une carrière d'envergure internationale. Finalement, la conception du pavillon Samuel-Bronfman est le fruit de deux agences réputées de Montréal. Fondée en 1958, la firme Jodoin, Lamarre Pratte œuvre dans différents projets d'architecture, du résidentiel au commercial en passant par l'institutionnel. L'agence œuvre seule ou en consortium à la conception d'autres pavillon du campus principal, notamment les pavillons Marcelle-Coutu et Jean-Coutu (2002-2004). Dimitri Dimakopoulos (1929-1995), quant à lui, fut un des membres fondateur de l'agence ARCOP à Montréal réputée pour sa contribution à l'architecture canadienne à partir des années 1960. Ces deux agences avaient préalablement collaboré au cours des années 1970 pour la conception des premiers pavillons de l'UQAM (Judith-Jasmin et Hubert-Aquin).

Valeur environnementale

Bien qu'il soit peu visible depuis la chaussée publique, le pavillon Samuel-Bronfman contribue à structurer ce secteur du campus par son emplacement à proximité de la place de la Laurentienne. En effet, il en constitue la limite sud-est. La localisation de cet édifice se veut également importante en ce qu'elle constitue la transition entre le secteur ouest du campus et le pôle géographique central qui est dominé par le pavillon Roger-Gaudry.

21- Pavillon Liliane-de-Stewart

No Serv. des immeubles	559B
Appellation actuelle	Pavillon Liliane-de-Stewart
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Fonction actuelle	Faculté de médecine (nutrition)

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	43



Description du lieu

Érigé entre 1976 et 1983 selon les plans des architectes Cayouette et Saïa, le pavillon Liliane-de-Stewart est situé à l'arrière du pavillon Marguerite-d'Youville qui lui est mitoyen et il en constitue en quelques sortes un agrandissement. Il se différencie de son voisin par son plus petit volume (3 étages).

Valeur historique

Ce bâtiment est associé à la troisième phase du développement du campus, soit celle qui poursuit la construction de nouveaux pavillons et qui consolide les acquis des années 1960-1968 (la deuxième phase). Le pavillon Liliane-de-Stewart est un des premiers exemples (avec le pavillon Samuel-Bronfman) de l'expansion du campus redevable aux dons de grands mécènes de la société québécoise. En ce sens, il annonce le phénomène de philanthropie qui aura cours pendant la quatrième phase de développement du campus à partir de 1995. Par le fait même, ce bâtiment constitue une manifestation concrète de l'action philanthropique de la Fondation MacDonald-Stewart dans le domaine de la santé publique et la nutrition depuis le début du XX^e siècle, notamment par l'avancement des sciences de l'alimentation au Collège MacDonald à Sainte-Anne-de-Bellevue et l'Institut des sciences domestiques de l'Université de Guelph. Dès 1975, la Fondation MacDonald-Stewart collabore avec l'Université de Montréal via son Institut des recherches cliniques pour des recherches portant sur la relation entre le cancer et la nutrition. Liliane Stewart a reçu de nombreuses distinctions, notamment le titre d'officière de l'Ordre national du Québec et celui d'officière de l'Ordre des arts et des lettres (France). En 1990, l'Université de Montréal lui a remis un doctorat *honoris causa*.

Valeur architecturale

Le pavillon Liliane-de-Stewart constitue en quelque sorte le prolongement du pavillon Marguerite-d'Youville. Il partage quelques éléments architecturaux semblables, dont son plan angulaire, son revêtement de brique chamois et son volume. Il s'en distingue cependant par sa fenestration, surtout celle de la façade avant. Tout en étant respectueuse des formes du pavillon Marguerite-d'Youville, l'architecture du pavillon Liliane-de-Stewart affiche résolument ses inspirations du mouvement post-moderne alors populaire à cette époque. Finalement, le pavillon est l'œuvre de l'agence d'architecture Cayouette & Saia, Ces architectes ont conçu, entre autres, la station de métro Côte-Vertu (en collaboration avec Jodoin, Lamarre, Pratte) en 1986 et le projet de l'ancien édifice de la compagnie Johnson & Johnson (récipiendaire d'un prix du *Canadian Architect* en 1985), boulevard Pie-IX à Montréal.

Valeur environnementale

L'emplacement du pavillon Liliane-de-Stewart derrière le pavillon Marguerite-d'Youville fait en sorte qu'il n'est pas très visible, d'autant plus qu'il se situe dans la dénivellation du site. Cependant, le bâtiment fait partie d'un environnement qui a subi très peu de modifications depuis son implantation. En raison de son gabarit et de son revêtement, il s'intègre de façon discrète dans le paysage urbain.

22- Pavillon 3744 Jean-Brillant

No Serv. des immeubles 545
Appellation actuelle Pavillon 3744 Jean-Brillant
Autre(s) appellation(s)
Adresse 3744, avenue Jean-Brillant
Fonction actuelle Clinique et École d'optométrie;
FEP; services univ.; unités de
recherche.

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	29



Description du lieu

La construction de cet immeuble remonte à 1990 selon les plans des architectes David, Boulva et Cleve. Ce pavillon aurait été construit par un promoteur immobilier privé dans le but de le louer à l'Université de Montréal. L'Université s'en serait porté acquéreur en 1996. L'édifice est situé à l'extérieur du secteur immédiat du campus principal, à l'angle du chemin de la Côte-des-Neiges.

Valeur historique

Aucune.

Valeur architecturale

L'architecture de cet immeuble est représentative de l'architecture post-moderne en ce sens où ses formes et ses matériaux s'inspirent de celles des l'architecture du Collège Notre-Dame situé à proximité. Son aménagement intérieur propose des espaces généreux dont les divisions ont été modifiées depuis sa construction. Enfin, le bâtiment est l'œuvre des architectes David, Boulva et Clève. Ces derniers ont aussi conçu les stations de métro Place- des-Arts (1966) et Atwater (1966) et Lucien-L'Allier (1980). L'association David et Boulva (avec Barrot) est responsable du stade d'hiver du CEPSUM sur le campus.

Valeur environnementale

Le pavillon 3744 Jean-Brillant occupe une position stratégique au cœur du quartier résidentiel Côte-des-Neiges près d'une station de métro (Côte-des-Neiges), des commerces et des institutions. Sa visibilité, dans le quartier ainsi qu'auprès de la clientèle étudiante, est donc assez forte. Compte tenu de son arrivée tardive dans le paysage du secteur, son environnement immédiat a subi peu de transformations. Son gabarit fait en sorte que l'édifice est compatible avec son environnement.

23- Pavillon de la Faculté de musique

No Serv. des immeubles	606
Appellation actuelle	Pavillon de la Faculté de musique
Autre(s) appellation(s)	ancienne École de musique Vincent-d'Indy
Adresse	200, avenue Vincent-d'Indy
Fonction actuelle	Faculté de musique

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	54
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Érigé en 1961 selon les plans de l'architecte Félix Racicot, le pavillon de la Faculté de musique est rattaché physiquement à la salle Claude-Champagne dont la construction lui est contemporaine. Ces deux bâtiments sont érigés pour les sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie. Le pavillon de la Faculté de musique est un édifice de 9 étages qui abrite des salles de cours et des salles de répétition. Il se situe à l'extrémité Est du campus sur un promontoire naturel créé par la dénivellation du mont Royal. Le site surplombe celui d'un réservoir d'eau potable de la Ville de Montréal qui est situé immédiatement devant.

Valeur historique

Le pavillon de la Faculté de musique (anciennement l'École de musique Vincent-d'Indy des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie) et la salle Claude-Champagne évoquent l'étroite association entre l'Université de Montréal et les communautés religieuses à Montréal dans son histoire. En effet, avant même la création de sa Faculté de musique en 1950, l'Université collabore avec différentes institutions religieuses pour l'enseignement de la musique. Ce pavillon constitue un des berceaux de la musique au Canada, tout comme les facultés de musique à l'Université de Toronto et à l'Université McGill. Plusieurs artistes connus ont fréquenté cette Faculté, dont les chanteuses Louise Lebrun, Gloria Richard et Sylvia Saurette, les pianistes Henri Brassard, Janina Fialkowska, Anna-Marie Globenski, Monik Grenier, Marc-André Hamelin, Jeanne Landry, André Laplante, Stéphane Lemelin et William Tritt, ainsi que les compositrices Jocelyne Binet et Micheline Coulombe Saint-Marcoux. Enfin, ce pavillon est associé à la troisième phase de

développement du campus qui a lieu à partir de 1968. Comme la précédente (1960-1968) cette troisième phase se caractérise par la construction de nouveaux édifices sur le campus principal et par l'acquisition d'immeubles, dont la maison-mère des Sœurs de l'Immaculée-Conception (devenu le pavillon de la Faculté de l'aménagement)

Valeur architecturale

L'architecture du pavillon de la Faculté de musique s'inscrit dans le courant d'architecture rationaliste qui prévaut à l'époque au Québec. Sa façade principale est rythmée de fenêtres qui donnent sur des salles de cours et/ou de répétitions aménagées de part et d'autre d'un axe de circulation longitudinal central. L'entrée principale est bien soulignée par la présence d'un portail en saillie s'élevant sur deux étages, cette forme répondant en quelques sortes au portail de la salle Claude-Champagne. La chapelle, aujourd'hui utilisée pour des concerts, est également bien perceptible depuis l'extérieur par son volume qui s'avance percé de fenêtres verticales avec vitraux. Quoique simples, les finis intérieurs du bâtiment tels que les tuiles de céramique colorée des planchers et les main-courantes en fer forgé sont soignés. Ils sont d'origine. Finalement, ce pavillon est l'œuvre de l'architecte Félix Racicot. Ce dernier a conçu deux autres bâtiments appartenant au campus principal, soit la salle Claude-Champagne (1961) et le pavillon Marie-Victorin (1959). On note une ressemblance marquée de l'architecture de ces trois édifices par une enveloppe composée de brique chamois et de pierre rouge en parement à la base des murs.

Valeur environnementale

Le pavillon de la Faculté de musique est niché dans la verdure à proximité du sommet Outremont dans un environnement naturel qui a peu changé depuis 1961. Sa présence dans ce secteur du campus, de pair avec la salle Claude-Champagne et l'ancienne propriété des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie (1420, avenue du Mont-Royal), contribue à forger le caractère de secteur naturel et institutionnel de la Montagne. Qui plus est, sa situation en promontoire, fait en sorte que le bâtiment est bien en vue dans le voisinage.

24- Salle Claude-Champagne

No Serv. des immeubles	614
Appellation actuelle	Salle Claude-Champagne
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	200, avenue Vincent-d'Indy
Fonction actuelle	Salle de concert

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	83
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Érigée en 1961 selon les plans de l'architecte Félix Racicot, la salle Claude-Champagne est rattachée physiquement au pavillon de la Faculté de musique dont la construction lui est contemporaine. Ces deux bâtiments sont construits pour les sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie. La salle Claude-Champagne se situe à l'extrémité Est du campus sur un promontoire naturel créé par la dénivellation du mont Royal, dans l'axe de l'avenue Vincent-d'Indy. Le site de la salle surplombe celui d'un réservoir d'eau potable de la Ville de Montréal qui est situé immédiatement devant.

Valeur historique

La salle Claude-Champagne et le pavillon de la Faculté de musique (anciennement l'École de musique Vincent-d'Indy des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie) évoquent l'étroite association entre l'Université de Montréal et les communautés religieuses à Montréal dans son histoire. En effet, avant même la création de sa Faculté de musique en 1950, l'Université collabore avec différentes institutions religieuses pour l'enseignement de la musique. Entre le moment de sa construction jusqu'à son acquisition par l'Université en 1982, la salle Claude-Champagne sert de lieu de diffusion pour les étudiants de la Faculté. La notoriété de ce lieu dépasse cependant les frontières du campus. Son nom est associé à des événements d'envergure tels que les Concours internationaux de musique de Montréal, plusieurs spectacles organisés dans le cadre de l'Exposition universelle de 1967 ainsi que l'enregistrement des grands concerts de Radio-Canada. Cette notoriété explique le toponyme de la salle en l'honneur de celui qui a œuvré en tant que pionnier pour la musique au Canada, non

seulement à titre de compositeur et de musicien, mais aussi à titre de pédagogue et d'administrateur. Claude Champagne est d'ailleurs un personnage historique d'importance nationale désigné par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Enfin, ce pavillon est un témoin de la troisième phase de développement du campus qui a lieu entre 1968 et 1995. Ces années donnent lieu à la construction de nouveaux édifices sur le campus principal. Elle est aussi caractérisée par l'acquisition d'autres dont la maison-mère des Sœurs de l'Immaculée-Conception (devenu le pavillon de la Faculté de l'aménagement).

Valeur architecturale

L'architecture présente des détails qui en font un lieu d'intérêt tant sur le plan esthétique que fonctionnel. En premier lieu, sa silhouette arrondie, visible depuis l'extérieur, reprend les courbes de la salle de concert. Son revêtement en brique chamois et le parement en pierre naturelle (sur la structure de béton) reprend les matériaux du pavillon de la Faculté de musique qui lui est voisin, favorisant ainsi l'intégration visuelle des deux bâtiments au site. La façade principale de la salle Claude-Champagne est composée d'un portail en saillie généreusement fenêtré qui donne sur le hall d'entrée et sur le foyer en mezzanine à l'étage, devant l'entrée de la salle. On notera les détails de la finition intérieure riche en texture (marbre, céramique, terazzo, fer forgé) et en formes arrondies qui rappellent celle de la salle. La salle de concert, finie en bois, est notoire pour la qualité de son acoustique. Il importe de mentionner que l'architecture de la salle Claude-Champagne conserve en grande partie intègre ses caractéristiques d'origine. Finalement, ce pavillon est l'œuvre de l'architecte Félix Racicot. Ce dernier a conçu deux autres bâtiments appartenant au campus principal, soit le pavillon de la Faculté de musique (1961) et le pavillon Marie-Victorin (1959) dont les ressemblances sont évidentes et forment un ensemble harmonisé.

Valeur environnementale

La salle Claude-Champagne est nichée dans la verdure à proximité du sommet Outremont dans un environnement naturel qui a peu changé depuis 1961. Sa présence dans ce secteur du campus, de pair avec le pavillon de la Faculté de musique et l'ancienne propriété des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie (1420, avenue du Mont-Royal), contribue à forger le caractère de secteur naturel et institutionnel de la Montagne. Qui plus est, sa situation en promontoire, fait en sorte que le bâtiment est bien en vue dans le voisinage.

25- Pavillon de la Faculté de l'aménagement

No Serv. des immeubles	563
Appellation actuelle	Pavillon de la Faculté de l'aménagement
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Fonction actuelle	École de design, École d'architecture, École d'architecture de paysage, Institut d'urbanisme



Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	68
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le pavillon de la Faculté de l'aménagement loge dans un bâtiment qui appartenait autrefois aux Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception. La construction de cet édifice remonte à 1936 selon les plans des architectes Gaston Gagnier et Siméon Brais. L'édifice fut agrandi en 1958 par la construction d'une aile longeant le rue Darlington. De 1994 à 1997, le pavillon fait l'objet d'une importante rénovation et d'un agrandissement. Les travaux sont réalisés suite à un concours selon les plans des agences d'architecture Saucier et Perrotte et Menkès, Shooner, Dagenais. Les principaux accès à l'édifice se situent depuis le chemin de la Côte Sainte-Catherine (adresse officielle) et depuis le parterre sud du bâtiment, via la rue Louis-Colin. Le pavillon se trouve au nord du boulevard Édouard-Montpetit, légèrement en retrait de la concentration de pavillons du campus principal. Il est voisin du pavillon de l'École des Hautes études commerciales (HEC) dont l'inauguration remonte à 1996.

Valeur historique

Le pavillon de la Faculté de l'aménagement est associé à la troisième phase du développement du campus qui a lieu de 1968 à 1995. Comme la précédente (1960-1968), cette troisième phase se caractérise par la construction de nouveaux édifices sur le campus principal et par l'acquisition d'immeubles, dont la salle Claude-Champagne. Ce pavillon évoque également l'étroite association entre l'Université de Montréal et les communautés religieuses à Montréal dans son histoire. L'Université loue aux Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception à partir de 1968 l'édifice qui abritait

autrefois sa maison-mère. Cette décision répond au besoin de loger la Faculté de l'aménagement, dont la création remonte à 1968. Cette dernière regroupe alors l'Institut d'urbanisme (créé en 1961) et l'École d'architecture (créée en 1964). Son premier doyen est l'architecte Guy Desbarats, un des membres fondateur de la réputée agence d'architecture ARCOP. La création de cette faculté constitue un moment important pour les disciplines de l'aménagement. En effet, le regroupement des disciplines de l'urbanisme et de l'architecture (auquel s'ajoutent éventuellement celles de design et architecture de paysage) au sein d'une même faculté imprègne l'enseignement des différentes pratiques de l'aménagement d'une approche multi et trans-disciplinaire qui prévaut encore de nos jours.

Valeur architecturale

L'intérêt de l'architecture du pavillon de la Faculté de l'aménagement tient d'abord du fait que l'édifice conserve les traces des deux grands moments ayant marqué son histoire physique. En effet, les portions du pavillon en brique chamois sont représentatives de l'architecture conventuelle et institutionnelle montréalaise de l'entre-deux-guerres. Les assemblages de brique en retrait et en saillies verticales surmontées d'insertions de pierre rappellent l'introduction modérée du courant Art déco, celui que les concepteurs de l'époque avaient adopté en guise de manifestation de la modernité. Cette brique jaune est le matériau de prédilection des institutions de cette époque comme en témoigne un grand nombre d'édifices du quartier Côte-des-Neiges et du pourtour du mont Royal datant des années 1920 et 1930, tels que le collège Jean-de-Brébeuf (Viau et Venne, 1928), la maison mère de la Congrégation Notre-Dame (J.-O. Marchand, 1925) et, bien entendu, le pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal (Ernest Cormier, 1923-31, 1941-43). Les ajouts en métal du pavillon (soit, l'appliqué en acier Cor-ten et les fenêtres de la façade donnant sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine de même que l'aile de la façade Louis-Colin) témoignent pour leur part des formes et des matériaux privilégiés par l'architecture contemporaine. Cette lecture des deux principales périodes de construction du pavillon est également possible depuis l'intérieur. Le grand espace dégagé, autrefois la chapelle du monastère, a été transformé en un vaste auditorium. Les bureaux des professeurs ont été aménagés dans les espaces d'habitation des religieuses. La nouvelle aile donnant sur la rue Louis-Colin contient les ateliers.

L'intérêt de l'architecture du pavillon de la Faculté de l'aménagement tient aussi du fait qu'il s'agit d'un spécimen associé aux projets institutionnels de la fin des années quatre-vingt-dix qui intègrent une composante nouvelle à un bâtiment existant. Mentionnons, entre autres, les projets de l'agence Saucier et Perrotte de la Cinémathèque québécoise (1997) et le CEGEP Gérald-Godin (2000). Le travail des agences d'architecture responsable du projet du pavillon de la Faculté de l'aménagement, Saucier et Perrotte et Menkès, Shooner, Dagenais, a été récompensé par un prix d'excellence en architecture de *Canadian Architect* en 1995.

Valeur environnementale

Malgré le fait que l'environnement du pavillon de la Faculté de l'aménagement ait connu plusieurs transformations au fil du temps, notamment par la construction de l'hôpital Sainte-Justine (à partir de 1957) et l'édifice des HEC (1996), la présence d'un pavillon universitaire sur ce tronçon du chemin de la Côte Sainte-Catherine correspond à la vocation institutionnelle du secteur. De plus, le pavillon a conservé sa surélévation par rapport à la voie publique ainsi que son recul d'origine, ce qui contribue à sa visibilité depuis la Côte Sainte-Catherine. L'aménagement paysager du côté de la rue Louis-Colin de même que celui entre le pavillon et l'édifice des HEC est généreusement végétalisé, ce qui cadre bien avec le caractère du quartier. Finalement, ces aménagements sont beaucoup fréquentés tant par les étudiants que par les résidents du quartier. Ceci fait en sorte de rehausser la qualité du lieu et sa présence dans le secteur.

26- Pavillon André-Aisenstadt

No Serv. des immeubles	572
Appellation actuelle	Pavillon André-Aisenstadt
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2920, chemin de la Tour
Fonction actuelle	FAS (informatique et recherche, Mathématiques et statistiques) et services

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	51
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

C'est au consortium Desnoyers, Mercure et Jodoin, Lamarre, Pratte que l'on doit la conception du pavillon André-Aisenstadt. Le pavillon est érigé en 1994 à l'ouest et légèrement derrière le pavillon Roger-Gaudry. Le pavillon André-Aisenstadt se situe à l'intersection des chemin de la Tour et des Services. L'édifice comporte 6 étages. Il se reconnaît par son parement de brique brune orangée ainsi que par l'œuvre d'art public qui se situe devant, l'*Ensemble de l'Université de Montréal* de l'artiste Robert Roussil, une œuvre de 1985 aussi connue sous le vocable *L'isolateur*.

Valeur historique

Le pavillon témoigne la plus récente phase d'expansion du campus principal, celle qui commence officiellement avec l'adoption du plan directeur de 1995 et qui mènera à la construction d'un pôle scientifique sur le campus regroupant les pavillons Paul-G.-Desmarais (1996), Marcelle-Coutu (2004), Jean-Coutu (2004) et J.-Armand-Bombardier (2004). L'histoire de ce pavillon est intimement liée à celle d'André Aisenstadt (1912-2001). Ce dernier est connu pour ses actions philanthropiques à l'échelle du Canada et surtout à l'Université de Montréal. Celui qui fut au cours de son existence membre du Conseil de l'Université à partir de 1973 et du Comité exécutif à partir de 1974, membre du conseil d'administration de l'Institut de recherches cliniques de Montréal et président d'honneur de l'Hôpital général juif de Montréal se fit connaître pour sa passion pour les mathématiques. André Aisenstadt initie la création du Centre de recherches mathématiques de l'Université de Montréal en 1968.

Son rêve le plus cher se réalise lorsque le ministre Claude Ryan annonce en 1989 la construction du pavillon des sciences mathématiques et informatiques de l'UdeM et de l'École polytechnique.

Valeur architecturale

L'architecture du pavillon André-Aisenstadt propose une solution efficace à un programme qui se définit principalement en fonction d'un besoin important de locaux d'enseignement. Le bâtiment est composé d'un axe central de circulation tracé à l'intérieur du plan qui suit celui du chemin de la Tour à l'extérieur. De ce couloir central intérieur émanent des couloirs perpendiculaires qui délimitent des salles de cours aux dimensions variées et des bureaux de professeurs. Depuis l'extérieur, le bâtiment se compose de trois volumes en saillie dont l'épaisseur est déterminée en relation avec la courbe du chemin de la Tour. Les façades extérieures sont traitées avec sobriété. Enfin, la conception est l'œuvre des agences montréalaises Desnoyers, Mercure et Jodoin, Lamarre, Pratte, toutes deux fondées au cours des années 1950 à Montréal et œuvrant dans différents domaines de l'architecture, de l'institutionnel au commercial en passant par le résidentiel.

Valeur environnementale

Au moment de sa construction, le pavillon André-Aisenstadt est le premier à effectuer le trait d'union entre la portion ouest du campus (où l'on retrouve les pavillons se regroupant autour de la place de la Laurentienne) et le pavillon principal. Cet interstice était déjà en partie comblé depuis la construction du pavillon Samuel-Bronfman. Malgré le fait que son environnement ait subi de nombreuses transformations, le pavillon André-Aisenstadt demeure bien visible dans le campus, principalement en raison de sa proximité du chemin de la Tour, lequel tracé il respecte par sa volumétrie.

27- Pavillon Paul-G.-Desmarais

No Serv. des immeubles	660
Appellation actuelle	Pavillon Paul-G.-Desmarais
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2960, chemin de la Tour
Fonction actuelle	Faculté de médecine (physiologie, centre de recherche en sc. neurologiques, génie biomédical)

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	56
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le pavillon Paul-G.-Desmarais est construit en 1996 selon les plans des agences d'architecture Provencher, Roy et associés et NFOE (Nicolaidis Fukushima Orton Emmian). L'entrée principale au bâtiment donne sur le chemin de la Tour. Ce pavillon se trouve à proximité du garage Louis-Colin (situé devant) et du pavillon André-Aisenstadt. L'édifice de 5 étages arbore des façades revêtues de brique d'un brun pâle. Il adopte un plan irrégulier dont la forme épouse le tracé du chemin de la Tour.

Valeur historique

Le pavillon fait partie de la plus récente phase d'expansion de l'Université amorcée officiellement à partir du plan directeur de 1995. Cette expansion est en grande partie attribuable aux dons de grands mécènes de la société québécoise. Dans ce cas, il s'agit de Paul G. Desmarais, fondateur de Power Corporation et homme d'affaires réputé au Canada. Le pavillon est donc représentatif du phénomène de philanthropie qui caractérise le développement plus récent du campus principal de l'Université de Montréal. Aussi, ce pavillon constitue une composante importante du groupe de pavillons qui forment le noyau des sciences sur le campus (avec les pavillons André-Aisenstadt, Jean-Coutu et Marcelle-Coutu).

Valeur architecturale

L'architecture du pavillon Paul-G.-Desmarais est représentative de l'architecture contemporaine québécoise en ce qu'elle propose une conception fonctionnelle efficace au besoin de loger des espaces d'enseignement et de recherche avec une composition esthétique claire et ordonnée utilisant des matériaux contemporains, notamment le verre. La division des deux volumes principaux de l'édifice par une faille recouverte de verre indique la ségrégation des espaces dédiés à la recherche (le bloc en plan triangulaire) de ceux réservés à l'enseignement (volume cubique). Cet ajout de verre permet davantage de lumière naturelle aux espaces de circulation. Finalement, le pavillon est l'œuvre de deux agences bien connues au Québec pour leurs projets institutionnels respectifs.

Valeur environnementale

En raison de son emplacement en bordure du chemin de la Tour, le pavillon Paul-G.-Desmarais est bien visible dans cette portion du campus. Avec le pavillon André-Aisentadt, il signale l'entrée piétonne menant aux pavillons Marcelle-Coutu et Jean-Coutu. Finalement, son plan irrégulier qui répond au tracé du chemin de la Tour fait en sorte d'accentuer son intégration dans le secteur.

28. Pavillon Jean-Coutu

No Serv. des immeubles	575
Appellation actuelle	Pavillon Jean-Coutu
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2940, chemin de la Polytechnique
Fonction actuelle	Faculté de pharmacie

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	67
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le pavillon Jean-Coutu est construit en 2004 selon les plans des agences d'architecture Jodoin, Lamarre, Pratte, Birtz Bastien, NFOE (Nicolaidis Fukushima Orton Emmian) et Lemay Architectes. Le pavillon Jean-Coutu est construit en même temps que le pavillon Marcelle-Coutu. Les deux comptent chacun 6 étages, dont deux au sous-sol. Ils sont reliés entre eux par un vaste espace communautaire, l'agora Morris et Rosalind Goodman. L'ensemble se trouve dans le secteur du campus principal situé à la frontière du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en bordure du chemin de la Polytechnique qui en constitue d'ailleurs l'entrée principale. L'ensemble possède également une entrée piétonne via une place publique aménagée qui est accessible par le chemin de la tour entre les pavillons André-Aisenstadt et Paul-G.-Desmarais.

Valeur historique

Le pavillon fait partie de la plus récente phase d'expansion de l'Université amorcée officiellement à partir du plan directeur de 1995. Cette expansion est en grande partie attribuable aux dons de grands mécènes de la société québécoise. En ce sens, il est représentatif du phénomène de philanthropie qui caractérise le développement plus récent du campus. Aussi, ce pavillon constitue une composante importante du groupe de pavillons qui forment le noyau des sciences sur le campus (avec les pavillons André-Aisenstadt, Paul-G.-Desmarais et Marcelle-Coutu). Ce noyau s'est développé au cours de cette phase d'expansion récente. Finalement, le pavillon est associé à celui qui œuvre de façon significative dans le domaine de la pharmacologie au Québec, soit le pharmacien et homme d'affaires fondateur de la chaîne de pharmacies, Jean Coutu. Sa fondation a contribué au financement de la construction du pavillon qui porte son

nom ainsi que celui de son épouse, Marcelle Coutu. Le pavillon abrite une des deux seules facultés du genre au Québec. Une quantité importante de pharmaciens sont promus de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal dont l'origine remonte à 1906.

Valeur architecturale

L'architecture du bâtiment propose des caractéristiques esthétiques et fonctionnelles qui sont représentatives d'autres projets institutionnels contemporains. L'emploi des éléments en métal et en verre dans la composition caractérisée par des façades en brique brune en témoignent bien. Le plan de l'édifice solutionne avec efficacité les besoins d'espaces de cours et de recherche (laboratoires). Le pavillon est associé aux agences d'architecture Jodoin, Lamarre, Pratte, Birtz Bastien, NFOE (Nicolaidis Fukushima Orton Emmian) et Lemay Architectes. Celles-ci sont bien connues dans le milieu de l'architecture montréalais et québécois, notamment pour leurs projets institutionnels.

Valeur environnementale

Par ses deux entrées (chemin de la Polytechnique et entrée piétonne via le chemin de la Tour), le pavillon Jean-Coutu (ainsi que le pavillon Marcelle-Coutu et l'agora Morris et Rosalind Goodman) s'intègre bien au site du mont Royal ainsi qu'aux autres bâtiments du campus. Les volumes et le gabarit de l'ensemble cadrent bien avec la présence du cimetière qui est adjacent. Finalement, l'emplacement de cet ensemble sur un promontoire naturel de la montagne fait en sorte qu'il est bien visible dans ce secteur du campus.

29- Pavillon Marcelle-Coutu

No Serv. des immeubles	594
Appellation actuelle	Pavillon Marcelle-Coutu
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2940, chemin de la Polytechnique
Fonction actuelle	Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC)

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	
Moyenne (50 à 74)	63
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le pavillon Marcelle-Coutu est construit en 2004 selon les plans des agences d'architecture Jodoin, Lamarre, Pratte, Birtz Bastien, NFOE (Nicolaidis Fukushima Orton Emmian) et Lemay Architectes. Le pavillon Marcelle-Coutu est construit en même temps que le pavillon Jean-Coutu. Les deux comptent chacun 6 étages, dont deux au sous-sol. Ils sont reliés entre eux par un vaste espace communautaire, l'agora Morris et Rosalind Goodman. L'ensemble se trouve dans le secteur du campus principal situé à la frontière du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en bordure du chemin de la Polytechnique qui en constitue d'ailleurs l'entrée principale. L'ensemble possède également une entrée piétonne via une place publique aménagée qui est accessible par le chemin de la tour entre les pavillons André-Aisenstadt et Paul-G.-Desmarais.

Valeur historique

Le pavillon fait partie de la plus récente phase d'expansion de l'Université amorcée officiellement à partir du plan directeur de 1995. Cette expansion est en grande partie attribuable aux dons de grands mécènes de la société québécoise. En ce sens, il est représentatif du phénomène de philanthropie qui caractérise le développement plus récent du campus. Aussi, ce pavillon constitue une composante importante du groupe de pavillons qui forment le noyau des sciences sur le campus (avec les pavillons André-Aisenstadt, Paul-G.-Desmarais et Jean-Coutu). Ce noyau s'est développé au cours de cette phase d'expansion récente.

Valeur architecturale

L'architecture du bâtiment propose des caractéristiques esthétiques et fonctionnelles qui sont représentatives d'autres projets institutionnels contemporains. L'emploi des éléments en métal et en verre dans la composition caractérisée par des façades en brique brune en témoignent bien. Le plan de l'édifice solutionne avec efficacité les besoins d'espaces de recherche de l'IRIC. Le pavillon est associé aux architectes Jodoin, Lamarre, Pratte, Birtz Bastien, NFOE (Nicolaidis Fukushima Orton Emmian) et Lemay Architectes. Celles-ci sont bien connues dans le milieu de l'architecture montréalais et québécois, notamment pour leurs projets institutionnels.

Valeur environnementale

Par ses deux entrées (chemin de la Polytechnique et entrée piétonne via le chemin de la Tour), le pavillon Jean-Coutu (ainsi que le pavillon Marcelle-Coutu et l'agora Morris et Rosalind Goodman) s'intègre bien au site du mont Royal ainsi qu'aux autres bâtiments du campus. Les volumes et le gabarit de l'ensemble cadrent bien avec la présence du cimetière qui est adjacent. Finalement, l'emplacement de cet ensemble sur un promontoire naturel de la montagne fait en sorte qu'il est bien visible dans ce secteur du campus.

30- Agora Morris et Rosalind Goodman

Appellation actuelle	Agora Morris et Rosalind Goodman
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	2940, chemin de la Polytechnique
Fonction actuelle	Espace public (intérieur) et lien entre les pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	86
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

L'agora Morris et Rosalind Goodman est construit en 2004 selon les plans des agences d'architecture Jodoin, Lamarre, Pratte, Birtz Bastien, NFOE (Nicolaidis Fukushima Orton Emmian) et Lemay Architectes. Cet espace relie les pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu. L'ensemble se trouve dans le secteur du campus principal situé à la frontière du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en bordure du chemin de la Polytechnique. L'agora constitue l'entrée principale des deux pavillons du côté du chemin de la Polytechnique. Il est accessible par l'un ou l'autre des pavillons Coutu du côté de la place publique. Il se déploie sur deux niveaux compte tenu de la dénivellation naturelle du site. L'agora sert de lieu de rencontres et d'échanges pour les étudiants et les chercheurs. Il est muni de tables et de chaises et de connections internet.

Valeur historique

Le lieu est construit dans le cadre de la plus récente phase d'expansion de l'Université amorcée officiellement à partir du plan directeur de 1995. Il constitue un espace faisant partie du groupe de pavillons qui forment le noyau des sciences sur le campus (André-Aisenstadt, Jean-Coutu et Marcelle-Coutu). Le pavillon porte le nom de celui qui a contribué au financement de sa construction, soit Morris Goodman (et celui de son épouse, Rosalind). Morris Goodman est diplômé de la Faculté de pharmacie en 1953. Il jouit d'une réputation pancanadienne dans le domaine par la fondation de compagnies pharmaceutiques, dont Pharmascience en 1983, une des plus importantes au Québec.

Valeur architecturale

L'agora constitue un espace architectural dont la grande qualité est redevable à sa conception esthétique et fonctionnelle. En effet, non seulement facilite-t-il les circulations entre les deux pavillons Coutu, il constitue également un axe de transition entre l'arrière du campus (soit le secteur du côté du chemin de la Polytechnique) et la portion située vers le chemin de la Tour. L'agora consiste en un vaste espace dégagé dont la généreuse fenestration permet un éclairage naturel et un repérage facile, sans compter la vue magnifique vers le nord-est. L'aménagement de son mobilier incite les rassemblements et les échanges, la fonction première du lieu. Finalement, le pavillon est associé aux agences d'architecture Jodoin, Lamarre, Pratte, Birtz Bastien, NFOE (Nicolaidis Fukushima Orton Emmian) et Lemay Architectes. Celles-ci sont bien connues dans le milieu de l'architecture montréalais et québécois, notamment pour leurs projets institutionnels.

Valeur environnementale

Le fait d'appartenir à l'ensemble que forment pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu assure la bonne intégration de l'agora Morris et Rosalind Goodman à son site. Sa généreuse fenestration ne fait que rehausser cette intégration en permettant au regard une vue traversant l'espace. Finalement, l'emplacement de cet ensemble sur un promontoire naturel de la montagne fait en sorte qu'il est bien visible dans ce secteur du campus d'autant plus qu'il est situé dans l'axe de l'escalier de la place publique accessible via le chemin de la Tour.

31- Pavillon J.-Armand-Bombardier

No Serv. des immeubles	556
Appellation actuelle	Pavillon J.-Armand-Bombardier
Autre(s) appellation(s)	
Adresse	5155, avenue Decelles
Fonction actuelle	Activités scientifiques de l'UdeM et de Polytechnique (nanosciences et nanotechnologies) et incubateur d'entreprises J.-Armand-Bombardier

Évaluation patrimoniale :

Élevée (75 à 135)	82
Moyenne (50 à 74)	
Faible (0 à 49)	



Description du lieu

Le pavillon J.-Armand-Bombardier est construit en 2002-2003 selon les plans des agences d'architecture Provencher, Roy, Desnoyers, Mercure et Menkès, Shooner, Dagenais. Ce bâtiment se trouve derrière l'aile Est du pavillon Roger-Gaudry à la limite sud du campus à proximité du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Le bâtiment de 5 étages est reconnaissable à ses larges baies vitrées carrées qui ponctuent le revêtement de brique chamois de la façade nord. Le bâtiment a mérité un prix d'excellence d'architecture décerné par *Canadian Architect* en 2002.

Valeur historique

Le pavillon fait partie de la plus récente phase d'expansion de l'Université amorcée officiellement à partir du plan directeur de 1995. Il constitue une composante importante du groupe de pavillons qui forment le pôle scientifique du campus. En abritant des salles de rencontres et de laboratoires de recherche destinés à la fois au personnel de l'UdeM et de la Polytechnique, ce pavillon est associé au foyer de l'innovation en nanotechnologies à Montréal. Enfin, il se veut un autre symbole de l'étroite association qu'entretiennent la Polytechnique et l'Université de Montréal depuis le début du XX^e siècle.

Valeur architecturale

L'originalité esthétique de l'architecture du pavillon J.-Armand-Bombardier est représentative de l'imagination manifestée par les architectes contemporains. Cette originalité est surtout redevable à la présence des immenses fenêtres carrées qui percent l'alternance des bandeaux fenêtrés et de brique chamois de la façade nord. L'édifice propose également une solution efficace au besoin de recherche en isolant au centre du plan les laboratoires dans le but de limiter les vibrations. Du coup, ceci permet à cette généreuse fenestration de créer des percées visuelles intéressantes. La conception du pavillon résulte du travail conjoint de trois agences d'architecture montréalaises qui sont bien connues. Ce projet figure parmi les plus connus de leur répertoire au cours des dernières années. Finalement, le pavillon J.-Armand-Bombardier a mérité un des cinq prix d'excellence d'architecture décernés par *Canadian Architect* en 2002.

Valeur environnementale

En raison de sa facture architecturale généreusement fenêtrée, de son parement en brique chamois et de son volume cubique, le pavillon J.-Armand-Bombardier renforce le caractère actuel du site qui se veut un milieu construit en mode pavillonnaire. Son emplacement voisin à la Polytechnique fait en sorte d'associer ce bâtiment à sa fonction en plus de le rendre bien visible par les usagers de la portion sud du campus.

Tableau synthèse des valeurs patrimoniales des immeubles du campus principal de l'Université de Montréal

	No.	Architecture
Valeur élevée	1 30 24 31 8 17	Pavillon Roger-Gaudry (114) Agora Morris et Rosalind Goodman (86) Salle Claude-Champagne (83) Pavillon J.-Armand-Bombardier (82) L'ensemble composé des pavillons Maximilien-Caron, Lionel-Groulx et 3200 Jean-Brillant (80) Garage Louis-Colin (78)
Valeur moyenne	6 4 25 28 29 19 20 27 23 13 26	Pavillon Thérèse-Casgrain (73) Stade d'hiver du CEPSUM (73) Pavillon de la Faculté de l'aménagement (68) Pavillon Jean-Coutu (67) Pavillon Marcelle-Coutu (63) CEPSUM (61) Pavillon Samuel-Bronfman (56) Pavillon Paul-G.-Desmarais (56) Pavillon Faculté de musique (54) Pavillon Marguerite-d'Youville (53) Pavillon André-Aisenstadt (51)
Valeur faible	7 2 21 16 14 9 12 18 15 3 5 10 11 22	Pavillon René-J.-A.-Lévesque (47) L'ensemble pavillon J.-A.-DeSève et Résidence «A» (43) Pavillon Liliane-de-Stewart (43) Pavillon 2910 Édouard-Montpetit (42) L'ensemble 2101 et 3032-34 Édouard-Montpetit (40) Centrale thermique (40) Pavillon Marie-Victorin (38) Résidence «C» (33) Pavillon 3050-60 Édouard-Montpetit (32) Pavillon Claire-McNicoll (28) Résidence «A» Annexe (28) Pavillon Direction des immeubles (28) Poste Hydro-Québec (27) Pavillon 3744 Jean-Brillant (25)

V VALEURS PATRIMONIALES DES PAYSAGES

No. de fiche	Page
<u>Entités bâties</u>	
B1- CEPSUM / Stade d'hiver	84
B2- Résidence C	86
B3- J.-A.-DeSève / Résidence A / Thérèse-Casgrain	88
B4- Polytechnique / Pierre-Lassonde / J.-A.- Bombardier	90
B5- Direction des immeubles / Centrale thermique / CFTA	92
B6- Pavillon Roger-Gaudry	93
B7- Aisenstadt / Coutu / Desmarais	95
B8- Garage Louis-Colin	97
B9- Place de la Laurentienne	99
B10- HEC Montréal – 5255 av. Decelles	101
B11- Faculté de musique	103
B12- Marie-Victorin	105
B13- Marguerite d'Youville/Liliane-de-Stewart	107
B14- Faculté de l'aménagement / HEC	108
<u>Entités naturelles</u>	
N1- Coulée verte sud	110
N2- Coulée verte ouest	112
N3- Boisé Édouard-Montpetit	114
N4- Métro / Rampe d'accès	116
<u>Entités voiries</u>	
V1- Chemin de la Tour	118
V2- Chemin de la Rampe	120
V3- Chemin de la Polytechnique	122

Notes :

- 1) le numéro de fiche correspond au numéro d'identification des immeubles sur les cartes de l'annexe 1 et 5;
- 2) toutes les photos de ce chapitre proviennent de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti.

B1– CEPSUM et stade d’hiver

Date de construction : CEPSUM ca 1976; Stade entre 1960-1966

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	110
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 84)	



Description du lieu

L’aménagement autour du CEPSUM comprend quatre portions soit : la portion située le long de l’avenue Vincent-D’Indy; l’avant du stade d’hiver localisé en bordure du boulevard Édouard-Montpetit ; les pourtours du CEPSUM formant un « L » partant de l’escalier sur le côté du stade et allant jusqu’au chemin des Résidences (construit en 1976 par Jean-Claude La Haye); et le terrain de football à l’arrière. À cause de la pente, l’implantation des deux édifices est en hauteur par rapport à la rue. Par conséquent, les aménagements en façade sont constitués d’escaliers menant vers les différentes entrées des deux bâtiments. Devant le stade d’hiver, une large terrasse recouverte de pierres naturelles agit comme transition entre l’extérieur et l’intérieur; on y trouve également une sortie de la station de métro Édouard-Montpetit. Devant le CEPSUM, un large escalier de béton mène à l’entrée principale tandis qu’en contre-haut se trouve le stationnement. Entre les deux, une série d’emmarchements en pavés et en billot de bois mène au terrain de football et aux entrées situées sur le côté du stade d’hiver. Cette partie sert de lieu de rassemblement et de spectacle lors d’événements sportifs importants. Le stade est principalement utilisé par les équipes de football et de soccer des Carabins de l’Université de Montréal à des fins d’entraînement et de match.

Valeur historique

L’activité sportive est un thème important de ce secteur du campus. Sa valeur est rehaussée par le fait que Cormier avait visionné ce lieu comme pôle sportif de l’Université de Montréal. Il est bien incarné par la présence du terrain de football et du stade qui peut accueillir un grand nombre de spectateurs. De plus, quant à la consolidation du sport d’élite à l’Université au début des années 2000, des estrades ont été ajoutées du côté sud, confirmant la vocation de ce secteur.

Auparavant, il y avait à cet endroit une carrière, d’où la présence de la paroi rocheuse qui a déjà servi à des activités d’escalade par le passé. Avant la construction des

bâtiments, on skiait sur la pente qui descendait jusqu'au boulevard Édouard-Montpetit. La première remontée mécanique a été installée en 1944.

Valeur architecturale

Comme la plupart des réalisations de cette époque sur le campus, les aménagements extérieurs sont associés au courant fonctionnaliste, lequel se définit par le souci de relier avec efficacité et fluidité les espaces entre eux et d'imbriquer les fonctions intérieures d'un bâtiment à celles de l'extérieur. Le stade et la terrasse en sont des très bons exemples. Il est un des projets importants de La Haye. La valeur de l'expérience de l'espace tient de l'ouverture qu'offre le terrain de sport et d'avoir ainsi une vue assez rapprochée sur cette partie de la montagne.

La présence de l'œuvre de Pierre Granche réalisée en 1976 sur ce site, intitulée Topographie/Topologie, est une grande réussite quant à la mise en oeuvre du site et à l'intégration d'une œuvre artistique à l'aménagement du site. Sa présence est forte sur le boulevard Édouard-Montpetit. Elle reflète la participation du gouvernement provincial au financement des oeuvres d'art intégrées à l'architecture par le biais de son programme du 1%. Pierre Granche était sculpteur et enseignant au département d'arts plastiques de l'Université de Montréal de 1975 à 1997.

L'ensemble des aménagements fait partie des plus importantes réalisations extérieures de Jean-Claude La Haye.

Valeur naturelle

La présence de la paroi rocheuse sur le coin sud-ouest du terrain de football constitue une trace des activités de l'ancienne carrière. La végétation qui a repris le dessus la rend toutefois invisible. Elle présente une valeur pédagogique du fait qu'elle permet d'identifier les composantes géomorphologiques du campus. Sur le boulevard Édouard-Montpetit, la présence de blocs calcaires renforce le caractère naturel du campus.

Intégrité

La construction de la bouche de la station de métro et de la passerelle entre le stade d'hiver et le CEPSUM en 1988 a entraîné des modifications à l'aménagement extérieur. Toutefois, les piliers de signalisation, les bancs sur la terrasse, les emmarchements et les lampadaires sont authentiques.

B2– Résidence C

Date de construction : ca 1970

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 85)	75



Description du lieu

L'aménagement des espaces extérieurs des Résidence « C » situées en retrait du boulevard Édouard-Montpetit comprend principalement le secteur entre les tours. Celui-ci comprend une aire de repos et des sentiers se connectant au réseau piétonnier. Ces aménagements réalisés par Jean-Claude La Haye en 1970 sont reliés avec le reste du campus par le chemin de l'Est ainsi que par plusieurs sentiers. Cet espace est davantage utilisé comme lieu de repos par les résidents.

Valeur historique

Les aménagements illustrent bien des principes d'espaces collectifs et de rassemblement véhiculés par le plan directeur de La Haye de 1968, en plus de répondre à l'objectif de relier les espaces libres entre eux. Il fait partie du circuit des espaces libres inhérent au plan.

Valeur architecturale

Sur le plan du design et de l'expérience, certains intérêts sont à souligner. La réussite de la conception fonctionnelle des espaces facilite pour l'utilisateur la lecture des espaces et l'orientation; les circulations entre les différentes entrées sont directes et efficaces. De plus, l'implantation en hauteur de cet ensemble procure une expérience visuelle notable fondée sur une vue cadrée par les édifices en contrebas, vers le secteur résidentiel situé à proximité. Enfin, la dimension de la portion supérieure de l'aménagement met en valeur les résidences.

Valeur naturelle

Une des qualités de l'espace réside dans la présence de la paroi rocheuse située derrière les résidences. En général, les roches intrusives propres aux Montérégiennes constituent une rareté à l'échelle du Québec : leur présence renforce la valeur naturelle du campus. Cette masse de monzonite est particulièrement unique sur le campus. De

plus, reconnus en tant que patrimoine naturel dans l'entente cadre entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal (1996), les affleurements rocheux font l'objet d'observations lors d'excursions pédagogiques universitaires. Finalement, sur le plan de la végétation, on notera la présence d'ifs de calibre important.

Intégrité

L'ensemble des aménagements du pourtour des résidences correspond intégralement aux plans d'aménagement originaux de La Haye, réalisé en 1970. Seuls quatre bancs situés sur la portion supérieure de l'aménagement ont été retirés.

B3– J.-A.DeSève / Résidence A / Thérèse-Casgrain

Date de construction : J.-A. DeSève entre 1949-56 ; Thérèse Casgrain 1965

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 85)	78



Description du lieu

Cet ensemble est situé en bordure du boulevard Édouard-Montpetit allant du chemin des Résidences jusqu'à l'ouest de la tour Thérèse-Casgrain. Il comprend des stationnements, deux aires de jeux pour enfants, un grand escalier axial montant vers les résidences A et le monument à Édouard-Montpetit. Il est sillonné de voies d'accès piétons et véhiculaires, découpant les parterres, les stationnements, les aires de jeux et l'aire de la sculpture. L'escalier et le monument dans son axe structurent l'espace. Au nombre de huit, les accès véhiculaires et piétonniers jalonnent le trottoir. On notera que les abords de la tour Thérèse-Casgrain ont été aménagés en 1965 par Jean-Claude La Haye et que les parterres autour de J.-A. DeSève ont été réalisés antérieurement au plan directeur de 1968.

Valeur historique

Les aménagements illustrent bien la fonction des édifices dont la vie communautaire est centrale. Ils agissent comme lieu de rassemblement en plus d'être efficacement reliés entre eux. L'escalier qui monte vers les résidences constitue un accès piéton important, tel que l'avait imaginé La Haye. Sa valeur tient au fait également que cet emplacement avait été identifié sur le plan Cormier comme lieu de vie dédié aux résidences étudiantes. De fait, grâce à l'ouverture de l'espace, à la vocation des espaces et des édifices puis à la sculpture monumentale qui agit comme point focal, il est un très bon repère de la concentration des édifices à vocation communautaires du campus.

Valeur architecturale

La sculpture de bronze grandeur nature représentant Édouard-Montpetit est l'une des plus importantes œuvres commémoratives de l'artiste québécoise Sylvia Daoust. Réalisée en 1967, elle est composée d'un statuaire et de trois monolithes représentant les trois matières enseignées par Édouard Montpetit soit le droit, l'économie et la sociologie. Elle est la seule œuvre d'art public extérieure dédiée à une personne sur

tout le campus. On notera qu'au même moment, on donna le nom d'Édouard-Montpetit au boulevard adjacent et que par la suite on l'attribua à la station de métro. Les pourtours du pavillon Thérèse-Casgrain illustrent un travail de collaboration entre Papineau Gérin-Lajoie Leblanc architectes et Jean-Claude La Haye. Malgré un manque d'entretien visible, on note que l'ensemble a été bien exécuté au départ. Les formes dominantes sont simples et rectilignes. Le muret à revêtement de pierres qui agit comme socle au bâtiment, l'usage du pavage de forme hexagonale ainsi que les bancs en béton sont de bons exemples des tendances de cette époque.

Valeur naturelle

On note la présence d'affleurements rocheux en bordure du stationnement. Leur présence renforce le caractère naturel du campus.

Intégrité

Cet ensemble est resté intact depuis sa construction.

Date de construction : 2004

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	86
Faible (0 à 85)	



Description du lieu

Situé à l'est du pavillon Principal et ceinturé par les chemins de la Polytechnique et de la Rampe, l'aménagement de ce secteur lie les bâtiments de ce pôle dominé par des pavillons scientifiques. C'est un important lieu de transition tant pour les automobilistes que pour les piétons. Aménagé en 2004 par Williams Asselin Ackaoui et associés (WAA), il comprend des stationnements, des aires de circulation, des parterres aménagés et des espaces de repos. Il est un des pôles les plus élevés en altitude du campus.

Valeur historique

L'aménagement a la qualité de relier les bâtiments nouveaux aux bâtiments anciens, tout en marquant le début d'une nouvelle ère en matière d'aménagement extérieur sur le campus. Ainsi, sa signification tient au rôle qu'il joue dans la consolidation d'un pôle de l'Université. L'installation d'une plaque commémorant la fusillade de la Polytechnique en 1989 associe fortement ce lieu à l'événement. À cet endroit se déroule chaque année une commémoration à cet effet.

Valeur architecturale

Exécuté avec soin, l'aménagement est un bon exemple du style contemporain propre aux lieux publics et est fortement représentatif de ce type d'œuvre de la firme d'architectes paysagistes WAA. De rayonnement international, WAA est reconnue comme l'une des plus prolifiques agences d'architectes paysagistes au Canada. Récipiendaires de plusieurs prix, on compte parmi ses réalisations, le Biodôme et la plage Jean-Doré de l'île Notre-Dame à Montréal, la place Saint-Roch à Québec et plusieurs grands parcs en Chine. Parmi les associés de cette agence, Ron Williams a été professeur à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal de 1976 à 2006.

L'aménagement possède de très bonnes qualités esthétiques. Les formes rectilignes sont dominantes et sont utilisées avec élégance à différentes fins, soit pour souligner

les circulations ou agrémenter un parterre avec les végétaux; pour créer un motif sur la pelouse par l'entremise des roches calcaires; pour découper une surface en créant un motif pavé ou encore pour créer des liens fonctionnels avec les sentiers. L'utilisation des graminées est un signe distinctif des aménagements contemporains.

La présence de deux points de vue donnant un panorama sur la ville procure une certaine qualité d'expérience, bien que rien n'ait été aménagé pour les observer. La première se situe en haut des marches allant vers la Polytechnique. À cet endroit précis, la ligne d'horizon et l'alignement de la fenestration se rejoignent; le reflet du panorama sur les vitres des fenêtres du pavillon Lassonde rehausse la qualité de la vue. Une autre vue spectaculaire est disponible à partir du toit-terrasse de la Polytechnique; par temps clair, il est possible d'y voir le Lac Saint-Louis.

La sculpture de Yves Gendreau installée en 2004 devant la façade ouest du pavillon J.-Armand-Bombardier et intitulée Parallélépipède participe harmonieusement à l'aménagement de l'ensemble.

Valeur naturelle

Ce secteur est situé sur le plus haut plateau du campus. L'utilisation des blocs calcaires dans l'aménagement souligne avec style l'importance des affleurements dans le façonnement du paysage du campus.

Intégrité

La topographie a entièrement été remaniée lors de la construction des édifices.

Pour ce qui est des aménagements, comme ils sont très récents, ils n'ont encore été l'objet d'aucune modification. De ce fait, ils sont intègres.

B5- Direction des immeubles / Centrale thermique / CTFA (Centre de technologie et de fabrication de pointe en aérospatiale)

Date de construction : Direction des immeubles ca 1968 ; CTFA 2005

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 85)	33



Description du lieu

Localisé derrière le bâtiment principal, cet espace est de nature utilitaire. Il est en effet utilisé comme espace de service, de stationnement et de livraison. Principalement composé de stationnements bétonnés, on y notera tout de même quelques petites aires de repos dédiées aux employés des pavillons environnants de même que quelques lits de plantation et quelques arbres.

L'aménagement autour du CTFA a été réalisé récemment tandis que les aires de service ont fait l'objet d'un plan de Jean-Claude La Haye en 1968.

Valeur historique

Aucune.

Valeur architecturale

L'aménagement est davantage axé sur la fonctionnalité que sur l'expérience et témoigne peu d'une manière de faire spécifique à l'exception du mur de béton en bas relief, typique des tendances de cette époque.

Valeur naturelle

Aucune.

Intégrité

Les aménagements n'ont été sujets à aucun changement depuis leur réalisation.

B6- Pavillon Roger-Gaudry (la cour d'honneur)

Date de construction : ca 1927 ou 1943 et réaménagement en 1965

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	93
Faible (0 à 85)	



Description du lieu

L'aménagement du pavillon Roger-Gaudry est ceinturé par le chemin de la Tour, le chemin de la Rampe, le pavillon Principal et par le chemin des Services. Cet espace sert en plus de lieu de transition entre les différentes entrées du bâtiment et de lien avec la rampe souterraine qui mène au pied de la montagne. La présence d'un trottoir aménagé le long du bâtiment et la présence de deux édicules d'accès à la rampe mobile complète cet ensemble. Pour sa part, la cour d'honneur se compose d'un espace de stationnement et d'un rond-point aménagés; elle est occupée en grande partie par un stationnement.

Bien que le rond-point ait été configuré par Cormier, l'ensemble a été aménagé par Jean-Claude La Haye en 1965.

Au total, trois œuvres d'art ont été installées au fil des ans dans cet endroit. La première, localisée près de l'aile « Z » s'intitule « Jeanne au bûcher » et a été réalisée par Maxime Real del Sarte en 1944. La deuxième, située dans la cour d'honneur est l'œuvre de Sorel Etrog; elle se nomme « Hommage o Kodaly » et date de 1968. La dernière, de Robert Roussil, se trouve également près de l'aile « Z » et porte le titre de « L'ensemble de l'Université de Montréal ». On l'appelle aussi parfois « L'isolateur ».

Valeur historique

L'aménagement du rond-point signale de manière significative l'espace d'accueil de l'Université de Montréal. Tel que l'avait dessiné Cormier, il participe fortement à la mise en scène du pavillon Principal, élément symbolique de l'Université.

Valeur architecturale

Le design est le résultat de la superposition de deux concepts : celui de Cormier et celui de La Haye. Tel que l'avait dessiné Cormier, la cour d'honneur se voulait un écho à la monumentalité de l'édifice à la manière d'un écran tout en ouvrant sur la vue.

Originellement, un escalier de bois descendait vers l'actuel boulevard Édouard-Montpetit dans l'axe du rond-point. Cet ensemble axial était un très bon exemple du style Beaux-arts en architecture où des édifices monumentaux sont mis en scène par des aménagements créant des perspectives visuelles frappantes. Suite à la réalisation du système de voirie et à l'importance grandissante accordée à la voiture sur le campus, l'aménagement subit certaines modifications. Les aménagements de La Haye dont le rond-point, les trottoirs, les plates-bandes et les stationnements sont venus se superposer à ceux de Cormier. L'effet grandiose du style Beaux-Arts cohabite avec le style fonctionnaliste propre aux années 1960 et 1970. Bien que ce dernier domine la composition actuelle, l'ensemble est néanmoins très bien exécuté et fortement lié à l'architecture du bâtiment par sa symétrie et par le style Art déco attribué aux ouvrages des murets et de l'escalier monumental qui mène à l'édifice. L'expérience unique de la vue sur le panorama de la partie nord de la ville participe à la mise en valeur de ce lieu.

Valeur naturelle

On note la présence de spécimens rarement cultivés au Québec soit des viornes de sieboldii (*viburnums sieboldii*) plantés le long des deux ailes de l'édifice.

Intégrité

La forme actuelle a subi peu de modifications depuis son aménagement initial dû au fait que les aménagements proposés par Cormier se réduisaient pratiquement à la configuration du rond-point.

B7 – Jean-Coutu / Marcelle-Coutu / André-Aisenstadt / Paul-G.-Desmarais

Date de construction : 2003

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	110
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 84)	



Description du lieu

L'entité B7 regroupe les aménagements ceinturés par les pavillons Jean-Coutu, Marcelle-Coutu, André-Aisenstadt et Paul-G.-Desmarais. Selon les plans de construction consultés, l'aménagement extérieur du pavillon André-Aisenstadt semble avoir été réalisé en 1992 par Desnoyers Mercure et Associés architectes. L'aménagement extérieur des pavillons Marcelle-Coutu et Jean-Coutu donnant sur le chemin de la Tour et le chemin de la Polytechnique a été réalisé en 2002 par la firme Williams Asselin Ackaoui et associés Inc. (WAA).

Le site est caractérisé par une importante dénivellation. Il est utilisé comme un lieu de transition entre les différents pavillons avoisinants en plus de permettre un accès direct nord-sud entre le chemin de la Tour en contrebas, et le chemin de la Polytechnique. Il est aussi un lieu de repos pour la population étudiante et les membres du personnel, plus particulièrement dans la partie supérieure où sont disposés des bancs, tables de pique-nique, etc.

Une sculpture de Richard Purdy intitulée « Le Jardin des Hespérides » se trouve de chaque côté de l'entrée principale du pavillon André-Aisenstadt, une autre de Jean Lanthier intitulée « Micropaysages » a été installée en 2006 devant l'agora Morris et Rosalind Goodman.

Valeur historique

Aucune.

Valeur architecturale

L'aménagement contemporain de ces espaces extérieurs est d'une grande qualité sur le plan de l'exécution et de la conception. Il est l'une des œuvres bien connue de WAA, la très renommée agence d'architectes paysagistes, auteurs du Biodôme, de la Plage

Jean-Doré, de la place Saint-roch ainsi que des espaces extérieurs du pavillon Lassonde.

La composition s'harmonise très bien au style architectural des bâtiments qui l'entourent, notamment en agissant comme extension à l'agora Morris et Rosalind Goodman. Elle est caractérisée par la simplicité incarnée par la disposition des circulations et des espaces de repos, l'emplacement des lits de plantation et le choix des matériaux. Les formes organiques et rectilignes créées par le dessin des sentiers, des emmarchements et des lits de plantation dominant le design et montrent une bonne adaptation à la topographie existante. L'utilisation du béton pour les emmarchements et les surfaces, l'emploi de l'acier poli pour les rampes et le mobilier, le choix des graminées ainsi que l'utilisation des blocs calcaires dans la composition participent au caractère contemporain de l'espace.

La qualité de l'expérience des lieux est remarquable : la grande lisibilité des lieux facilite l'orientation et la compréhension des espaces; la présence d'espaces pour s'asseoir donne un sentiment de confort et le système d'emmarchement offre une expérience visuelle unique sur le campus. En somme, il s'y dégage une ambiance agréable. Il est un très bon exemple des réalisations de cette époque sur le campus, avec celui de la Polytechnique, en plus d'être un très bon modèle contemporain d'architecture du paysage.

Valeur naturelle

La présence d'un affleurement rocheux important entre les pavillons Aisenstadt et Jean-Coutu a surgi lors de la construction de ce dernier même si sa qualité a été diminuée par l'altération dont il a été l'objet lors des travaux de construction. Il présente un certain intérêt pédagogique sur la constitution du mont Royal par la présence de petits dykes qui traversent le gabro mélanocrate.

Intégrité

Quelques peupliers en bordure du chemin de la Tour existaient avant la construction du pavillon André-Aisenstadt. La réalisation récente n'a subi aucun changement à cette date.

B8– Garage Louis-Colin

Date de construction : 1969

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	91
Faible (0 à 84)	



Description du lieu

Le garage Louis-Colin est situé entre le chemin de la Tour et la rue Louis-Colin. Il a été construit sur une pente dont la dénivellation est d'environ douze à quinze mètres répartis sur les quatre étages de stationnement.

L'aménagement le plus important se trouve sur le dessus du garage. Il est accessible à partir du chemin de la Tour. Ceinturé par une zone de stationnement en contrebas et le chemin de la Tour, il comprend une partie gazonnée et une partie asphaltée sur laquelle se trouvent des tables de pique-nique. Il agit comme un espace de repos pour les usagers de l'Université. Certains hivers, on y a aménagé une patinoire au bénéfice des membres de la communauté universitaire. Aux pourtours du garage se trouve également un aménagement composé de murs de pierres sèches et d'un escalier conduisant vers la place de la Laurentienne pareils à d'autres ouvrages sur le campus. Les aménagements ont été réalisés par Jean-Claude La Haye en 1969.

Valeur historique

En qualité de lieu de rencontre et de lieu de transition entre les pavillons ainsi qu'entre le campus et la ville, l'aménagement illustre de façon éloquente la thématique de rassemblement et de connexion des espaces libres, tel qu'énoncé dans le plan directeur de Jean-Claude La Haye de 1968. L'aménagement du dessus du garage Louis-Colin est l'un des rares lieux de rassemblement et de contemplation sur le campus.

Valeur architecturale

L'aménagement du toit-terrasse est l'un des exemples les plus marquants des réalisations de Jean-Claude La Haye sur le campus. L'espace public sur le toit et le bâtiment, conçus de pair, ainsi que la double vocation des bouches de ventilation en tant que bancs et évacuateurs d'air en font un des meilleurs exemples de ce genre sur tout le campus. La composition et le concept de design en général reflètent de manière excellente une tendance de cette époque à produire des formes géométriques pures

dans les aménagements extérieurs. Ces formes se retrouvent tant dans la délimitation des surfaces gazonnées et asphaltées que dans le design des bouches de ventilation. L'idée d'avoir mis le stationnement en contrebas pour dégager la vue montre la qualité indéniable de la composition. De plus, il est l'un des seuls endroits aménagés du campus à avoir une ouverture visuelle panoramique sur la ville. La position du stationnement, en contrebas, diminue sa présence dans le champ visuel et démontre le souci de l'architecte de produire une expérience visuelle de qualité.

Dans la partie donnant sur la rue Jean-Brillant, les matériaux utilisés pour les murets et les escaliers en palier (pierres naturelles et bois) sont ceux que l'on retrouve partout ailleurs dans les aménagements de cette époque. Il n'est pas possible de savoir si l'asphalte des marches est d'origine.

Valeur naturelle

Aucune.

Intégrité

La forme du toit est intègre mais les matériaux ont changé. Les escaliers en palier et murets de pierre donnant sur la rue Jean-Brillant sont restés les mêmes; toutefois, le muret le long du trottoir de Jean-Brillant n'était pas prévu aux plans de La Haye.

B9– Place de la Laurentienne

Date de construction : 1968

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	111
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 84)	



Description du lieu

La place de la Laurentienne a été réalisée par Jean-Claude La Haye en 1968 au tournant de la phase de construction de cette partie du campus (1964-67). Située dans la partie ouest du campus, entourée des pavillons Lionel-Groulx, 3200 Jean-Brillant et Maximilien-Caron, elle est un lieu de rassemblement important de l'Université de Montréal. C'est un espace principalement minéral, ouvert et ceinturé par des bâtiments qui agit comme lieu de transition entre les pavillons du campus. En retrait des voies véhiculaires, elle est tout de même liée à la rue Jean-Brillant par le chemin de la Polytechnique et le chemin de La Tour. Seuls les pavillons Maximilien-Caron et Samuel Bronfman ont des accès donnant sur la place. Les portes de la cafétéria du pavillon Jean-Brillant qui s'ouvrent sur la place sont verrouillées en permanence.

On note la présence de deux œuvres d'art public. La première est de Walter Yarwood et s'intitule « Sans Qualification ». Comme l'inscription l'indique, elle a été donnée par la Maison Seagram et présentée à l'Expo 67 et à la Terre des Hommes en 1968 à Montréal.

La deuxième se situe à proximité du pavillon Maximilien-Caron et est composée de roues et d'un gros cube rouge. On ne connaît pas le nom de l'artiste.

Valeur historique

La place ainsi que l'ensemble des bâtiments qui l'entourent furent parmi les premières réalisations de la deuxième phase de développement du campus. La réalisation de cet ensemble a nécessité le déplacement du chemin est-ouest vers le chemin de la Polytechnique.

Parmi tous les espaces publics du campus, en qualité de lieu de rassemblement et de transition, puis par son envergure, l'aménagement de la place est l'un de ceux qui incarnent avec éloquence les objectifs du plan directeur de La Haye en regard de la volonté qu'il y ait sur le site des lieux d'échanges et que les espaces extérieurs soient

l'extension des intérieurs d'édifices. Il répond à la fonction de rassemblement en tout temps et particulièrement au début de chaque année académique lorsque se tient le spectacle de bienvenue organisé par l'association étudiante. Avec la cour des études du pavillon Marie-Victorin, il est le seul lieu extérieur ayant une signalisation concrète. En effet, à la manière des panneaux de rues, on y trouve des panneaux portant l'inscription « La place de la Laurentienne ».

Valeur architecturale

Comme la plupart des espaces libres du campus, elle a été réalisée par la firme de grande renommée Jean-Claude La Haye. Toutefois, si on combine la qualité spatiale, la force du style et la réponse claire à une fonction, elle est la seule du genre sur le campus, ce qui en fait son exemplarité. De plus, la variété d'éléments construits (murets, pavé, escaliers) et la gamme de matériaux en font l'un des sites les plus uniques du campus. De fait, les pierres naturelles, les murets de béton à bas-relief, les murets de bois, le béton à agrégats exposés, les bordures de bois, les pavés préfabriqués et le béton bitumineux recouvrent une grande partie de l'ensemble des matériaux et figures qui se trouvent ailleurs sur le campus.

La composition de la place dominée par la présence des bâtiments qui l'entourent et par le vocabulaire géométrique des formes appliquées au motif du pavage, à la configuration des espaces et aux bacs de plantation est une très bonne expression des tendances de cette époque à produire des formes géométriques dans les aménagements extérieurs. De cette époque également, elle répond au concept de place tournée vers l'intérieur de l'îlot et associée à un complexe bâti tout comme l'esplanade de la Place des Arts.

La qualité de l'expérience est notable; située en retrait de la rue, la place permet d'apprécier les volumes architecturaux et la végétation qui l'entourent.

Valeur naturelle

Un encadrement végétal important se trouve dans la partie nord dans lequel se trouvent quelques spécimens vénérables. Ceci en fait sa qualité, en plus d'être un des espaces où l'on retrouve le plus grand volume de végétaux sur le campus. Un affleurement rocheux important le long de la rue Jean-Brillant marque l'entrée de la place.

Intégrité

La forme de la place, les constructions, le mobilier sont d'origine. Le pavage a été changé à quelques endroits par des pavés de béton en respectant le motif initial et quelques réparations ont été exécutées. Certains murets de bois et les piliers annonçant les pavillons ont été refaits à l'identique. Certaines formes initiales sont toutefois aujourd'hui imperceptibles, dues au très mauvais état du pavage. L'accès de la cafétéria initialement connectée à la place a été fermé.

B10 – HEC Montréal – 5255 av. Decelles

Date de construction : ca 1970

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	78
Faible (0 à 84)	



Description du lieu

Le bâtiment et ses aménagements extérieurs sont ceinturés par la rue Jean-Brillant, l'avenue Decelles, le chemin de la Polytechnique et le pavillon Jean-Brillant. L'aménagement comprend deux principales parties. La façade avant est composée d'un parterre gazonné et d'arbres matures ; elle joue le rôle de mise en valeur et de seuil. La façade arrière, accessible de la rue Jean-Brillant, comprend des aires de repos avec des tables et des bancs ainsi que des stationnements. L'espace est généralement ouvert et il permet des circulations fluides autour du pavillon.

Valeur historique

Avec le secteur de la place de la Laurentienne, la réalisation de ce bâtiment et de ses aménagements fut parmi les premières de la troisième phase de développement du campus principal de l'Université. Il est un bon exemple de conception d'aire de transition et de mise en valeur d'un bâtiment identifié comme une des fonctions des espaces libres du plan directeur de La Haye 1964. L'implantation de cet ensemble a entraîné le déplacement de l'entrée du campus vers le cimetière qui fut aménagé comme une véritable porte d'entrée.

Valeur architecturale

L'aménagement de façade met en valeur le bâtiment et signe son caractère unique. Il est le seul bâtiment du campus dans ce secteur à avoir une si grande présence sur une voie urbaine. À cet effet, il est un bon exemple d'aménagement visant la mise en valeur d'un édifice. Au seuil du bâtiment, le porte-à-faux agit comme un espace de transition habitable coupé de l'animation de la rue par un massif végétal. Les matériaux et les formes utilisés sont d'exécution moyenne. Béton à agrégats exposés, bois de bordure, pierres naturelles, pavés préfabriqués, béton bitumineux sont au nombre des matériaux utilisés, comme la plupart des aménagements de cette époque.

Valeur naturelle

La présence de plusieurs arbres vénérables implantés à l'origine de la construction du bâtiment en fait un espace de qualité. En bordure de l'avenue Decelles et de la rue Jean-Brillant, une aire végétalisée joue un rôle d'accueil tout en faisant écran à l'environnement bâti. Cet effet de transition entre le bâti et la rue se ressent également depuis le porte-à-faux du bâtiment. De cet endroit, l'usager voit en premier plan une végétation arbustive, de sorte qu'il n'est pas en relation directe avec la rue et la circulation automobile. La végétation joue ici le rôle de filtre. L'ambiance urbaine domine ce secteur.

Intégrité

Le mobilier, notamment les piliers qui annoncent les pavillons sont d'origine ainsi que l'ensemble de l'aménagement. Seules quelques réparations ont eu lieu.

B11 – Faculté de musique

Date de construction : ca 1961

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 84)	48



Description du lieu

L'environnement extérieur de la Faculté de musique est principalement constitué d'un stationnement asphalté. Une aire gazonnée longe la partie est du bâtiment près de l'accès à la cafétéria. On y trouve des tables de pique-nique et quelques végétaux, notamment des conifères matures devant le pavillon.

L'accès principal de la Faculté ainsi que celui de la salle Claude-Champagne sont à un niveau supérieur.

Le bâtiment est appuyé contre la paroi rocheuse du mont Royal et forme une sorte d'écran végétal. Les aménagements ont visiblement été conçus lors de la construction des bâtiments en 1961.

Valeur architecturale

La présence de conifères mature sur une bande gazonnée située devant le bâtiment associe cet aménagement à ceux des bâtiments institutionnels de ce secteur. On les retrouve devant certains pavillons du campus tel que Marguerite-d'Youville. La localisation de ce bâtiment en hauteur confère à l'espace extérieur un caractère particulier grâce aux vues spectaculaires sur la ville. De plus, à partir de ce lieu, il est possible de rejoindre un sentier de la montagne en passant par l'arrière du 1420 boulevard Mont-Royal.

Valeur naturelle

Les conifères matures sont de qualité appréciable et constituent l'attrait principal de cet ensemble. La paroi rocheuse derrière le bâtiment est probablement la plus spectaculaire du campus. Elle est visible depuis l'extrémité Ouest du pavillon et à partir de certaines salles de pratique des instruments du pavillon.

Intégrité

Le pavillon de musique semble n'avoir subi aucune modification depuis 1961 exception faite de quelques interventions pour l'entretien.

B12 – Marie-Victorin

Date de construction : ca 1968-72

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 84)	51



Description du lieu

L'environnement extérieur du pavillon Marie-Victorin est restreint; le pavillon occupe la majeure partie de l'îlot ceinturé par le boulevard Édouard-Montpetit et les avenues Claude-Champagne et Vincent-d'Indy. On y trouve donc des aires asphaltées, des stationnements, des surfaces gazonnées et des escaliers d'accès. L'édicule du métro occupe une grande partie du parterre sur Vincent-d'Indy. Il n'y a que très peu d'espaces disponibles pour le rassemblement et le repos, à l'exception du Cercle d'études. Cette cour intérieure, délimitée par les ailes de l'immeuble comprend une surface gazonnée en palier, un espace de repos en pierres naturelles, un sentier, un statuaire et des arbres matures, dont quatre conifères remarquables. On y note également des affleurements rocheux et un statuaire.

Valeur historique

La cour intérieure est associée à celles que l'on retrouve dans des ensembles conventuels religieux du Québec.

Valeur architecturale

La composition témoigne d'une approche purement fonctionnaliste de l'aménagement. Il a comme principale fonction de servir de seuil aux différents accès du bâtiment et d'offrir des aires de stationnement. Comme plusieurs autres institutions du secteur, seule une attention semble avoir été mise sur la végétation et particulièrement sur les arbres; le long des rues se trouvent des érables de Norvège matures.

La cour intérieure est conçue comme un espace de recueillement.

Valeur naturelle

Les arbres de la Cour des études intérieure sont de grande qualité. Quatre conifères matures et trois feuillus marquent l'espace. De plus, les affleurements rocheux rappellent l'appartenance du site au mont Royal.

Intégrité

Il y a eu peu de modifications des aménagements depuis l'achat du bâtiment dans les années 70, exception faite de l'apparition de l'édicule de métro en 1988. En regard des niveaux autour de l'édifice. Le relief du site qu'occupe le pavillon a été modifié lors de la construction du bâtiment.

B13– Marguerite d’Youville / Liliane-de-Stewart

Date de construction : ca 1962

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 84)	65



Description du lieu

Les pavillons Marguerite d’Youville et Liliane-de-Stewart situés sur le chemin de la Côte-des-Neiges occupent la majeure partie de la parcelle. L’espace restant est couvert par des stationnements, quelques parterres de pelouse et une voie de circulation qui fait le tour des édifices. Le plus important parterre se trouve en façade, plus précisément entre l’entrée du pavillon Marguerite-d’Youville et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Il comprend quatre grands épinettes matures. Outre ces arbres, quelques genévriers ornent l’entrée du pavillon Liliane-de-Stewart, quelques arbres longent la limite Est de la propriété et une courte haie s’étire le long de la limite ouest.

Valeur architecturale

La présence de conifères est une marque de distinction des aménagements d’édifices religieux, du moins sur le flanc nord de la montagne. On en trouve devant le pavillon de la Faculté de musique, dans la cour intérieure du pavillon Marie-Victorin et anciennement devant la Faculté de l’aménagement.

Valeur naturelle

Les conifères en façade de l’édifice Marguerite-d’Youville ont une forte présence dans l’environnement du chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Ils sont majestueux et semblent en bonne santé.

Intégrité

Les aménagements semblent d’origine dans l’ensemble; le parterre où se trouvent les conifères l’est certainement. Seuls quelques accommodements fonctionnels ont été réalisés dans le cadre de la construction de l’édifice Liliane-de-Stewart, autour des années 1980.

B14– Faculté de l’aménagement et les HEC

Date de construction : 1998

Évaluation :

Élevée (110 à 210)	115
Moyenne (85 à 109)	
Faible (0 à 85)	



Description du lieu

L’aménagement des pourtours du pavillon de la Faculté de l’aménagement et des HEC est constitué de deux parties distinctes : d’une part les parterres et les seuils en bordure du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de la rue Darlington; puis le jardin arrière du pavillon de la Faculté de l’aménagement et le boisé des HEC. L’entrée principale du pavillon de la Faculté de l’aménagement, chemin de Côte Sainte-Catherine, est constituée d’un parterre planté de forsythias et d’érables de Norvège ainsi que d’un escalier et d’une rampe d’accès en béton. L’entrée principale des HEC est essentiellement composée d’un imposant escalier en béton ponctué de bac de plantations. Entre les deux bâtiments se trouve un accès de service menant vers le stationnement des HEC et vers les quais de livraison ainsi qu’un trottoir permettant le passage entre les deux pavillons. Le boisé des HEC encadre l’accès est du pavillon aménagé de sentiers en pavés de béton et de bancs. On y trouve également un vestige qui semble être un réceptacle pour une statuare. L’aménagement de la façade donnant sur la rue Darlington est constitué d’une haie et d’une rangée d’arbres matures qui longent la rue, de parterres gazonnés, d’un débarcadère et d’un emmarchement donnant accès à l’entrée du bâtiment. Le jardin arrière comprend un amphithéâtre, un parterre planté d’arbres, une passerelle menant au bâtiment et une cour en contrebas. Finalement, l’ensemble architectural comprend une cour intérieure surélevée au centre, accessible par la bibliothèque (mais verrouillée en tout temps). Cette cour est aménagée avec de la pelouse et une œuvre d’art de Gilles Mihalcean (sans titre) réalisée dans le cadre du programme 1% du gouvernement provincial. Les aménagements récents ont été réalisés par la firme d’architectes paysagistes Parent, Latreille et associés en 1998.

Valeur historique

L’amphithéâtre du jardin arrière de la Faculté de l’aménagement constitue un des lieux les plus importants de rassemblement du campus. Il est un des bons exemples des principes d’espaces collectifs véhiculés par le plan de La Haye de 1968 qui répond également aux intentions de ce plan d’intégrer les espaces extérieurs au contexte

urbain au bénéfice des résidents du quartier. En effet, le jardin est très utilisé par les riverains en guise de raccourci entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Édouard-Montpetit.

Valeur architecturale

L'aménagement de l'entrée principale et de la cour arrière du pavillon de la Faculté de l'aménagement est un très bon exemple des tendances contemporaines en architecture de paysage. Une continuité sur le plan formel entre ses deux espaces se manifeste par l'implantation des végétaux selon une diagonale continue. La contemporanéité de cet ensemble est aussi caractérisée par l'utilisation du béton coulé pour les escaliers, les rampes d'accès, les murets de béton, l'amphithéâtre et par l'utilisation de l'acier, notamment pour la rampe devant l'entrée principale et la passerelle d'accès au bâtiment du côté du jardin.

Le parterre de la façade est de la Faculté sur la rue Darlington a un caractère plus conventionnel, reflétant les aménagements institutionnels typiques du secteur; cette partie a été peu modifiée.

Valeur naturelle

La végétation de cette entité possède plusieurs qualités. L'intérêt floristique du boisé des HEC et sa densité végétale lui confèrent son appartenance au mont Royal. On trouve le long de la rue Darlington également un alignement d'arbres vénérables ainsi qu'une haie de caragana. Lors de l'agrandissement, seuls les parterres de la rue Darlington ont été intouchés; les haies et les érables sont en place depuis longtemps. On notera dans le jardin, un bloc calcaire mis à jour lors de la construction; il ponctue l'amphithéâtre et contribue à renforcer la présence du campus sur la montagne.

Intégrité

Lors de l'agrandissement du bâtiment de la Faculté de l'aménagement, les espaces extérieurs ont été grandement modifiés, à l'exception du côté de la rue Darlington où la composition est demeurée la même. La haie de chèvrefeuilles de tatar (lonicera tatarica), le long de Côte-Sainte-Catherine, semble être en place depuis l'origine de la construction du bâtiment. La plantation d'arbres réalisée dans le jardin de la Faculté lors de son agrandissement a été réalisée dans le but de compenser pour la destruction d'une partie du boisé de Brébeuf survenu lors de la construction des HEC.

N1– Coulée verte sud

Date de construction : aucune

Évaluation :

Élevée (87 à 131)	102
Moyenne (47 à 86)	
Faible (0 à 46)	



Description du lieu

Ce secteur constitue la partie basse du flanc nord du sommet Outremont (ou mont Murray). En pente descendante vers le boulevard Édouard-Montpetit, il est principalement composé d'un boisé, du dépôt à neige du campus, de l'ancienne piste de ski et de l'accès au stationnement et au chemin des résidences. La partie sud est sillonnée de sentiers spontanés, reliant différents secteurs du campus. Le lieu semble fréquenté par des usagers du parc du mont Royal comme lieu de transit. Le dépôt à neige est accessible à partir du chemin de la Polytechnique.

Valeur historique

Ce secteur confère au campus l'aspect naturel qui lui a toujours été reconnu. Il est fortement représentatif de l'époque de l'implantation initiale de l'Université dans un lieu naturel. La présence de l'ancienne pente de ski derrière le stade d'hiver et les vestiges du remonte-pente rappellent le développement du sport à Montréal puisque le centre de ski était l'un des seuls lieux de ce genre accessible au grand public et à la communauté universitaire jusqu'à environ les années 80. On y tenait même des compétitions d'envergure.

Valeur architecturale

Aucune

Valeur géophysique et naturelle

La majeure partie de ce secteur (à l'exclusion du secteur du dépôt à neige) possède une valeur écologique élevée. On y trouve principalement des espèces vénérables, c'est-à-dire ayant plus de 60 cm de diamètre de tronc. De plus, la chênaie derrière l'École polytechnique constitue l'un des deux sites les plus remarquables du campus. La qualité de cet espace est également redevable à ses attributs géophysiques, dont les affleurements rocheux composés de diorite à néphéline qui se trouvent près du

pavillon J.-A. DeSève. En général, les roches intrusives propres aux Montérégiennes constituent une rareté à l'échelle du Québec; leur présence sur le campus renforce la valeur symbolique du campus sur la montagne. De plus, selon l'entente-cadre entre l'Université de Montréal et La Ville (1996), ils sont reconnus en tant que patrimoine naturel de l'Université et ils font l'objet d'observation lors d'excursions géologiques pédagogiques du mont Royal, dirigées par Pierre Bédard, enseignant au niveau universitaire.

Valeur architecturale

Les plantations récentes en vue du reboisement de ce secteur ont été réalisées avec soin. Les résultats observés montrent une excellente reprise. « La qualité de ce secteur et la présence de sentiers informels qui permettent de pénétrer le boisé et de se sentir à l'écart de la ville contribuent d'en faire une très bonne expérience, à l'exception du secteur du dépôt à neige ». De plus, les conifères plantés le long du stade d'hiver délimitent avec élégance le côté Est du terrain de sport.

Intégrité

La plupart des végétaux de ce secteur étaient présents au moment de la construction de l'Université ce qui confère à cette entité un degré d'intégrité élevé.

N2- Coulée verte ouest

Date de construction : 1970

Évaluation :

Élevée (87 à 131)	
Moyenne (47 à 86)	
Faible (0 à 46)	43



Description du lieu

Ce secteur est en pente descendante vers le boulevard Édouard-Montpetit. Il est sillonné de sentiers, de voies véhiculaires et d'escaliers; la végétation y est ponctuelle. On y trouve également un stationnement accessible par le chemin de l'Est qui est connecté au chemin de la Rampe. Un sentier majeur sert de liaison entre les résidences et les pavillons de la Polytechnique et Claudette-Mackay-Lassonde et Pierre-Lassonde. Les aménagements ont été réalisés en même temps que ceux des Résidence « C » en 1970 par Jean-Claude La Haye.

Valeur historique

Au fil des ans, ce secteur a conservé son rôle de transit. Le sentier d'aujourd'hui reprend en partie le tracé du boulevard du Mont-Royal jusqu'à ce que se construisent les résidences. Il répond aux principes du plan directeur de La Haye en tant qu'espace de transition important entre ce secteur et celui de l'École polytechnique.

« La prolongation du boulevard Mont-Royal à l'intérieur du campus étant coupé, la circulation interne qui part de la zone des sports et se rend à l'édifice de l'Université est une véritable promenade de première importance reliant la zone communautaire, le « cœur » du campus et la zone académique. »
(La Haye, 1968)

Valeur architecturale

Le tracé de l'escalier et l'agencement des espaces confèrent à ce lieu des ambiances urbaines et naturelles fort appréciables tout en contribuant à la mise en valeur du campus. Certains segments du sentier procurent une vue exceptionnelle sur la ville. Très fréquenté, c'est en fait un sentier qui progresse tranquillement vers un premier contact avec la nature depuis la rue.

Intégrité

Les végétaux et les ouvrages sont en très bon état, particulièrement les plantations réalisées en 2006 dans le cadre du programme de consolidation du boisé de l'Université qui montrent une excellente reprise (Forum, 2006).

N3- Boisé Édouard-Montpetit

Date de construction : inconnue

Évaluation :

Élevée (87 à 131)	108
Moyenne (47 à 86)	
Faible (0 à 46)	



Description du lieu

Ce secteur se situe en bordure du boulevard Édouard-Montpetit. La présence de ce boisé marque la séparation entre l'est et l'ouest du campus le long de la voie publique. Il est constitué d'arbres matures (chênes et érables) et entièrement exempts d'aménagements. La présence de sentiers informels atteste du passage des piétons à travers le boisé.

Valeur historique

Ce boisé est très représentatif de la volonté initiale de l'Université d'implanter un lieu du savoir dans un milieu naturel. Il témoigne de la volonté commune de l'Université de Montréal et de la Ville de Montréal de conserver le boisé du campus, notamment par le plan de mise en valeur du mont Royal de 1992 et par l'entente-cadre de 1996, lequel situe cette masse végétale dans la zone de mise en valeur et de conservation.

Valeur géophysique et naturelle

Le secteur est essentiellement composé d'espèces vénérables (ayant plus de 60 cm de diamètre de tronc) parmi lesquelles on trouve des chênes rouges, des érables à sucre et des pins. La présence de l'érablière à caryer cordiforme rend ce secteur remarquable. La valeur écologique de ce secteur est redevable à la combinaison des diverses qualités telles l'unicité, la représentativité, le degré de succession-perturbation, de richesse et de rareté.

La vue sur ce boisé à partir du boulevard Édouard-Montpetit est marquante. C'est le seul secteur de végétation dense en relation directe avec le boulevard Édouard-Montpetit sur le campus et un des rares à Montréal.

Valeur architecturale

La valeur architecturale est attribuable à la qualité de l'expérience qu'en font les usagers. De fait, l'ambiance naturelle domine et offre une expérience unique tout en contribuant à la mise en valeur du campus. Situé à l'intérieur de ce secteur, l'on est coupé du rythme du milieu urbain environnant. De même que d'autres rares boisés à Montréal cohabitant avec l'environnement urbain, il est unique. La vue sur ce boisé à partir du boulevard Édouard-Montpetit en fait un lieu également remarquable.

Intégrité

Le boisé Édouard-Montpetit a été intouché depuis la création de l'Université, tant sur le plan du relief que sur celui de la végétation, ce qui lui confère un degré d'intégrité élevé. Une étude réalisée par Jacques Brisson et Joëlle Midy montre toutefois que l'érable de Norvège est en recrudescence et risque de transformer la forêt d'origine (Forum, 2006).

N4 – Entrée du métro / Abords de la rampe d'accès

Date de construction : ca 1968 et 1988

Évaluation :

Élevée (87 à 131)	101
Moyenne (47 à 86)	
Faible (0 à 46)	



Description du lieu

Cette entité en grande partie végétalisée est divisée en deux entités distinctes par le chemin de la Rampe: la partie à l'est du chemin de la Rampe comprend les chemins d'accès à la station de métro et aux escaliers mécaniques et la partie à l'ouest du chemin comprend des sentiers menant au chemin de la Tour et une pelouse. Durant la période estivale, la section Ouest est utilisée comme lieu de détente et de repos.

Localisée en bordure du boulevard Édouard-Montpetit la partie Est de cet endroit constitue un lieu de transition important entre le campus et le quartier. Elle relie le boulevard Édouard-Montpetit à l'entrée de la station du métro Université de Montréal et la rampe mobile. On y retrouve également un arrêt d'autobus. De plus, on y trouve un accès direct aux pavillons Roger-Gaudry et ses voisins de la montagne par l'escalier mécanique passant sous le chemin de la Tour et aboutissant au pied du pavillon Roger-Gaudry. La portion aménagée en contrebas du pavillon permet pour sa part un lien piétonnier secondaire entre le chemin de la tour et la rue Louis-Colin.

Valeur historique

Tout comme les autres parties boisées du campus, ce secteur contribue à l'association du campus à l'aspect naturel. Il est fortement représentatif de la volonté initiale de l'Université d'implanter une université dans un lieu naturel, laquelle d'ailleurs a été reconduite dans les plans directeurs des années 1968 e 1995. Il est couramment utilisé pour représenter le campus. Ainsi, cet espace participe fortement à forger l'image du campus en tant qu'institution prestigieuse au sein d'un écrin végétal.

Valeur géophysique et naturelle

Ce boisé fit partie de la « coulée verte » inscrite au plan directeur de 1995. Il constitue un lieu remarquable en tant que secteur de « mise en valeur des conditions naturelles du mont Royal, du sommet jusqu'au boulevard Édouard-Montpetit » (p.22)

Dans la partie Ouest se trouvent des blocs de calcaire exposés et des dykes, lesquels ont une valeur pédagogique. Ils font l'objet d'observation lors d'excursions géologiques du mont Royal, planifiées par l'enseignant Pierre Bédard, dans le cadre de cours universitaires.

La valeur écologique de ce secteur est moyenne en raison de l'addition des critères d'unicité, de représentativité, du degré de succession-perturbation, de richesse et de rareté.

Valeur architecturale

La qualité de l'exécution y est très bonne. Bien que des modifications aient eu lieu dans les années 1988, les aménagements sont représentatifs du travail de La Haye que l'on retrouve un peu partout sur le campus. Le mur de béton en bas relief qui soutient le chemin de la Rampe est un bon exemple des tendances de cette époque. Les surfaces engazonnées sont utilisées par les étudiants et résidents du quartier comme lieu de repos. Elles sont soignées et les nombreux arbres vénérables procurent de grandes aires ombragées donnant une ambiance de « parc ». La zone agit ainsi comme un bon espace tampon entre l'ambiance urbaine et le campus : il atténue la présence des voies véhiculaires du campus.

Intégrité

Seule la partie à l'ouest du chemin de la Rampe n'a subi aucune modification du relief. Les modifications ailleurs semblent être la résultante de la construction du chemin de la Rampe. La végétation a été maintenue depuis l'origine de la conception de cet espace.

V1- Chemin de la Tour

Date de construction : ca 1965

Évaluation :

Élevée (68 à 110)	
Moyenne (38 à 67)	47
Faible (0 à 37)	



Description du lieu

L'actuel chemin de la Tour est le résidu de l'ancien boulevard Mont-Royal. Rejoignant à l'ouest le chemin de la Polytechnique juste après son passage sous le pavillon Samuel-Bronfman, il permet l'accès au chemin de Service situé derrière le pavillon principal avant de poursuivre sa route devant le pavillon où il longe les stationnements sur l'esplanade et rejoint finalement les aires de stationnements des résidences à l'est.

Le chemin de la Tour constitue un tronçon de l'ancien boulevard Mont-Royal (la portion sud se nommait Marie Guyard). En effet, avant les grands travaux de la deuxième période de développement du campus (1960-1968), le boulevard Mont-Royal se poursuivait à l'est jusqu'à l'actuel boulevard Mont-Royal et à l'ouest jusqu'à l'avenue Decelles. Ce chemin constituait un important axe de circulation est-ouest du campus. Cette situation fut transformée par la mise en œuvre du plan directeur de La Haye de 1968 lequel privilégiait la création d'un réseau de circulation propre au campus. Par conséquent la configuration de cette voie d'accès fut reportée vers le sud lors de la construction du pavillon 5255 Decelles et fut sectionnée lors de l'érection des résidences pour étudiants à l'ouest.

Valeur historique

Le chemin de la Tour est le premier axe routier du campus à avoir été construit. Il est fortement représentatif de la phase de développement du campus (1960-1968) qui organise le site en prenant en compte le bâti, les espaces extérieurs et la voirie de manière complémentaire. Il illustre également la volonté d'attribuer une importance à la voiture dans le développement des grandes villes d'après-guerre, notamment à Montréal qui connut dans les années 60 un boom de développement sans précédent en matière d'infrastructures routières. Dans la volonté de s'inscrire dans ce mouvement et de marquer son passage à l'aire moderne, l'Université de Montréal via son plan directeur de 1968 attribue des espaces aux stationnements et aux circulations véhiculaires sur le campus.

Parmi les transformations du campus ayant eu lieu à cette époque, ce changement de figure a contribué à donner un caractère plus urbain au campus et une place prépondérante à la voiture, conforme à l'air du temps.

Valeur architecturale

Le chemin de la Tour offre une bonne expérience de l'espace. Grâce à sa position sur la crête du deuxième plateau, il donne une vue panoramique sur la ville, notamment devant la cour d'honneur.

Intégrité

La portion du chemin donnant sur l'esplanade de l'édifice principal est le témoin de l'ancien boulevard Mont-Royal. Auparavant en poussière de pierre, le chemin a été asphalté lors de sa transformation dans les années 1965.

V2- Chemin de la Rampe

Date de construction : ca 1960 à 1969

Évaluation :

Élevée (68 à 110)	
Moyenne (38 à 67)	60
Faible (0 à 37)	



Description du lieu

Le chemin de la Rampe constitue une des deux entrées principales véhiculaires du campus. Constitué de deux voies de circulation et séparé par une guérite, son tracé sinueux démarre à l'intersection de la rue Louis-Colin et du boulevard Édouard-Montpetit et monte jusqu'au chemin de la Polytechnique. L'ouvrage est une création du plan directeur de La Haye (1968). Situé dans l'axe de l'édifice principal de Cormier, il fallait auparavant grimer la pente par les escaliers en bois depuis le boulevard Maplewood (Édouard-Montpetit) jusqu'au pavillon principal. À partir de 1969, ce chemin devient la voie d'accès principale du campus pour les automobilistes.

Valeur historique

Sa présence est un excellent témoin des modifications survenues dans la deuxième phase de développement du campus. En donnant une place prépondérante à la voiture, conforme à l'air du temps, il a radicalement changé le caractère du campus de l'Université de Montréal jusque là associé à un environnement entièrement naturel. De plus, il illustre fortement le changement de réalité survenu dans les années 60, incarné par l'importance grandissante de la place de la voiture dans la ville.

Valeur architecturale

Son tracé sinueux qui remplace l'axe « Beaux-arts » préconisé par Cormier, est attribuable au caractère physique du site : il épouse la pente et procure une ascension progressive vers le pavillon principal.

L'ouvrage de La Haye est de très bonne qualité esthétique et d'exécution. Son caractère se distingue par son tracé organique, procurant une expérience intéressante grâce aux vues offertes sur la ville. Les luminaires installés sur le muret entre les deux voies témoignent d'une technologie innovatrice pour l'époque en regard de l'insertion de luminaires dans le muret de béton, la même qui aurait été utilisée pour la

construction de l'autoroute Bonaventure. L'éclairage de nuit procure une visibilité intéressante de l'axe routier. Cet ouvrage a reçu un prix de la Good Road association.

Avec les transformations ayant eu lieu à cette époque, le chemin de la Rampe a contribué à donner un caractère plus urbain au campus.

Intégrité

L'ensemble de l'ouvrage est inchangé depuis sa réalisation.

V3- Chemin de la Polytechnique

Date de construction : ca 1970

Évaluation :

Élevée (68 à 110)	70
Moyenne (38 à 67)	
Faible (0 à 37)	



Description du lieu

Le chemin de la Polytechnique est un axe d'entrée importante du campus. Son tracé est situé dans la continuité du chemin Queen-Mary et se poursuit en longeant le cimetière Côte-des-Neiges pour finalement rejoindre l'École Polytechnique. La portion ouest du tracé a été déplacée vers le sud et réaménagée lors de la construction du pôle ouest du campus. Son tracé sinueux, est doublé d'une voie d'accès qui mène aux stationnements extérieurs situés dans ce secteur. Les plates-bandes de chaque côté sont aménagées par une végétation arbustive et arborescente. La portion centrale est rectiligne et longe le cimetière. Entre la voie et le cimetière on trouve des stationnements non-aménagés (en poussière de pierres). Le long de cet axe, les bâtiments ont majoritairement, soit le dos tourné ou, soit un recul par rapport à la route, sauf le Centre des technologies de fabrication aérospatiale dont l'entrée principale se trouve sur ce chemin ainsi que le pavillon Marcelle et Jean-Coutu. L'extrémité est se divise en deux voies; une allant au stationnement de la Polytechnique et l'autre allant vers le site de l'ancien dépôt à neige.

Valeur historique

Le chemin de la Polytechnique constitue l'un des premiers tracés du site.

Tout comme les chemins de la Rampe et de la Tour, il illustre fortement le changement de réalité survenu dans les années 60, incarné par l'importance grandissante de la place de la voiture dans la ville et la volonté de l'Université de se moderniser en offrant des stationnements à la communauté universitaire croissante.

Valeur architecturale

Le chemin de la Polytechnique est le seul accès lié directement à la trame des rues. Il est le seul axe et le seul endroit à avoir un contact direct avec une entité périphérique, soit le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Les vues qu'il offre vers l'Oratoire constituent pour leur part un lien visuel avec cette autre institution de la montagne. De

plus, les vues vers la ville renforcent le sentiment de lien entre la montagne et le campus.

Intégrité

Le chemin était présent avant la construction du pavillon principal. Son tracé a toutefois été modifié lors de la construction du secteur Ouest de l'Université.

Tableau synthèse des valeurs paysagères

	No. Entité	Entités paysagères
Valeur élevée	B14 B9 B1 B7 N1 N3 N4 V3	<i>Entités bâties</i> Faculté de l'aménagement / HEC (115) Place de la Laurentienne (111) CEPSUM / Stade d'hiver (110) Aisenstadt / Coutu / Desmarais (110) <i>Entités naturelles</i> Coulée verte sud (109) Boisé Édouard-Montpetit (108) Métro / Rampe d'accès (101) <i>Entités voirie</i> Chemin de la polytechnique (70)
Valeur moyenne	B6 B8 B4 V2 V1	<i>Entités bâties</i> Pavillon Roger-Gaudry (93) Garage Louis-Colin (91) Polytechnique / Pierre-Lassonde / J.-A.- Bombardier (86) <i>Entités voirie</i> Chemin de la Rampe (60) Chemin de la Tour (47)
Valeur faible	B3 B10 B2 B12 B11 B5 B13 N2	<i>Entités bâties</i> J.-A.-DeSève / Résidence A / Thérèse-Casgrain (78) HEC Montréal – 5255 av. Decelles (78) Résidence C (75) Marie-Victorin (51) Faculté de musique (48) Direction des immeubles / Centrale thermique / CFTA (33) Marguerite-d'Youville / Liliane-de-Stewart (65) <i>Entités naturelles</i> Coulée verte ouest (40)

Entités paysagères bâties

élevé: 110 à 210

moyen : 85 à 109

faible : 0 à 84

Entités naturelles

élevé: 87 à 171

moyen : 47 à 86

faible : 0 à 46

Entités voirie

élevé: 68 à 110

moyen : 38 à 67

faible : 0 à 37

VI VALEURS PATRIMONIALES DU CAMPUS PRINCIPAL

Suite à l'analyse des valeurs patrimoniales des édifices individuels (chapitre IV) et des composantes paysagères (chapitre V), ce chapitre prend un certain recul pour examiner le caractère patrimonial de l'ensemble du territoire.

Le campus principal de l'Université de Montréal possède les valeurs patrimoniales suivantes:

1. Son implantation sur le flanc nord du mont Royal, lieu emblématique de Montréal depuis sa fondation, témoigne de la volonté de ses créateurs de faire de l'Université de Montréal une grande université française au Québec et au Canada.



Fig. 7 Vue du campus principal
Source : Direction des immeubles, Université de Montréal, 2005

2. Les noms de certains pavillons, les œuvres d'art public que l'on retrouve à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles ainsi que les aménagements évoquent des personnages et des événements importants de l'histoire du Québec et de Montréal. Leur association avec le campus rappelle la riche histoire de l'Université et démontre l'existence d'un partenariat continu entre l'Université et la société civile dans la poursuite de l'excellence en recherche et en éducation supérieure.



Fig. 8 Vue de *Topographie/Topologie*, Sculpture de Pierre Granche
située devant le CEPSUM, réalisée en 1976
Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2008

3. Sa présence dans ce secteur nord de la ville témoigne de l'évolution urbaine de Montréal. Au moment de son implantation et de son inauguration deux décennies plus tard, l'Université de Montréal joue un rôle déterminant dans le développement de ce secteur de Côte-des-Neiges qui connaît une expansion rapide à partir de son ancien noyau villageois.



Fig.9 Vue du campus principal
Source : Direction des immeubles, Université de Montréal, 2005

4. Les formations rocheuses sont des témoins visibles de la géomorphologie particulière de la montagne, découlant d'une intrusion magmatique de l'époque du Crétacé (il y a environ 120 millions d'années).



Fig. 10 Vue des roches calcaires près du CEPSUM
Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2008

5. Les attributs naturels encore présents, soit les boisés, les affleurements rocheux et la topographie, renforcent l'appartenance de l'Université au paysage de la montagne et contribuent au caractère unique de l'Université de Montréal.



Fig. 11 Vue de l'entrée du chemin de la Rampe
Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2008

6. La haute tour du pavillon Roger-Gaudry, visible depuis plusieurs kilomètres, est un repère visuel important du versant nord du mont Royal sur une grande distance au nord de Montréal. Ce faisant, l'Université de Montréal est la plus visible des quatre universités montréalaises.



Fig. 12 Vue du pavillon Principal

Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2008

7. L'évolution physique du campus est représentative des transformations du système d'éducation au Québec qui prennent place à partir des années 1960. L'acquisition par l'Université d'immeubles appartenant aux communautés religieuses et avec lesquelles elle avait établi des partenariats pour l'enseignement (en musique et en nursing, par exemple) symbolise la laïcisation du système d'éducation québécois.



Fig. 13 Vue du pavillon de la Faculté de l'aménagement

Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2007

8. Le développement du campus principal est représentatif du phénomène d'expansion rapide que connaît un grand nombre d'universités en Amérique du Nord au cours des années 1960 et 1970 et qui résultent en la construction de différents pavillons d'enseignement et de services.



Fig. 14 Vue du campus principal

Source : Direction des immeubles, Université de Montréal, 2005

9. Les édifices et les aménagements paysagers forment un ensemble représentatif de l'évolution de l'architecture et de l'architecture de paysage au Québec depuis l'introduction de la modernité architecturale jusqu'à nos jours. Cette représentativité est d'autant plus pertinente que les pavillons et les aménagements paysagers conservent pour la plupart une authenticité et une intégrité élevées et que l'architecture de certains d'entre eux a mérité des prix d'excellence.



Fig. 15 Vue vers le nord-ouest de la ville à partir du pavillon Pierre-Lassonde
Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2007

10. Le campus est l'œuvre de créateurs québécois en architecture et en architecture de paysage.



Fig. 16 Vue des parterres et de l'édifice J.-A.-Bombardier
Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2008

11. Les édifices et les aménagements paysagers offrent des percées visuelles, des points de vues et des perspectives uniques sur la partie nord de la ville jusqu'aux Laurentides.



Fig. 17 Vue vers le nord-ouest de la ville, depuis le boisé sud
Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2008

12. La présence d'un réseau d'espaces aménagés extérieurs servant de lieux de repos et de rassemblement contribue à la qualité de vie universitaire.



Fig. 18 Vue de la place de la Laurentienne
Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2008

13. Les différents édifices et aménagements paysagers dédiés à la vie communautaire ont contribué au fil du temps à forger le caractère social et communautaire des secteurs Outremont et Côte-des-Neiges. Cette contribution positive se poursuit à ce jour.



Fig. 19 Vue du secteur des résidences et du monument à Édouard-Montpetit
Source : Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2008

VII CONCLUSION

Au terme de ce rapport, rappelons que cette étude sur les valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal a été réalisée en trois phases. La première phase a été dédiée à la constitution de dossiers documentaires sommaires à propos des édifices et des aménagements paysagers du campus. La deuxième phase s'est concentrée sur l'analyse et l'évaluation des valeurs patrimoniales de ces immeubles et de ces aménagements paysagers. Les résultats de cette analyse sont consignés dans les chapitres IV et V et présentés sous la forme d'un énoncé de valeurs patrimoniales. La troisième phase s'est penchée sur l'examen des valeurs patrimoniales de l'ensemble du territoire. Ces valeurs globales constituent le chapitre VI.

Ce rapport constitue une première étape dans un processus d'évaluation et de compréhension des valeurs patrimoniale du campus. Il doit être envisagé comme un point de départ pour l'élaboration future d'outils de conservation du campus tel qu'un guide d'interventions ou des principes pour les grands projets de restauration et de réhabilitation des immeubles ou des aménagements paysagers. Aussi, il serait souhaitable que les énoncés de valeurs patrimoniales de ce rapport orientent les futures recherches à effectuer à propos de certains éléments du campus qui mériteraient d'être davantage étudiés par l'entremise d'études patrimoniales. Nous pensons notamment au pavillon Roger-Gaudry qui est susceptible de connaître plusieurs transformations physiques à l'occasion d'éventuels déplacements de départements.

Il reste que pour mieux conserver les valeurs patrimoniales de son campus principal, l'Université de Montréal aurait d'abord intérêt à formuler et à adopter une politique de conservation de ses ressources culturelles et naturelles. Une telle politique établirait clairement les objectifs et les intentions de l'institution à l'égard de son legs bâti et paysager. Il serait également souhaitable que l'Université mette en œuvre cette politique avec des actions concrètes telles que l'organisation de séances de formation en matière de conservation du patrimoine pour l'ensemble de ses professionnels ainsi que ceux du domaine privé appelés à intervenir physiquement sur ces lieux tant dans le cadre de transformations majeures que d'opérations régulières d'entretien. La prise de décision fondée sur les valeurs patrimoniales est une approche incontournable pour la planification, le développement et la gestion responsables du territoire. Elle l'est tout autant dans une optique de développement durable. En effet, les efforts déployés afin de recycler et réhabiliter les matériaux, les espaces et les aménagements extérieurs constituent des gestes importants pour la pérennité des valeurs culturelles et naturelles qui s'incarnent dans les caractéristiques patrimoniales, mais aussi pour éviter le gaspillage de ressources encore utiles et souvent non-renouvelables.

En terminant, cette recherche à propos des valeurs patrimoniales du campus nous a révélé la richesse et la diversité de ce patrimoine. Nous souhaitons que ce rapport accompagnera de façon positive les démarches de l'Université de Montréal dans la

poursuite de ces engagements pour la conservation du patrimoine du mont Royal (entente cadre de 1996 et, plus récemment, le Pacte patrimonial du Mont-Royal en février 2008), afin de préserver pour les générations actuelles et futures ce bien d'intérêt collectif et cette figure emblématique que constituent le campus principal et le mont Royal.

¹ « Les valeurs et les patrimoines du mont Royal : objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention », document de travail de la Direction du patrimoine, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 2005, p. 6.

² « Plan directeur des espaces – Phase B: Exploration et hypothèses », séances de consultation et d'information le 13-15 novembre, Montréal, Université de Montréal, 2007, p. 6, 17.

³ Les édifices des HEC (5255 avenue Decelles et 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine) de même que ceux de l'École Polytechnique (2900, boul. Édouard-Montpetit et 2700, chemin de la Tour) n'ont pas fait l'objet d'une analyse architecturale individuelle. Il en est ainsi de l'édifice du Centre des technologies de fabrication aérospatiale du Canada.

⁴ On consultera la bibliographie pour la liste des ouvrages consultés.

⁵ Le chapitre IV consigne l'ensemble de ces fiches. Un tableau récapitulatif se trouve à la fin de ce chapitre, p.82.

⁶ Parks Canada, Ontario Service Centre, « Statement of Heritage Values for the Parliamentary Precinct », rapport déposé au Bureau de l'examen des édifices fédéraux du patrimoine, Ottawa, Parks Canada, 2000, 21 p.

⁷ Les quatre plans sont : le plan d'Ernest Cormier (1926-27), le plan de 1964 (Jean-Claude La Haye), celui de 1968 (Jean-Claude La Haye) et le plan de 1995 (Ouellet, Boisvert et Paré).

⁸ L'ensemble de ces informations proviennent de Gournay, Isabelle, éd., *Ernest Cormier et l'Université de Montréal*, Montréal, Centre canadien d'architecture, 1990, 179 p. et de Ouellet, Jean, Jean-Claude Boisvert et Jean Paré, « Plan directeur : campus de l'Université de Montréal », rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, 1995, 59 p.

⁹ La Haye, Jean-Claude et associés, « Rapport d'accompagnement du plan général d'aménagement de l'Université de Montréal », rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, 1964, 47 p.

¹⁰ Une liste des pavillons construits et acquis au cours de cette période se trouve au début du chapitre IV.

¹¹ La Haye, Jean-Claude et associés, « Université de Montréal : le deuxième plan directeur d'aménagement », rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, 1968, 92 p.

¹² *Ibid.*, p. 3.

¹³ Ouellet et al., *op. cit.*. Ces terrains appartiennent tous à l'Université de Montréal. Ils incluent le secteur «K» qui se situe derrière le pavillon Samuel-Bronfman et qui avait fait l'objet d'un projet de développement par l'Université en 1973. Ce projet n'a jamais été réalisé. On pourra toutefois consulter : La Société La Haye-Ouellet, «Université de Montréal : plan directeur d'implantation du complexe "K"», rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, 1973, 27 p.

¹⁴ 1996, « Entente-cadre entre la Ville de Montréal, l'Université de Montréal, la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal et la Corporation de l'École polytechnique de Montréal », document déposé au Vice-Rectorat – Planification, Montréal, Université de Montréal, 13 p. et Annexes A-G.

BIBLIOGRAPHIE

A. LIVRES

Benoit, Michèle et Roger Gratton. 1991. *Côte-des-Neiges : le patrimoine de Montréal : quartier Mont-Royal*. Montréal : Guérin Littérature, 20 p.

Bergeron, Claude. 1981. *Architectures du XXe siècle au Québec*. Montréal : Méridien, 271 p.

Bisson, Pierre-Richard. 1990. *Inventaire des travaux d'architectes à Outremont de 1904 à 1987*. Montréal : Presses de l'Ordre des architectes du Québec, 156 p.

Bizier, Hélène-Andrée. 1993. *L'Université de Montréal : la quête du savoir*. Montréal : Libre expression, 311 p.

Burgess, Joanne et Claire Poitras. 2005. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*. Québec : Commission des biens culturels du Québec, 170 pp.

En ligne. <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/rapports/Mont-Royal.pdf>. Consulté en ligne en septembre 2007.

Charbonneau, Joseph et al. 1943. *Inauguration des nouveaux immeubles de l'Université de Montréal du Mont Royal*. Montréal : Université de Montréal, 32 p.

Chartier, Émile. 1982. *Trente années d'université, 1914-1944*. Montréal : Université de Montréal, Service des archives, 95 p.

Direction des immeubles. 2005. *Inventaire physique 2005*. Montréal : Université de Montréal, 39 p.

En ligne.

https://ps.dgtic.umontreal.ca/ssl/sites/plandirecteur/memoires/Inventaire_Physique_2005.pdf. Consulté en ligne en septembre 2007.

Direction générale des lieux historiques nationaux. 2003. *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*. Gatineau : Parcs Canada, s.p.

Dumont, Micheline et Nadia F. Eid. 1986. *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*. Montréal : Boréal, 315 p.

Dunton, Nancy et Helen Malkin. 2008. *Guide de l'architecture contemporaine de Montréal*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 191 p.

Gournay, Isabelle, éd. 1990. *Ernest Cormier et l'Université de Montréal*. Montréal : Centre canadien d'architecture, 179 p.

Groupe d'intervention urbaine de Montréal et la Ville de Montréal. 1988. *La montagne en question*. 2 t. Montréal : Ville de Montréal, 111 p. et 77 p.

Lemay en collaboration avec Sasaki, Cima+, Fahey, L. Tremblay. 2007. *Bilan de la situation actuelle*. Montréal : Université de Montréal, 40 p.

En ligne.

https://ps.dgtic.umontreal.ca/ssl/sites/plandirecteur/memoires/Bilan_situation_actuelle_Lemay_complet.pdf. Consulté en ligne en novembre 2007.

Lortie, André. 2004. *Les années 60 : Montréal voit grand*. Montréal : Centre canadien d'architecture, 205 p.

Marsan, Jean-Claude. 1994. *Montréal en évolution : historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*. 3^{ième} éd. Montréal : Éditions du Méridien, 515 p.

Vanlaethem, France et al. 2007. *Sur les traces du Montréal moderne et du domaine de l'Estérel au Québec/Discovering modern Montréal and the Estérel Resort in Québec*. Bruxelles et Québec : CIVA et Docomomo, 217 p.

B. ARTICLES DE PÉRIODIQUES OU DE JOURNAUX

2001. « Dossier du mont Royal : nature urbaine ». *Continuité*, no. 90 (automne), p. 19-47.

2002. « L'université qui plantait des arbres ». *Forum. Hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal* (21 octobre).

En ligne.

<http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/ArchivesForum/2002-2003/021021/article1559.htm>.

Consulté en ligne en mars 2008.

2005. « Inauguration des pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu ». *Forum. Hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal* (26 avril). En ligne.

<http://www.iforum.umontreal.ca/Communiqués/4700.htm>. Consulté en ligne en mars 2008.

2006. « Les érables de Norvège dominant le mont Royal ». *Forum. Hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal* (29 mai).

En ligne.

http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/2005-2006/20060529/R_6.html. Consulté en ligne en mars 2008.

2007. « Architecture de paysage : Voie royale à Québec ». *Le Devoir* (19 et 20 mai). En ligne. <http://www.ledevoir.com/2007/05/19/143957.html>. Consulté en ligne le 10 février 2008.

2007. « Les arbres du campus poussent comme...de la mauvaise herbe ». *Forum. Hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal* (19 novembre). En ligne. <http://www.nouvelles.umontreal.ca/content/view/643/225/>. Consulté en ligne en mars 2008.

2007. « Plan directeur des espaces – Phase A: Constats et enjeux ». *Forum. Hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal* (26 février), p. 1-8. En ligne. https://ps.dgtic.umontreal.ca/ssl/sites/plandirecteur/memoires/Encart_forum_26-02-2007.pdf. Consulté en ligne en mars 2007.

Bédard, Pierre. 2003. « Excursion géologique au mont Royal ». En ligne. http://www.unites.uqam.ca/terre/mont-Royal/excursion_mt-royal.html. Consulté en ligne en février 2008.

Bumbaru, Dinu. 1998. « Mont Royal *res publica* : un grand parc urbain ou la construction d'un lieu civique à Montréal ». *AI : Architecture & Ideas*, no. 2, p. 92-101.

Division des archives de l'Université de Montréal. 2005-2006. « Derrière les pavillons, des personnes ». *Forum. Hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal*, vol. 40 (octobre 2005 à janvier 2006). En ligne. www.nouvelles.umontreal.ca. Consulté en ligne en avril 2008.

Erickson Arthur, Thomas Fisher et Ian MacDonald. 2002. « Awards of Excellence 2002: Creative Tension ». *Canadian Architect*, vol. 47, no. 12 (décembre), 51 p.

Guimond, Nathalie. 2004. (À la découverte des œuvres d'art du campus). *Forum. Hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal*, vol. 39 (7 septembre au 22 novembre). En ligne. www.nouvelles.umontreal.ca. Consulté en ligne en avril 2008.

Larivée-Parenteau, Nicole. 1992. « Biographie/Projets et réalisations/Prix et distinctions/Bibliographie ». *ARQ Architecture Québec* [numéro consacré à Louis-Joseph Papineau], no 69 (octobre), p. 22-23.

Lupien, Philippe. 1998. « Jean Ouellet, architecte de l'intérêt public ». *ARQ Architecture Québec*, no. 108 (avril), p.5.

Schmertz, Mildred F. 1970. «Designs for the Campus». *Architectural Record*, vol. 47, no. 2 (février), p. 101-118.

Ville de Montréal. 2008. «Pacte patrimonial du Mont-Royal». *Communiqué de presse du Cabinet de Maire*, Montréal (7 février).

En ligne. <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/février2008/07/c8145.html>. Consulté en ligne en mars 2008.

Voyer, Monique. 2007-2008. «La petite histoire des grandes facultés». *Forum. Hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal*, vol. 43 (10 septembre 2007 au 25 mars 2008).

En ligne. www.nouvelles.umontreal.ca. Consulté en ligne en avril 2008.

Walker, Evan H., éd. 1969. «Campus Planning and Architects». *Architecture Canada*, vol. 46, nos. 7-8, p. 33-53.

C. RAPPORTS

1996. «Entente-cadre entre la Ville de Montréal, l'Université de Montréal, la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal et la Corporation de l'École polytechnique de Montréal». Document déposé au Vice-Rectorat – Planification, Montréal, Université de Montréal, 13 p. et Annexes A-G.

1998. «Queen's University Heritage Study». Rapport déposé à Queen's University, Kingston, Queen's University, s.p.

En ligne.

<http://www.queensu.ca/camplan/reports/heritage/index.html>. Consulté en ligne en mars 2008.

2002. «Un engagement pour la préservation et la mise en valeur du mont Royal». Document de présentation à la Commission des biens culturels du Québec, Montréal, Université de Montréal, 6 p. En ligne.

http://www.umontreal.ca/infogen/direction/documents/html/document_2002-05.html.

Consulté en octobre 2005.

2005. «Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal». Rapport déposé à la Commission des biens culturels du Québec, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 170 p.

2005. «Les valeurs et les patrimoines du mont Royal : objectifs de conservation et de mise en valeur et principes d'intervention». Document de travail de la Direction du patrimoine, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 15 p.

2007. « Plan directeur des espaces – Phase B: Exploration et hypothèses ». Séances de consultation et d'information le 13-15 novembre, Montréal, Université de Montréal. 45 p. En ligne.

http://www.plandirecteur.umontreal.ca/memoires_B/Presentation_phase_B_Seances_consultation.pdf. Consulté en ligne en janvier 2008.

André, Jean-Philippe et Jean-François Bertrand. 2003. « Revitalisation des espaces extérieurs de l'Université de Montréal : avant-projet ». Rapport de fin d'études au baccalauréat déposé à l'École d'Architecture de Paysage, Montréal, Université de Montréal, s.p.

Beaupré, Pierre et Josette Michaud. 1989. « Site du patrimoine du Mont-Royal : Principes et critères de restauration, d'insertion et d'intervention ». Rapport de recherche, Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain et ministère des Affaires culturelles, 107 p.

Bisson, Pierre-Richard et associés. 1993. « Outremont et son patrimoine ». Rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, 320 p.

Boivin, Patrick, Jacques Brisson et André Bouchard. 2003. « Espaces naturels et semi-naturels du campus de l'Université de Montréal ». Rapport déposé à l'Institut de recherche en biologie végétale, Montréal, Université de Montréal, 59 p.

Bourque, Marlène, Daniel Pearl, Jacques Lachapelle et Josée St-Onge. 2007. « Résumé des recherches et des réalisations des étudiants participant à la charrette du 5 au 9 mars 2007 ». Rapport déposé à l'École d'architecture, Montréal, Université de Montréal, 18 p.

Cameron, Christina, Claudine Déom et Nicole Valois. 2007. « Le Plan directeur des espaces de l'Université de Montréal : Phase B ». Mémoire présenté au Vice-Rectorat – Planification, Montréal, Université de Montréal, 4 p.

En ligne.

http://www.plandirecteur.umontreal.ca/memoires_B/17_Chambre_patrimoine_bati_phase_B.pdf. Consulté le 20 mars 2008.

Dagenais, Danielle, Stefan Tischer, Ioulia Koudachkina et Jean-Philippe André, avec la collaboration de Jean Bélanger de l'École Polytechnique de Montréal. 2004. « Inventaire cartographique des végétaux des zones aménagées du Campus de l'Université de Montréal ». Rapport remis au Comité consultatif sur l'environnement de l'Université de Montréal. Montréal, Laboratoire Recherche et Création, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 182 p.

Fletcher Farr Ayotte Inc, Mayer and Reed, Nancy Rottle. 2008. « Campus Heritage Landscape plan ». Rapport déposé à l'University of Oregon, U.S.A., Eugene, University of Oregon, s.p.

En ligne. <http://www.uoregon.edu/~uplan/projects/HLP/hlpmain.htm>. Consulté en ligne en mars 2008.

Garcia, Karine et Sylvain Garcia. 2006. « Campus de l'Université de Montréal et secteur adjacent : étude typo-morphologique ». Étude réalisée pour le Bureau du mont Royal de la Ville de Montréal, 101 p.

En ligne.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bureau_mtroyal_fr/media/documents/etu_de_typo_morpho_udem_secteur_adjacent_sept_2006.pdf. Consulté en ligne en janvier 2008.

Jacobs, Peter. « Analyse visuelle : le mont Royal ». Document déposé à l'École d'architecture de paysage, Montréal, Université de Montréal, s.p.

Jacobs, Peter, John MacLeod, Philippe Poullaouec-Gonidec et Bernard Saint-Denis. 1991. « École des hautes études commerciales ». Rapport déposé à l'École des hautes études commerciales, Montréal, H.E.C., 23 p. et annexes.

La Haye, Jean-Claude et associés. 1964. « Rapport d'accompagnement du plan général d'aménagement de l'Université de Montréal ». Rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, 47 p.

La Haye, Jean-Claude et associés. 1968. « Université de Montréal : le deuxième plan directeur d'aménagement ». Rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, 92 p, 32 feuillets de planches.

La Société La Haye-Ouellet. 1973. « Université de Montréal : plan directeur d'implantation du complexe "K" ». Rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, 27 p.

Ouellet, Jean, Jean-Claude Boisvert et Jean Paré. 1995. « Plan directeur : campus de l'Université de Montréal ». Rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, 59 p.

Parks Canada, Ontario Service Centre. 2000. « Statement of Heritage Values for the Parliamentary Precinct ». Rapport déposé au Bureau de l'examen des édifices fédéraux du patrimoine, Ottawa, Parks Canada, 21 p.

Saucier + Perrotte/Menkès Shooner Dagenais, architectes. 1995. « Agrandissement et réaménagement de la Faculté de l'aménagement et création d'un espace paysager ». Rapport déposé à la bibliothèque de la Faculté de l'aménagement, Montréal, Université de Montréal, s.p.

SGPUM. 2007. « Le campus de l'Université de Montréal, un patrimoine à revaloriser ». Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le Plan directeur des espaces de l'Université de Montréal : Phase A, Montréal, SGPUM, 28 p.

Valois, Nicole. 2006. « Étude sur l'évolution historique des paysages du mont Royal ». Rapport déposé au Bureau du mont Royal du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Montréal, 58 p. et annexes.

Valois, Nicole. 2006. « Évolution historique des paysages du mont Royal : étude complémentaire ». Rapport déposé au Bureau du mont Royal du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Montréal, Ville de Montréal, 91 p. et annexes.

D. SITES INTERNET

D.1 Principaux sites internet d'agences d'architecture et d'architecture de paysages

Desnoyers Mercure et associés : www.desnoyersmercure.com

Jodoin Lamarre Pratte: www.jlp.ca

Parent Latreille www.placonsultants.com/fr/index/htm

Provencher Roy et associés : www.praa.qc.ca

NFOE Architectes : www.nfoe.com

D.2 Autres sites internet consultés

www.125.umontreal.ca/histoire.html

www.archiives.uqam.ca/pages/archives_privées/genere_rdaq.asp?varcote=63P

www.archiv.umontreal.ca

E. SOURCES CARTOGRAPHIQUES

E.1 Plans

(consultés à la Direction des immeubles de l'Université de Montréal)

Desnoyers Mercure et ass. Avril 2003. Détails, Aménagement extérieur, Pavillon des sciences mathématiques et informatiques. A-1.1. Échelle 1 : 200.

Desnoyers Mercure et ass. Avril 2003. Plan d'aménagement extérieur, Pavillon des sciences mathématiques et informatiques. A-1.1. Échelle 1 : 200.

Desnoyers Mercure et ass. Avril 2003. Plan de plantation, Pavillon des sciences mathématiques et informatiques. A-1.1. Échelle 1 : 200.

Desnoyers Mercure et ass. Avril 2003. Plan détaillé, Aménagement extérieur, Pavillon des sciences mathématiques et informatiques. A-1.1. Échelle 1 : 200.

Desnoyers Mercure et ass. Avril 2003. Plan d'implantation, Pavillon des sciences mathématiques et informatiques. A-1.1. Échelle 1 : 200.

La Haye, Jean-Claude. Mai 1965. Université de Montréal, Secteur du bâtiment principal, Aménagement des terrains. A-P-1, Secteur no. 2. Échelle 20' : 1".

La Haye, Jean-Claude. Mai 1965. Université de Montréal, Secteur du bâtiment principal, Aménagement des terrains. A-P-1, Secteurs no. 3, 4 et H.E.C. Échelle 20' : 1".

La Haye, Jean-Claude. Août 1965. Université de Montréal, Aménagement du quadrilatère Louis-Colin, Marie-Guyard, Decelles et Jean-Brillant. A-P-7. Échelle 1' : 1/16".

La Haye, Jean-Claude. Août 1968. Université de Montréal, Aménagement du terrain derrière l'immeuble principal. A-P-8. Échelle 20' : 1".

La Haye, Jean-Claude. Juillet 1969. Université de Montréal, Aménagement secteur Ouest 2ème phase. A-P-9. Échelle 16' : 1".

La Haye, Jean-Claude. Juin 1970. Université de Montréal, Résidences des étudiants, Aménagement des terrains. A-P-6. Échelle 20' : 1".

La Haye, Jean-Claude. Août 1976. Université de Montréal, Pavillon d'éducation physique et des sports, Aménagement extérieur. Échelle 20' : 1".

Willams, Asselin, Ackaoui et ass. Janvier 2003. Plan de plantation, Pavillon Jean-Coutu et Pavillon Marcelle-Coutu. 44932-575, AP-400. Échelle 1 : 200.

Willams, Asselin, Ackaoui et ass. Janvier 2003. Plan des surfaces, Pavillon Jean-Coutu et Pavillon Marcelle-Coutu. 44932-575, AP-400. Échelle 1 : 200.

E.2 Plans historiques

(consultés en ligne à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec)

[Hopkins, H.W. \(Henry Whitmer\)](#). 1879. *Atlas of the city and island of Montreal, including the counties of Jacques Cartier and Hochelaga*. Québec.

Consulté en ligne :

http://services.banq.gc.ca/sdx/cep/document.xsp?app=ca.BAnQ.sdx.cep&db=notice&id=0000174244&n=1&f=lieu_nav&v=montreal%2C_ile_de%23%23%23Montr%C3%A9al%2C+%C3%8E+de&sortfield=titre_trie&order=ascendant&col=*&chpp=20&dbrqp=query_notice&qid=sdx_q2&epage=3&eview=CARTES_PLANS/174244/174244_090.tif

Courval, E.P.J. (Elzéar Pierre Joseph). 1931. *Plan de la Cité de Montréal et de ses environs*. Montréal, Québec.

Consulté en ligne :

http://services.banq.gc.ca/sdx/cep/document.xsp?app=ca.BAnQ.sdx.cep&db=notice&id=0000428455&n=83&sBtn=Lancer&col=*&order=ascendant&qlang=fr-FR&dbrv0=montr%C3%A9al&dbrn=1&sortfield=titre_trie&dbrf0=xtgpleintexte_fr_FR&db=notice&p=5&chpp=20&dbrqp=search_notice&qid=sdx_q1

Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, Division de la gestion de documents des archives de la Ville de Montréal. 1949. *Plans d'utilisation du sol de la ville de Montréal*. Montréal, Québec. Sans échelle. Cartes num. 36-60 à 76-64,

Consulté en ligne :

http://services.banq.gc.ca/sdx/cep/document.xsp?app=ca.BAnQ.sdx.cep&db=notice&id=0003343054&n=101&col=*&sBtn=Lancer&order=ascendant&qlang=fr-FR&dbrv0=montr%C3%A9al&dbrn=1&sortfield=titre_trie&db=notice&dbrf0=xtgpleintexte_fr_FR&p=6&chpp=20&dbrqp=search_notice&qid=sdx_q0&epage=1&eview=CARTES_PLANS/3343054/3343054_48-60.tif

Underwriters Survey Bureau. 1954. *Insurance plan of the city of Montreal, Volume 7*. Montréal, Québec.

Consulté en ligne :

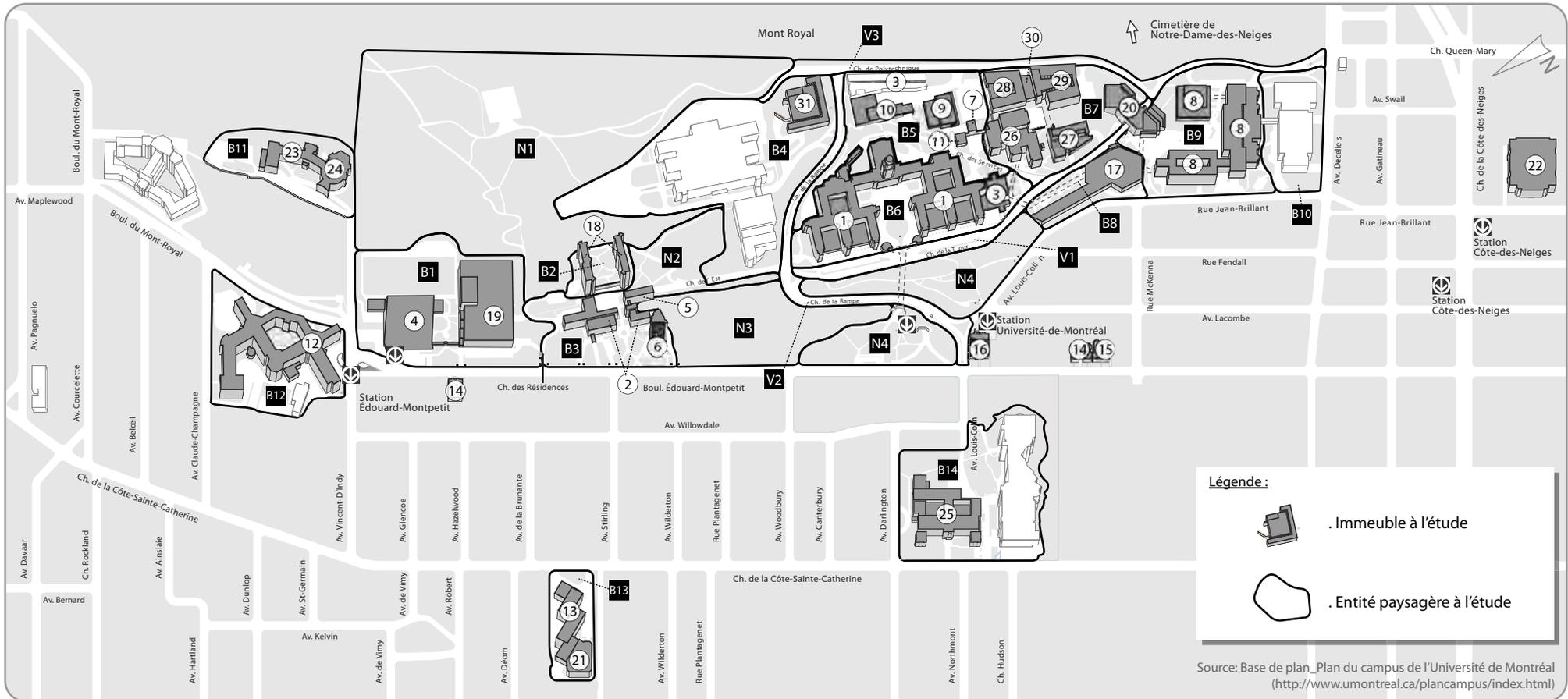
http://services.banq.gc.ca/sdx/cep/document.xsp?app=ca.BAnQ.sdx.cep&db=notice&id=P600_S4_SS1_D33&n=119&dbrf0=xtgpleintexte_fr_FR&col=*&dbrv0=montr%C3%A9al&dbrn=1&qlang=fr-FR&order=ascendant&sortfield=date_publication&sBtn=Lancer&db=notice&p=6&chpp=20&dbrqp=search_notice&qid=sdx_q0&epage=1&eview=ARCHIVES_NATIONALES/03Q/P600/S4/03Q_P600S4SS1D33_700-2.jpg

Service de l'habitation et de l'urbanisme. 1975. *Utilisation du sol*. Montréal, Québec. Échelle 1:1 000.

Consulté en ligne :

http://services.banq.gc.ca/sdx/cep/document.xsp?app=ca.BAnQ.sdx.cep&db=notice&id=0000024747&n=119&col=*&sBtn=Lancer&order=ascendant&qlang=fr-FR&dbrv0=montr%C3%A9al&dbrn=1&sortfield=titre_trie&db=notice&dbrf0=xtgpleintexte_fr_FR&p=6&chpp=20&dbrqp=search_notice&qid=sdx_q0

Annexe 1 : Carte des immeubles et entités paysagères du campus principal de l'Université de Montréal



Légende :

-  . Immeuble à l'étude
-  . Entité paysagère à l'étude

Source: Base de plan_Plan du campus de l'Université de Montréal (<http://www.umontreal.ca/plancampus/index.html>)

Immeubles

- ① Pavillon Roger-Gaudry
- ② Pavillons J.-A.-de Sève et Résidence «A»
- ③ Pavillon Claire-McNicol
- ④ Stade d'hiver du CEPSUM
- ⑤ Pavillon Résidence «A» annexe
- ⑥ Pavillon Thérèse-Casgrain
- ⑦ Pavillon René-J.-A.-Lévesque
- ⑧ Pavillons L.-Groulx, M.-Caron et 3200 J.-Brillant
- ⑨ Centrale thermique
- ⑩ Pavillon de la Direction des immeubles
- ⑪ Poste Hydro-Québec
- ⑫ Pavillon Marie-Victorin
- ⑬ Pavillon Marguerite-d'Youville
- ⑭ Pavillons 2101 et 3032-3034 Édouard-Montpetit
- ⑮ Pavillon 3050-3060 Édouard-Montpetit
- ⑯ Pavillon 2910 Édouard-Montpetit
- ⑰ Garage Louis-Colin
- ⑱ Pavillon Résidence «C»
- ⑲ CEPSUM
- ⑳ Pavillon Samuel-Bronfman
- ㉑ Pavillon Liliane-de-Stewart
- ㉒ Pavillon 3744 Jean-Brillant
- ㉓ Pavillon de la Faculté de musique
- ㉔ Salle Claude-Champagne
- ㉕ Pavillon de la Faculté de l'aménagement
- ㉖ Pavillon André-Aisenstadt
- ㉗ Pavillon Paul-G.-Desmarais
- ㉘ Pavillon Jean-Coutu
- ㉙ Pavillon Marcelle-Coutu
- ㉚ Agora Morris et Rosalind Goodman
- ㉛ Pavillon J.-Armand-Bombardier

Entités paysagères

Entités naturelles

- N1 Coulée verte sud
- N2 Coulée verte ouest
- N3 Boisé Édouard-Montpetit
- N4 Entrée du métro / Abords de la rampe d'accès

Entités voirie

- V1 Chemin de la Tour
- V2 Chemin de la Rampe
- V3 Chemin de la Polytechnique

Entités bâties

- B1 CEPSUM et Stade d'hiver
- B2 Résidences C
- B3 J.-A.DeSève / Résidences A / Thérèse-Casgrain
- B4 Polytechnique/ Pierre-Lassonde / J.-Armand-Bombardier
- B5 Direction des immeubles / Centrale thermique / CTFA
- B6 La Cour d'Honneur
- B7 J.-Coutu / M.-Coutu / A.-Aisenstadt / P.-G.-Desmarais
- B8 Garage Louis-Colin
- B9 Place de la Laurentienne
- B10 HEC Montréal - 5255 av. Decelles
- B11 Faculté de musique
- B12 Marie-Victorin
- B13 Marguerite d'Youville et Liliane de Stewart
- B14 Faculté de l'Aménagement et les HEC

Annexe 2 : Les critères d'évaluation des objets de paysage

Objet d'analyse	Critères	Questionnement et variables	Paramètres
1. Interventions paysagères	Design Concepteur Conception esthétique	Dans quelle mesure la conception de l'ensemble illustre-t-elle le travail d'un concepteur important ?...et quelle est sa qualité en fonction du style qu'il représente?	-Fortement -Faiblement -Concepteur inconnu
	Histoire Événement Histoire de l'ensemble Intégrité	L'ensemble est-il lié à une pratique événementielle importante?...est-il représentatif d'une période importante de l'histoire du campus?...a-t-il subi des altérations?	-Fortement -Moyennement -Faiblement
2. Tracés de circulation	Histoire Histoire de l'ensemble Intégrité	Dans quelle mesure le tracé est-il représentatif d'une phase importante du développement du campus?...et est resté intègre?	-Très -Peu -Pas du tout
	Qualité des vues offertes	Quel est la qualité des vues offertes? (ouvertes/fermées)	-Excellente -Moyenne -Faible
	Qualité de l'expérience	Quel est la qualité de l'expérience? (dynamisme/monotonie)	-Excellente -Moyenne -Faible
3. Végétation	Qualité végétale Intégrité	Dans quelle mesure la végétation a-t-elle été remaniée?	-Très rare -Rare -Peu rare
	Qualité végétale Rareté	Quel est le degré de rareté du boisé ou de l'espèce?	-Grande -Moyenne -Faible
	Qualité écologique	Quelle est sa valeur écologique	-Pas remaniée -Peu remaniée -Très remaniée
	Qualité paysagère Expérience et ambiances	Quelle est la qualité des ambiances?	-Très bonne -Bonne -Faible
4. Vues vers la ville	Qualité visuelle	Quelle est le caractère visuel? (Vues ouvertes/vues fermées; vues filtrées/vues dégagées; composition significative/composition insignifiante, etc.)	-Très bonne -Bonne -Faible

Objet d'analyse	Critères	Questionnement et variables	Paramètres
	Reconnaissance	Dans quelle mesure la vue est-elle reconnue?	-Fréquemment -Peu fréquemment -Pas du tout
	Unicité	Quel est le degré d'unicité de la vue en fonction des composantes, de sa signification et de la profondeur de champ?	-Unique -Peu unique
5. Vue vers le campus	Qualité visuelle	Quelle est la qualité visuelle? (Vue ouvertes/vues cadrées; vues filtrées/vues dégagées; composition significative/composition insignifiante, etc.)	-Très bonne -Bonne -Faible
	Unicité	Quel est le degré d'unicité de ce type de vue en fonction de sa distance, de l'angle de vue et de la composition?	-Unique -Peu unique
6. Relief	Intégrité Qualités géologiques	Dans quelle mesure le relief a-t-il été remanié?	Très remanié -Moyennement remanié -Peu remanié
	Contexte Qualités géologiques (type de sol)	Quelle est la valeur géophysique du relief?	--Très bonne -Bonne -Faible
	Potentiel pédagogique Qualités géologiques	Dans quelle mesure la perception du relief ou des affleurements rocheux ont un potentiel pédagogique?	-haut potentiel -moyen potentiel -faible potentiel

Annexe 3 : La méthode d'évaluation proposée par le Bureau des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP)

Objet d'analyse	Critère	Questionnement et variables	Paramètres
1. Associations historiques	Thématique	Dans quelle mesure le bâtiment illustre-t-il un thème important de l'histoire canadienne?	A. Un des plus beaux spécimens (15) B. Très bon spécimen (8) C. Spécimen pratique ou utile (5) D. Spécimen obscur (0)
	Personnage/ événement	À quel niveau se situe l'importance de l'événement ou du personnage directement associés au bâtiment?	A. National/ international (10) B. Régional (6) C. Local (4) D. Sans lien apparent (0)
	Histoire locale	Dans quelle mesure le bâtiment illustre-t-il une phase importante de l'évolution de la collectivité, ou encore un changement important ou un point tournant de l'histoire de la collectivité?	A. Un des plus beaux spécimens (10) B. Très bon spécimen (6) C. Spécimen pratique ou utile (4) D. Spécimen obscur (0)

Objet d'analyse	Critère	Questionnement et variables	Paramètres
2. Architecture	Conception esthétique	Quelle est la qualité esthétique du bâtiment (proportion, échelle, détail) en fonction du type ou du style d'architecture?	A. Excellente (25) B. Très bonne(13) C. bonne (9) D. Passable ou médiocre (0)
	Conception fonctionnelle	Quelle est la valeur fonctionnelle du bâtiment (efficacité du choix des matériaux, agencement et méthode de construction) en fonction des techniques de l'époque et des types fonctionnels?	A. Excellente (15) B. Très bonne(8) C. bonne (5) D. Passable ou médiocre (0)

Objet d'analyse	Critère	Questionnement et variables	Paramètres
	Exécution et matériaux	Quelle est la qualité d'exécution et de l'utilisation des matériaux?	A. Excellente (10) B. Très bonne(6) C. bonne (4) D. Passable ou médiocre (0)
	Concepteur	Dans quelle mesure le bâtiment illustre-t-il le travail d'un concepteur important?	A. Un des meilleurs spécimens (5) B. Très bon spécimen (3) C. Spécimen connu (2) D. Concepteur inconnu (0)

Objet d'analyse	Critère	Questionnement et variables	Paramètres
3. Environnement	Emplacement	Dans quelle mesure le lien historique entre le bâtiment et son encadrement paysager a-t-il été conservé?	A. Inchangé (10) B. Changé, mais même cachet conservé (6) C. Changé, mais cachet fortement altéré (4) D. Cachet détruit (0)
	Cadre	Dans quelle mesure le bâtiment influe-t-il sur le caractère actuel du secteur dans lequel il se trouve?	A. Est le fondement du caractère actuel (20) B. Renforce le caractère actuel (11) C. Compatible avec le caractère (8) D. Influence négative (0)
	Point d'intérêt	Dans quelle mesure le bâtiment est-il identifié à la collectivité?	A. Symbole de la ville / région (15) B. Bien en vue ou familier - ville / région (8) C. Bien en vue ou familier - voisinage (5) D. N'est ni bien en vue ni familier (0)

Annexe 4 : Les critères d'évaluation des entités paysagères
ENTITÉS PAYSAGÈRES BÂTIES

Signification historique (45)		
1. Thématique	Dans quelle mesure les aménagements paysagers actuels illustrent un thème important de l'histoire du campus?	A. Fortement (25) B. Moyennement (15) C. Faiblement (5) D. na (0)
2. Événement/Personnage	Dans quelle mesure le lieu est-il associé à un événement significatif ou à un personnage important?	A. Fortement (10) B. Moyennement (6) C. Faiblement (4) D. na (0)
3. Histoire particulière	Dans quelle mesure l'histoire particulière est significative?	A. Fortement (10) B. Moyennement (6) C. Faiblement (4) D. na (0)
Signification architecturale (65)		
4. Thématique de design	Dans quelle mesure l'ouvrage est-il un bon exemple d'une façon de faire de l'époque à laquelle il a été réalisé? (association à un style)	A. Excellent exemple (25) B. Très bon exemple (20) C. Exemple moyen (10) D. Exemple faible (2)
5. Qualité de l'exécution	Quelle est la qualité esthétique et fonctionnelle de l'exécution?	A. Excellente (10) B. Très bonne (6) C. Moyenne (4) D. Faible (0)
6. Qualité de l'expérience	Dans quelle mesure, par sa composition, l'aménagement contribue-t-il à la mise en valeur de son contexte? (ambiances, vues offertes, intégration)	A. Fortement (20) B. Moyennement (12) C. Faiblement (4) D. Pas du tout (0)
7. Concepteur	Dans quelle mesure l'ouvrage représente-t-il le travail d'un concepteur important?	A. Fortement (10) B. Moyennement (7) C. Faiblement (2) D. Pas du tout ou na (0)
Signification naturelles (50)		
8. Qualité géophysique	Quelle est la qualité géophysique sur le plan de l'unicité?	A. Excellente (25) B. Très bonne (20) C. Moyenne (12) D. Faible (5) E. na
9. Qualité de la végétation	Quelle est la qualité des végétaux? (rareté, maturité) Dans quelle mesure les végétaux initialement plantés sont-ils encore présents?	A. Excellente (25) B. Très bonne (15) C. Moyenne (8) D. Faible ou inexistant (0)
Intégrité (50)		
10. Composition	Dans quelle mesure les éléments clés de la composition de l'aménagement (matériaux durs, mobilier, végétaux) sont-ils encore présents	A. Majoritairement (25) B. Moyennement (15) C. Faiblement (4) D. Pas du tout (0)
11. Relief	Dans quelle mesure le relief a-t-il été modifié (par rapport à la montagne).	A. Majoritairement (25) B. Moyennement (15) C. Pas du tout (0)

110 à 210 : valeur patrimoniale élevée

85 à 109 : valeur patrimoniale moyenne

0 à 84 : valeur patrimoniale faible

Annexe 4 : Les critères d'évaluation des entités paysagères
ENTITÉS NATURELLES

Signification historique (35)		
1. Thématique	Dans quelle mesure les aspects géophysiques et naturels ont-ils forgé le caractère du campus?	A. Fortement (15) B. Moyennement (8) C. Faiblement (5)
2. Événement/Personnage	Dans quelle mesure le lieu est-il associé à un événement significatif ou à un personnage important?	A. Fortement (10) B. Moyennement (6) C. Faiblement (4) D. na (0)
3. Histoire particulière	Dans quelle mesure l'histoire particulière associée à la réalisation est significative?	A. Fortement (10) B. Moyennement (6) C. Faiblement (4) D. na (0)
Signification géophysique et naturelle (50)		
4. Qualité écologique	Quelle est la valeur écologique?	A. Excellente (25) B. Très bonne (20) C. Moyenne (12) D. Faible (5)
5. Qualité géophysique	Quelle est la qualité géophysique?	A. Excellente (25) B. Très bonne (20) C. Moyenne (12) D. Faible (5) E. na (0)
Signification architecturale (36)		
6. Qualité de l'exécution	Quelle est la qualité de l'exécution des ouvrages présents?	A. Excellente (8) B. Très bonne (5) C. Moyenne (3) D. Faible ou na (0)
7. Concepteur	Dans quelle mesure les ouvrages présents représentent le travail d'un concepteur important?	A. Fortement (8) B. Moyennement (6) C. Faiblement (2) D. Pas du tout ou na(0)
8. Qualité de l'expérience	Dans quelle mesure, les vues offertes et les ambiances contribuent-elles à la mise en valeur du paysage? (unicité)	A. Fortement (20) B. Très bon (16) C. Moyennement (12) D. Faiblement (4) E. Pas du tout (0)
Intégrité (50)		
9. Relief	Dans quelle mesure le relief a-t-il été remanié?	A. Fortement (0) B. Moyennement (15) C. Faiblement (20) D. Pas du tout (25)
10. Matériaux végétaux	Dans quelle proportion la masse végétale a été maintenue?	A. Majoritairement (25) B. Moyennement (20) C. Pas du tout (0)

87 à 171 : valeur patrimoniale élevée

47 à 86 : valeur patrimoniale moyenne

0 à 46 : valeur patrimoniale faible

Annexe 4 : Les critères d'évaluation des entités paysagères
ENTITÉS VOIRIE

Signification historique (45)		
1. Thématique	Dans quelle mesure le tracé a-t-il forgé le caractère du campus? Dans quelle mesure il représente une époque du développement?	A.Fortement (25) B.Moyennement (15) C.Faiblement (5) D.Pas du tout (0)
2. Personnage Événement	Dans quelle mesure le lieu est-il associé à un personnage ou à un événement important?	A.Fortement (10) B.Moyennement (6) C.Faiblement (4) D.Pas applicable (0)
3. Histoire particulière	Dans quelle mesure l'histoire particulière associée à la réalisation est significative?	A.Fortement (10) B.Moyennement (6) C.Faiblement (4) D.Pas applicable (0)
Signification architecturale (40)		
4. Qualité esthétique (design)	Quelle est la qualité esthétique de l'ouvrage en fonction du type? (est-ce que l'implantation a été pensée?)	A.Excellente (10) B.Très bonne (6) C.Moyenne (4) D.Faible (0)
5. Qualité de l'expérience	Dans quelle mesure, par l'expérience qu'on en fait, le tracé contribue-t-il à la mise en valeur du paysage?	A.Fortement (20) B.Moyennement (12) C.Faiblement (4) D.Pas du tout (0)
6. Concepteur	Dans quelle mesure l'ouvrage est-il associé à un concepteur important?	A.Fortement (10) B.Moyennement (7) C.Faiblement (2) D.Pas du tout (0)
Intégrité (25)		
7. Intégrité	Dans quelle mesure les éléments clés du tracé sont-ils intègres?	A.Fortement (25) B.Moyennement (15) C.Faiblement (4)

68 à 110 : valeur patrimoniale élevée

36 à 67 : valeur patrimoniale moyenne

0 à 37 : valeur patrimoniale faible

Annexe 5 : Carte synthèse des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal



Valeurs architecturales

- | | |
|---|--|
| <p>Valeurs élevées</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Pavillon Roger-Gaudry (114) 8 Pavillons L.-Groulx, M.-Caron et 3200 J.-Brillant (80) 17 Garage Louis-Colin (78) 24 Salle Claude-Champagne (83) 30 Agora Morris et Rosalind Goodman (86) 31 Pavillon J.-Armand-Bombardier (82) <p>Valeurs moyennes</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 Stade d'hiver du CEPSUM (73) 6 Pavillon Thérèse-Casgrain (73) 13 Pavillon Marguerite-d'Youville (53) 19 CEPSUM (61) 20 Pavillon Samuel-Bronfman (56) 23 Pavillon de la Faculté de musique (54) 25 Pavillon de la Faculté de l'aménagement (68) 26 Pavillon André-Aisenstadt (51) 27 Pavillon Paul-G.-Desmarais (16) 28 Pavillon Jean-Coutu (67) 29 Pavillon Marcelle-Coutu (63) | <p>Valeurs faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Pavillons J.-A.-de Sève et Résidence «A» (43) 3 Pavillon Claire-McNicol (28) 5 Pavillon Résidence «A» annexe (28) 7 Pavillon René-J.-A.-Lévesque (47) 9 Centrale thermique (40) 10 Pavillon de la Direction des immeubles (28) 11 Poste Hydro-Québec (27) 12 Pavillon Marie-Victorin (38) 14 Pavillons 2101 et 3032-3034 Édouard-Montpetit (40) 15 Pavillon 3050-3060 Édouard-Montpetit (32) 16 Pavillon 2910 Édouard-Montpetit (42) 18 Pavillon Résidence «C» (33) 21 Pavillon Liliane-de-Stewart (43) 22 Pavillon 3744 Jean-Brillant (25) |
|---|--|

Valeurs paysagères

- | | |
|--|--|
| <p>Valeurs élevées</p> <ul style="list-style-type: none"> N1 Coulée verte sud (109) N3 Boisé Édouard-Montpetit (108) N4 Entrée du métro / Abords de la rampe d'accès (101) V3 Chemin de la Polytechnique (70) B1 CEPSUM / Stade d'hiver (110) B7 J.-Coutu / M.-Coutu / A.-Aisenstadt / P.-G.-Desmarais (110) B9 Place de la Laurentienne (111) B14 Faculté de l'Aménagement et les HEC (115) <p>Valeurs moyennes</p> <ul style="list-style-type: none"> V1 Chemin de la Tour (47) V2 Chemin de la Rampe (60) B4 Polytechnique / Pierre-Lassonde / J.Armand-Bombardier (86) B6 La Cour d'Honneur (93) B8 Garage Louis-Colin (91) | <p>Valeurs faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> N2 Coulée verte ouest (40) B2 Résidences C B3 J.-A DeSève / Résidences A / Thérèse-Casgrain (78) B5 Direction des immeubles / Centrale thermique / CTFA (33) B10 HEC Montréal - 5255 av. Decelles (78) B11 Faculté de Musique (48) B12 Marie Victorin (51) B13 Marguerite d'Youville et Liliane de Stewart (65) |
|--|--|